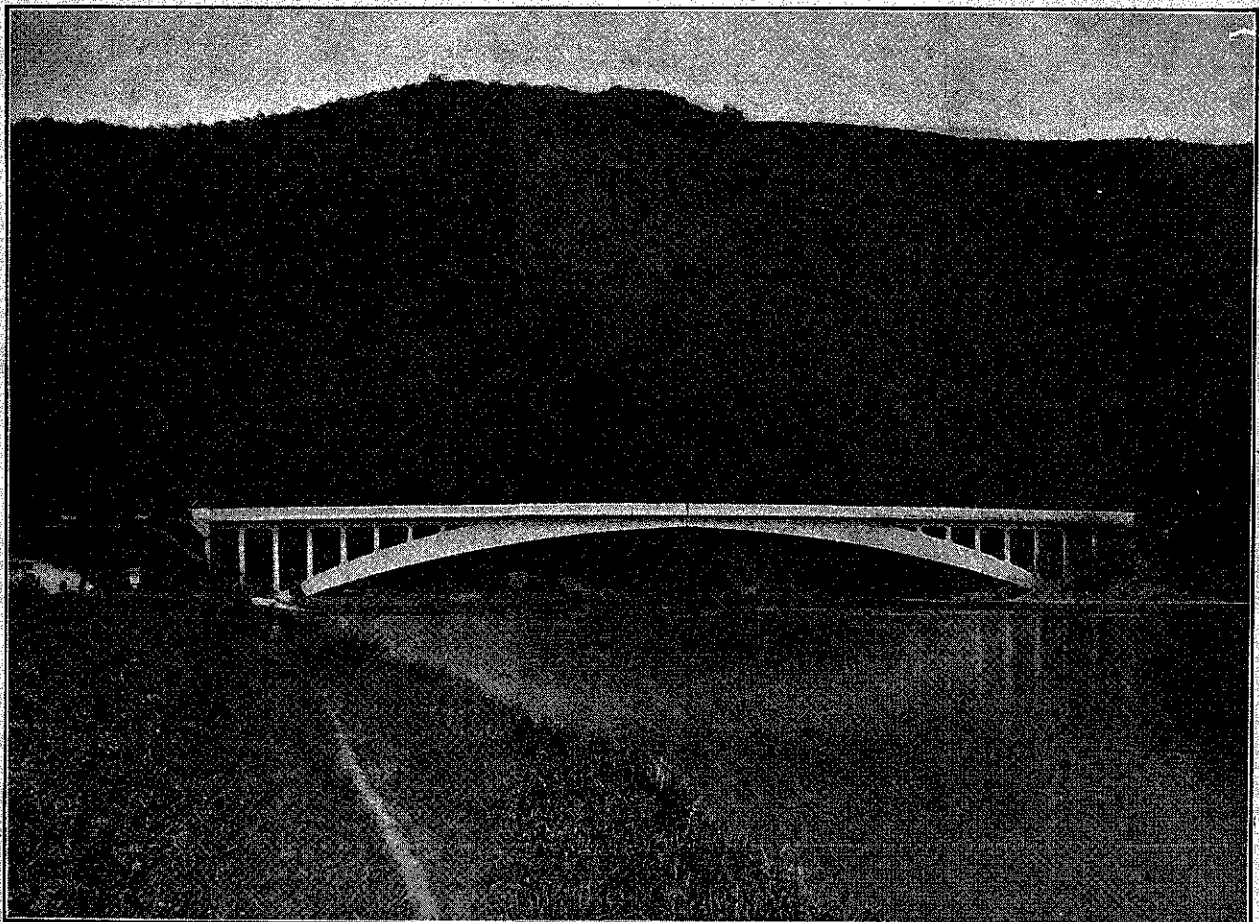


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

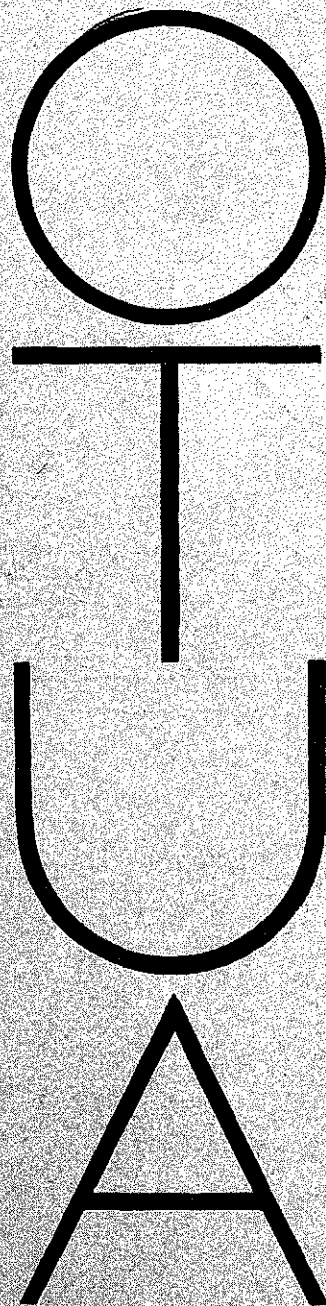
SIÈGE SOCIAL
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES
28, Rue des Saussaies, PARIS



Entreprise de Génie Civil et Travaux Publics à Lens

PONT SUR LA MEUSE A LAIFOUR

(Dans le fond, les roches légendaires dites « des Dames de Meuse »)



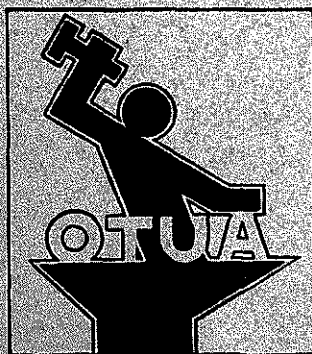
L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA) est un organisme d'études techniques, patronné par le monde français de l'acier.

L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.

L'OTUA étudie et fournit gratuitement toute documentation utile concernant les travaux publics exécutés par l'emploi systématique de l'acier, tels que :

Palplanches,
Appareils de levage,
Ponts,
Aciers spéciaux.

Adressez-vous à L'OTUA si vous désirez avoir des renseignements concernant les travaux de ce genre, effectués en France et à l'étranger.

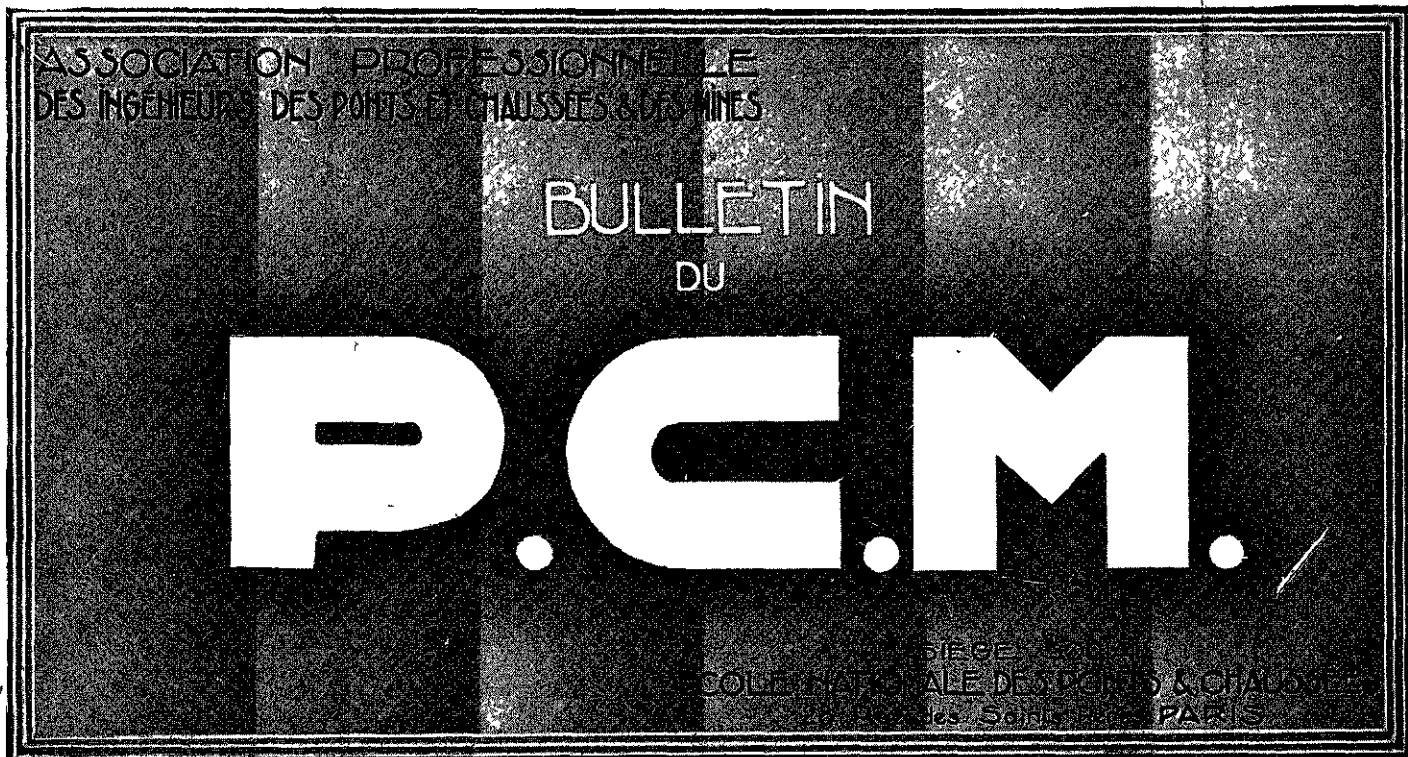


OFFICE TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DE L'ACIER

25, Rue du Général-Foy, 25

PARIS (8^e)

Téléphone : LABORDE 72-13



Pour la publicité s'adresser à M. Jacques ARNAUD, 56, Fg Saint-Honoré, Paris (8^e)

SOMMAIRE

	Pages		Pages
COMPOSITION DU COMITE D'ADMINISTRATION.	42	DINER ANNUEL DU P.C.M. — 27 janvier 1935..	62
STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU P. C. M.	43	VISITES ORGANISEES LE 26 JANVIER 1935...	69
PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE :		APPEL DU COMITE.....	73
Réunion du 8 janvier 1935.....	48	LISTE GENERALE DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES....	74
1 ^{re} Réunion du 27 janvier 1935.....	49	LEGION D'HONNEUR	93
2 ^e Réunion du 27 janvier 1935.....	50	COMMUNICATIONS PERSONNELLES	96
REUNION DES GROUPES :		NOMINATIONS. — MUTATIONS.....	97
Groupe de Paris. Election des délégués de groupe.	51	MODIFICATIONS DANS LA REPARTITION DES SERVICES	98
Groupe des Mines, Réunion du 17 janvier 1935...	52	MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS, COMITES, CONSEILS, etc... ..	99
NOTICES NECROLOGIQUES,		QUESTIONS ECRITES	110
M. Seignobos.	54	UNE NOUVELLE REVUE « TRANSPORTS »..	113
M. Tourtay	56	ADJUDICATIONS.	
ASSEMBLEE GENERALE DE 1935. — RAPPORT MORAL, RAPPORT DU TRESORIER.....	58	Avis.	114
		Résultats.	115

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. — BUREAU.

Président.

MM.

JOYANT, I. G. P. C., 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

Vice-Présidents.

BÈS DE BERG, I. G. M., 31, rue de Liège, Paris (8^e)

DAUVERGNE, I. C. M., 8^{bis}, avenue des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16^e).

SCHWARTZ, I. C. P. C., 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).

Trésorier.

ROSSIGNOL DE FARGUES, I. O. P. C., 56, rue de Bourgogne, Paris (7^e).

Secrétaire.

MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7^e).

Secrétaire adjoint.

RENAULT I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16^e).

B. — DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

MM.

AUGUSTIN, I. C. P. C., 26, rue du Cardinal-Pie, Chartres (Eure-et-Loir).

BÈS DE BERG, I. G. M., 31, rue de Liège, Paris (8^e).

COINTE, I. O. P. C., 122, boul. Malesherbes, Paris (17^e).

DAUVERGNE, I. C. M., 8^{bis}, avenue des Sycomores, Villa Montmorency, Paris.

GEX, I. C. P. C., Clos-Savoiron, Chambéry.

JOYANT, I. G. P. C., 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

LUDINART, I. O. P. C., 13, place Carnot, Charleville.

PIZON, I. O. P. C., 1, rue du Général-Largeau, Paris (16^e).

PROT, I. O. P. C., 21, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).

RENAULT, I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16^e).

RIDET, I. O. P. C., 5, rue Danton, Paris (6^e).

SCHWARTZ, I. C. P. C., 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).

C. — DÉLÉGUÉS DE GROUPES.

Groupe des Mines : MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7^e).

RICARD, I. O. M., à Douai (Nord).

Groupe de Paris : BEAU (Ch.), I. C. P. C., 31, rue de Louvois, Chaville.

CHAVAGNAC, I. C. P. C., 22, rue Marthe-Edouard, Meudon.

KOCH, I. C. P. C., 41, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).

LAPÉBIE (J.), I. O. P. C. 72, avenue de Versailles, Paris (16^e).

MORANE, I. O. P. C., 21, avenue du Parc-de-Sceaux, Sceaux.

ROSSIGNOL DE FARGUES, I. O. P. C., 56, rue de Bourgogne, Paris (7^e).

Groupe d'Amiens : NOEL, I. C. P. C., 2, rue St-Pierre-au-Marché, Laon (Aisne).

Groupe de Nancy : NINCK, I. C. P. C., 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Groupe de Lyon : BUISSON, I. C. P. C., à Moulins (Allier).

Groupe de Marseille : VILLEVIEILLE, I. O. P. C., 8, rue Picot, Toulon (Var).

Groupe de Toulouse : CRESCENT, I. C. P. C., 9, Boutlingrin, à Toulouse (Haute-Garonne).

Groupe de Bordeaux : HUPNER, I. C. P. C., 22, boulevard Scaliger, à Agen (Lot-et-Garonne).

Groupe d'Orléans : BISCH, I. O. P. C., 2, rue Pruneaux, à Nevers (Nièvre).

Groupe du Mans : RENAUD (Bernard), I. C. P. C., 44, boulevard du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).

Groupe de l'Afrique du Nord : GODIN, I. O. P. C., 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15^e).

Groupe colonial : BORDIER, I. O. P. C., 51, avenue de Ségur, Paris (7^e).

Groupe des Elèves Ingénieurs : PAOLI, E. I. P. C., 28, rue des Saints-Pères (7^e).

Adresser les insertions et toutes les observations ou suggestions relatives au Bulletin au camarade PROT, au Ministère des Travaux Publics.

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU P.C.M.

TITRE PREMIER.

Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Association est fixé à Paris, à l'Ecole Nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères. Il pourra être transféré par décision du Comité.

ART. 2. — L'Association prend le titre de : *Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines*. Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

ART. 3. — Le but de l'Association est de :

1° Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des ponts et chaussées et des mines;

2° Se tenir au courant des questions intéressant les services des ponts et chaussées et des mines et intervenir, s'il y a lieu, pour le bien des ces services;

3° Entretien des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications

TITRE II.

Comité d'administration.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association. Il est composé de trente et un membres, dont douze délégués généraux et dix-neuf délégués de groupe.

Sur les douze délégués généraux, cinq au moins résident à Paris.

Les membres du Comité doivent faire partie de l'Association depuis trois ans, au moins, au 1^{er} novembre précédant les élections; exception est faite pour l'élève ingénieur, élu par le groupe des élèves ingénieurs.

Les délégués généraux doivent comprendre au moins deux membres non en activité de service. Ils ne peuvent en comprendre plus de quatre.

Dans le dépouillement du scrutin, les résultats des votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ne sont pas comptés.

Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

ART. 5. — Les délégués généraux sont élus par l'ensemble des membres de l'Association réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les délégués de groupes sont élus par les membres de l'Association réunis en groupes constitués dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, cette proportion s'appliquant séparément aux délégués généraux et aux délégués de groupes; exception est faite pour le délégué du groupe des élèves ingénieurs qui est élu pour un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Il est procédé chaque année au remplacement des membres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au Règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

A titre transitoire, la première élection des trois délégués généraux destinés à porter de neuf à douze le nombre de ces délégués, se fera par correspondance et sera homologuée par le Comité.

Les trois nouveaux délégués seront élus : l'un pour le délai qui courra de la première élection jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le second pour ce délai plus un an, le troisième pour ce délai plus deux ans. La détermination de la durée de leur mandat s'effectuera après leur élection, par tirage au sort.

Dans le cas où aucun des membres du Comité ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

ART. 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président;

Trois vice-présidents, dont un au moins choisi parmi les délégués de groupes;

Un secrétaire;

Un secrétaire adjoint;

Et un trésorier.

A défaut du Président, l'un des vice-présidents devra appartenir au corps des mines.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leurs voix à d'autres membres du Comité, sauf la dérogation stipulée à l'article 22.

Un membre du Comité ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer en France des membres du Comité sont à la charge de l'Association.

ART. 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'Assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il désigne à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs, faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des Assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III

Assemblées générales.

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur une demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des voix des membres présents ou représentés sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'Assemblée générale une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de 10 voix y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour, il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

Cet ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres de l'Association quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Aucune question étrangère à l'ordre du jour ne peut être l'objet d'un vote de l'Assemblée. Elle peut seulement donner lieu à échange de vues après l'épuisement de l'ordre du jour et au dépôt de vœux et de motions sur le bureau, en vue d'un examen par le Comité et de délibérations ultérieures.

Le président du Comité préside les Assemblées générales.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Elle entend la lecture du rapport annuel du Comité et statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, au remplacement des délégués généraux sortants du Comité et valide la désignation des délégués de groupes; toutefois, l'Assemblée générale peut, par une délibération spéciale, déléguer au Comité ses pouvoirs pour la validation des délégués de groupes.

Le vote par correspondance est admis pour ces élections qui ont lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Les Assemblées générales extraordinaires peuvent seules délibérer sur des propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association. Elles ne peuvent le faire valablement que si le tiers, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée générale serait convoquée au plus tôt un mois après la première.

Cette seconde Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association que si le sixième, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté.

Les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association.

TITRE IV.

Fonds de l'Association.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 100 francs pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef, de 70 francs pour les ingénieurs ordinaires et de 20 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef en retraite, et les ingénieurs démissionnaires qui ont atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'Administration, la cotisation est de 40 francs; pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 30 francs.

Le tarif des cotisations pourra être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

ART. 16. — La cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 1.000 francs en une seule fois ou par quatre versements annuels de 300 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leur cotisation par une somme de 1.500 francs reçoivent le titre de « Membres bienfaiteurs ».

Le taux de ces versements peut être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres qui ont racheté leur cotisation ou commencé le rachat de leur cotisation au tarif antérieurement en vigueur ne sont pas tenus de compléter le rachat en tenant compte des tarifs ci-dessus.

ART. 17. — Les sommes versées pour rédimier les cotisations constituent le fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V.

Réunions et publications.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères.

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc...) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

TITRE VI.

Dispositions diverses.

ART. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ART. 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convo-

que pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ART. 23. — Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 13 soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres, adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

ART. 24. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire réunie et délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1930 et remplaçant le Règlement antérieur.)

CHAPITRE PREMIER

Délégués généraux, Groupes régionaux, Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Les délégués généraux comptent parmi leurs membres deux membres du Corps des Mines.

ART. 2. — Les groupes qui élisent des délégués de groupes sont constitués de la façon suivante :

1° Groupe du *Corps des mines*;

2° Groupe de *Paris*, comprenant les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne;

3° Groupe d'*Amiens*, comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme;

4° Groupe de *Nancy*, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de Belfort, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges;

5° Groupe de *Lyon*, comprenant les départements de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie;

6° Groupe de *Marseille*, comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, du Var.

7° Groupe de *Toulouse* comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne;

8° Groupe de *Bordeaux*, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées;

9° Groupe d'*Orléans*, comprenant les départements de la Creuse, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Yonne;

10° Groupe du *Mans*, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de la Vendée;

11° Groupe de *l'Afrique du Nord*, comprenant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc;

12° Groupe *colonial*, comprenant les colonies, protectorats, pays sous mandats, non compris dans le groupe précédent;

Chaque groupe comprend les ingénieurs des ponts et chaussées membres de l'Association en résidence dans la région correspondante, sauf le groupe des mines qui comprend l'ensemble des ingénieurs des mines membres de l'Association, et le groupe des élèves ingénieurs qui comprend les élèves ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, membres de l'Association.

Chaque groupe élit un délégué, sauf le groupe des mines, qui élit deux délégués et le groupe de Paris, qui élit six délégués.

Les groupes doivent faire connaître au président du Comité, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la liste de leurs membres et la composition de leur bureau.

L'Association n'intervient pas dans le fonctionnement financier des groupes et ne les subventionne d'aucune manière, sauf en ce qui concerne les frais d'impression et de correspondance entraînés par les élections des délégués de groupes.

ART. 3. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 4. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 5. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ART. 6. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblées générales ordinaires.

ART. 7. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit autant que possible dans la seconde quinzaine du mois de janvier; elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ART. 8. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

CHAPITRE III.

Elections des Membres du Comité.

ART. 9. — L'élection des délégués généraux a lieu en Assemblée générale. Le Comité prévient les sociétaires des vacances des délégués généraux à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours

ART. 10. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigneur

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acception, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 11. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les candidatures ou propositions de candidatures de délégués généraux qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 10.

ART. 12. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote ou envoyés par correspondance affranchie au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close portant la mention « Bulletin de vote », ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant

L'ouverture est faite par les scrutateurs au moment du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 13. — Un membre du Comité assisté d'un certain nombre d'assesseurs procède au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve, toutefois, de la vérification par le Comité de la régularité des opérations

ART. 14. — Le Comité prévient au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire le président de chaque groupe intéressé des vacances à pourvoir

Chaque groupe procède à l'élection de son ou de ses délégués dans les conditions indiquées pour l'élection des délégués de groupe, les délais prévus pouvant être toutefois modifiés; il doit faire connaître au président du Comité le résultat de cette élection huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, et doit envoyer en même temps le procès-verbal de l'élection.

Toutefois, le délégué du groupe des élèves ingénieurs sera élu, chaque année, dans le mois qui suit la rentrée des deux écoles; cette élection sera provisoirement validée par le Comité.

Pour les premières élections à faire après l'approbation des présents statuts, des dispositions spéciales pourront être prises par le Comité pour réduire ces délais.

CHAPITRE IV.

Cotisation.

ART. 15. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 16. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 17. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déferé à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE V.

Comptabilité. — Administration.

ART. 18. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 19. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 20. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ART. 21. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une Commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 22. — Un agent général appointé, nommé par le Comité, assure, sous la surveillance et la direction du secrétaire et du trésorier, le fonctionnement du secrétariat et de la comptabilité.

ART. 23. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE VI.

Fonds social. — Fonds de réserve.

ART. 24. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat, ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 25. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ART. 26. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VII

Réunions et publications

ART. 27. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger; 2° des dîners; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 28. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'Administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ART. 29. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agrèger à l'Association.

ART. 30. — Dans les tournées, peuvent être admis, en dehors des sociétaires, les femmes et les enfants non mariés des sociétaires participant à la tournée.

ART. 31. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ni dans les publications.

RÈGLEMENT ANNEXE du compte spécial de réception

(Approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire
du 29 janvier 1933.)

ARTICLE PREMIER. — Il sera ouvert, dans les écritures du Trésorier un compte spécial pour réception de certaines personnalités françaises ou étrangères, notamment celles qui auront facilité les tournées d'une façon quelconque.

ART. 2. — A ce compte :

A) Seront portés en crédit :

1° Les contributions des participants aux tournées du P.C.M.;

2° Les dons et les subventions que le Comité décidera, s'il y a lieu, d'affecter à ce compte; ces subventions seront, au

cours d'un exercice, au minimum égales au solde créditeur du même compte à la clôture de l'exercice précédent.

B) Seront portés en débit :

Les frais occasionnés par les réceptions organisées ou autorisées par le Comité.

ART. 3. — Quand un membre du P.C.M. estimera devoir faire appel aux ressources du compte spécial, il adressera une demande au Comité qui lui répondra dans le plus bref délai s'il accepte, et dans quelle mesure.

En cas d'urgence, le Trésorier, après consultation du bureau, fera le nécessaire, mais il en rendra compte à la réunion du Comité qui suivra.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ

Réunion du 8 janvier 1935

Présents : MM. **Joyant, de Berc, de Rouville, Noël, Schwartz, Hupner, Villevieille, Tarnier, Deymié, Crescent, Bisch, Ninck, Bordier, Ricard, Weill, Gaspard, Cointe, Prot, Augustin, Paoli.**

Excusés : MM. **Le Roux et Buisson.**

Préparation des élections.

M. **le Président** donne connaissance du procès-verbal de l'élection du délégué des Ingénieurs coloniaux qui désignent à l'unanimité M. **Bordier** pour les représenter auprès du Comité.

M. **Deymié** donne connaissance des résultats de l'élection faite par le Groupe de Paris ; ont été élus pour faire partie du Comité :

MM. **Chavagnac**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Beau, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Koch, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Rossignol de Fargues, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Lapébie, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Morane, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Les candidatures maintenues pour les élections du 27 janvier pour les quatre postes de délégués généraux à pourvoir sont celles de MM. **Dauvergne, Ridet et Pizon.**

M. **Renault** donne connaissance des conditions dans lesquelles aura lieu le banquet. La salle du Palais d'Orsay n'étant pas libre le dimanche 27 janvier, le banquet aura lieu à l'Hôtel Continental.

Tournée 1935.

MM. **Deymié et Houbin** donnent connaissance des indications qu'ils ont recueillies au sujet du projet de voyage du P.C.M. en Russie.

Deux variantes ont été proposées par l'Agence Intourist ; dans la première qui ne comprend que des trajets en chemin de fer, l'Agence garantit le confort des voyageurs, dans la seconde, qui comprend plusieurs jours de navigation sur la Volga, le confort n'est pas garanti.

Le Comité, à l'unanimité, invite M. **Houbin** à poursuivre de préférence l'examen de la première formule.

Pour une tournée de 20 jours, dont 15 jours en Russie, les prix en catégorie A (2 personnes par chambre) seraient de 5.000 francs par personne ; en catégorie B (chambre individuelle), 5.500 frs.

La tournée devrait avoir lieu fin juin, début juillet. Le programme envisagé comprend 7 nuits en chemin de fer. M. **Houbin** est invité à poursuivre l'étude de la tournée en Russie ; on lui demande toutefois d'aménager le programme de manière à éviter une fatigue excessive pour les participants.

Le Comité est, en outre, unanime à inviter M. **Houbin** à obtenir une réduction très sensible du prix de la tournée, faute de quoi il serait à craindre qu'il soit impossible de réunir un nombre suffisant de participants pour la tournée en Russie.

Communications diverses :

M. **le Président** donne connaissance de la lettre qu'il a reçue du Secrétaire général de la Fédération des Travaux Publics, demandant au P.C.M. de se faire représenter à la Commission des grands travaux de la Confédération Générale du Travail. Il donne connaissance également de la réponse qui a été faite à cette communication. M. **Renault** a été désigné pour suivre cette question.

Problème de l'avancement.

M. **Joyant** donne connaissance d'une lettre reçue par M. **Thibault**, Ingénieur des Mines, l'avisant qu'il posera à l'Assemblée générale du 27 janvier une question sur le problème de l'avancement des Ingénieurs.

Commission de sécurité routière.

A la dernière séance du Comité, des camarades avaient signalée une circulaire de la Sûreté générale autorisant les Préfets à instituer des Commissions de sécurité routière.

Le Président rend compte qu'il a signalé à l'attention du Directeur général des Chemins de fer et des Routes cette circulaire qui ne paraît pas en concordance avec la doctrine établie par le Ministère des Travaux publics.

Question des Ingénieurs Coloniaux.

M. **Bordier** fait connaître que le Ministre des Colonies envisagerait de remettre à la disposition du Ministère des Travaux Publics tous les Ingénieurs en

service aux Colonies aussitôt que leur durée de séjour aurait atteint 6 ans.

Cette décision poserait des questions extrêmement délicates en raison des répercussions qu'elle aurait sur les cadres métropolitains.

M. le Président suivra la question en liaison avec **M. Bordier**.

Abattement de 20 % sur les indemnités.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites pour protester contre les mesures arbitraires que prétend imposer le Ministre des Finances en exigeant sans discussion un abattement de 20 % sur les indemnités.

Une dernière démarche doit être faite incessamment par la Fédération des cadres auprès du Ministre des Finances.

Comme il est à craindre que ces démarches n'obtiennent aucun résultat effectif, il convient d'examiner l'éventualité de recours contentieux.

Au nom des Ingénieurs du Contrôle, **M. Prot** proteste vivement contre les réductions effectuées qui les touchent particulièrement du fait que les Ingénieurs du Contrôle n'ont pas d'autres indemnités que celles de l'article 2.

M. Joyant signale la tendance toujours plus nette du Ministère des Finances de s'ériger en super-Ministère et d'obtenir les règlements de toutes les questions dans le sens qu'il désire, en arrêtant tous les paiements destinés à un service ou une administration tout entière jusqu'au moment où il a obtenu gain de cause.

Il signale en particulier les débats qui ont eu lieu au Sénat dans le courant de décembre dernier, à l'occasion du règlement des comptes de l'année 1916; le Ministre des Finances a manifesté le désir de transformer les contrôleurs de dépenses engagées des différents ministères, en directeurs de la comptabilité de chacun de ces ministères en restant sous les ordres du Ministère des Finances.

Le Président demande au Comité de l'autoriser à engager toutes instances contentieuses utiles, sur les questions d'indemnités et de traitements, et de se mettre en relations avec un avocat du Conseil d'Etat pour étudier les cas qui seraient particulièrement caractéristiques.

Le Comité, à l'unanimité, en décide ainsi.

Commission des cumuls et indemnités.

La note préparée par le Comité a fait l'objet d'examen par les différents groupes de province. Les observations présentées ont été remises à **M. Schwartz** en vue de la modification de la note.

Réforme de la réglementation de la voirie routière.

M. Renaud a rendez-vous le 16 janvier avec **M. le Directeur** de l'Administration communale et départementale pour examiner cette question.

La prochaine séance est fixée au dimanche matin 27 janvier, à 10 heures, à l'École des Ponts et Chaussées.

Le Secrétaire,
A. MAYER.

Le Président,
JOYANT.

Première réunion du 27 janvier 1935

Présents : MM. Joyant, Le Roux, Deymié, de Rouville, Renaud, Bordier, Renault, Hupner, Ludinart, Buisson, Prot, Cointe, Bisch, Schwartz.

Absents : MM. Crescent, Paoli, Tarnier, Ninck.

Informations générales.

M. le Président rend compte de la visite qu'en compagnie du bureau de la Fédération des Cadres Techniques Supérieurs, il a faite à **M. le Ministre des Finances** le 9 janvier. **M. Germain-Martin** a indiqué à la Fédération qu'il avait été saisi par ses services d'une note exposant la question des indemnités des Ingénieurs et qu'il ferait parvenir cette note au bureau de la Fédération pour qu'il présente ses observations par écrit; après quoi le Ministre statuerait.

Jusqu'ici, la note annoncée n'a pas encore été reçue.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites au Cabinet du Ministre des Colonies au sujet des projets de réduction des émoluments des Ingénieurs aux Colonies et des remises à la disposition de la métropole proposées par les Gouvernements.

Le Ministre des Colonies fait actuellement établir par ses services un tableau comparatif de la situation des cadres administratifs et de contrôle et du cadre des Ingénieurs des diverses Colonies, avant guerre et depuis la guerre. Il n'est pas douteux qu'une comparaison faite dans ces conditions fera ressortir la dévalorisation toujours plus accentuée de ce dernier cadre par rapport aux premiers.

M. le Président a reçu une invitation de la Ligue d'aménagement des Eaux tendant à désigner un de ses membres pour représenter le P.C.M. au bureau

de la Ligue. M. **Deymié** est chargé d'assister à l'Assemblée Générale de celle-ci et de faire toutes propositions utiles.

M. **le Président** signale également qu'il se tiendra à Lyon un Congrès de la navigation fluviale et lacustre auquel de nombreux Ingénieurs ne manqueront pas de participer.

Commission des cumuls et indemnités.

D'après les renseignements qui ont été communiqués à M. **le Président**, la question des Professeurs aurait été posée dès la 2^e séance de la Commission. Les représentants de l'Université ont demandé immédiatement à la Commission de décider que rien ne serait changé à la situation des professeurs de l'enseignement supérieur qui conserveraient le droit d'occuper simultanément plusieurs chaires ou fonctions diverses. La Commission n'a pas cru devoir accepter d'emblée le point de vue des représentants de l'Instruction Publique et a chargé l'un de ses membres d'établir un rapport à ce sujet.

La question des Ingénieurs n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'un examen.

Réglementation de la profession d'architecte.

M. **le Président** donne connaissance d'un extrait de la *Journée Industrielle* relatif au renvoi pour étude du projet de loi Brandon modifié par M. Pomaret sur l'exercice de la profession d'architecte; des règles extrêmement strictes avaient été prévues pour éviter aux architectes toute concurrence de la part de ceux de leurs confrères qui travaillent pour le compte de l'État. Le caractère draconien des propositions élaborées par M. Pomaret a paru excessif, mais la tendance n'en est pas moins à retenir.

Régime de la voirie routière.

M. **Renaud** rend compte de la visite qu'il a faite le 16 janvier à M. Brun, Directeur des affaires départementales et communales au Ministère de l'Intérieur, avec M. **Arnaud**, Ingénieur en Chef du Service vicinal à Versailles. M. Brun est favorablement disposé en faveur d'un projet comme celui qui intéresse le P.C.M. au sujet duquel il a déjà reçu de nombreux vœux de Conseillers généraux. Il voudrait le faire aboutir dans une loi de finances. M. **Renaud** suivra l'affaire au Ministère de l'Intérieur.

Crise de l'avancement.

Au sujet de la crise de l'avancement dont souffrent les ingénieurs ordinaires, **Hupner** rappelle l'étude faite par le Comité en juin 1933 et les moyens préconisés alors, parmi lesquels figurait notamment l'attribution stricte des postes aux ingénieurs de grade correspondant.

Préparation de l'Assemblée Générale.

M. **le Président** donne lecture du rapport moral dont il donnera connaissance à l'Assemblée générale au nom du Comité. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

M. **Deymié** donne connaissance de son rapport financier qui est également approuvé.

La séance est levée; une deuxième séance aura lieu après l'Assemblée générale pour la constitution du nouveau Comité.

Le Secrétaire,

A. MAYER.

Le Président,

JOYANT.

Deuxième réunion du 27 janvier 1935

à 16 h. 30

Le Comité se réunit aussitôt après la séance de l'Assemblée générale pour nommer son bureau.

Ont été désignés à l'unanimité :

Président : M. **Joyant**.

Vice-Présidents : MM. **de Berc-Dauvergne** et **Schwartz**.

Secrétaire : M. **Mayer**.

Secrétaire-adjoint : M. **Renault**.

Trésorier : M. **de Fargues**.

La prochaine séance est fixée au mardi 19 février, à 14 h. 30.

Le Secrétaire,

P. MAYER.

Le Président,

JOYANT.

COMPTES RENDUS DES GROUPES

GROUPE DE PARIS

Paris, le 8 janvier 1935.

Les délégués du Groupe de Paris
à M. le Président de l'Association Professionnelle
des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de notre Association, nous avons l'honneur de vous adresser un procès-verbal de l'élection par laquelle le Groupe de Paris de notre Association Professionnelle a désigné :

MM. **Chavagnac**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Beau, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Koch, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Rossignol de Fargues, Ingénieur des Ponts et Chaussées,

Lapébie, Ingénieur des Ponts et Chaussées,

Morane, Ingénieur des Ponts et Chaussées,

pour remplacer les six délégués du Groupe dont le mandat expire avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour les délégués du Groupe de Paris, l'un d'eux,

LE ROUX.

Procès-verbal de l'élection des délégués du Groupe de Paris

Le 28 décembre 1934, à 18 h. 15, le groupe de Paris, dûment convoqué par circulaire adressée à chacun des membres du Groupe, s'est réuni à l'École Nationale des Ponts et Chaussées pour procéder à l'élection de six délégués du Groupe au Comité d'Administration de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 1935.

Nombre de votants : 99.

Suffrages exprimés : 99.

Ont obtenu :

MM.

Rossignol de Fargues, Ingénieur des Ponts et Chaussées 99 voix
Koch, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées 97 voix
Chavagnac, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées 96 voix

Lapébie, Ingénieur des Ponts et Chaussées 96 voix
Morane, Ingénieur des Ponts et Chaussées 93 voix
Beau, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées 92 voix
Divers 1 voix

En conséquence, ont été proclamés élus :

MM. **Rossignol de Fargues.**

Koch.

Chavagnac.

Lapébie.

Morane.

Beau.

Le Président de la réunion,
LE ROUX.

Le Secrétaire de la réunion,
GÉNY.

GROUPE DES MINES

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 1935

Présents : MM. **Leprince-Ringuet, Liénard, Lochard, Niewenglowski, de Pontèves, Blum-Picard, Dauvergne, Daval, Demay, Ganière, Friedel, Lafay, Lejeune, Thiberge, Armanet, Bichelonne, Borgeaud, Delacôte, Desportes, Drouard, Duchemin, Coste, Goguel, Latourte, Raguin, Ricard, Roux, Samuel, Thibault, Troin, Vieux, Vignal.**

En l'absence de M. **Mayer**, souffrant, les fonctions de secrétaire sont remplies par M. **Ricard**.

Indemnité d'article 2 et article 4.

Le Président rend compte de la démarche qu'il a faite le 14 décembre 1934, de concert avec M. **Joyant**, Président du P.C.M., auprès du Ministre, a qui a été remise une note protestant contre l'abattement de 20 %. Le Directeur du Personnel est intervenu auprès du Ministère des Finances, mais sans succès aucun. Il paraît impossible de ne pas se résigner aux reversements. Le P.C.M. envisage un recours devant le Conseil d'Etat; le succès en est très douteux en l'absence de tout texte fixant régulièrement les indemnités pour 1933 et 1934; le cas d'espèce de M. **Lochard**, à qui une indemnité d'article 2 a été assignée courant 1934, permettrait une instance sur des bases juridiques moins incertaines, encore qu'il ne faille guère se leurrer sur la portée générale, pratiquement parlant, d'un arrêt individuel; ce cas sera en tout cas signalé au P. C. M. M. **Thibault** croit savoir que le général Denain a refusé de s'incliner, pour les Ingénieurs de l'Aéronautique, devant le Ministère des Finances; il est d'avis que l'essentiel est de donner l'impression d'un mécontentement général. M. **Ganière** soulève la question du prélèvement de l'article 4 qui continue d'être perçu sur les chiffres mêmes de 1932, alors que certaines indemnités soumises à retenue ont subi depuis des abattements sérieux (chemins de fer miniers). Ils dépassent donc dans ce cas le taux réglementaire. La question sera également signalée au P. C. M. avec des cas concrets à l'appui. Tout le monde est d'accord qu'il faut obtenir au plus tôt la fixation pour 1935 des chiffres concernant l'article 2 et l'article 4; le Président a déjà insisté à ce sujet auprès de la Direction du Personnel.

Commission des cumuls et indemnités.

Le Groupe des Mines s'est associé à l'action générale du P. C. M. en s'élevant particulièrement

contre la suppression brutale des indemnités Travail et Eaux Minérales. Le **Président** remettra une note spéciale sur la question à M. Silvain Dreyfus.

Expertises judiciaires en matière d'accidents de la compétence du Service des Mines.

Le Président résume la note très détaillée (voir Bulletin de janvier du P. C. M.) qu'il a remise au Directeur des Mines et que ce dernier a transmise au Cabinet du Ministre. Il en a également parlé au Ministre le 14 décembre, et celui-ci a promis d'agir auprès du Garde des Sceaux. M. **Thibault** rappelle qu'à la suite de l'accident d'Avignon le Directeur du Contrôle E. T., intervenant spontanément auprès du Ministre de la Justice, a obtenu qu'un haut fonctionnaire de ce département fût désigné pour mettre au point la question des expertises en matière d'accidents de chemin de fer; sans doute conviendrait-il de faire étendre cette mission aux accidents de mines. **Le Président** s'y emploiera.

Création d'un corps d'Inspecteurs de l'Economie Nationale au Ministère du Commerce.

Le Président expose qu'alerté les 13 et 14 janvier par les informations de presse sur les projets de réorganisation du Ministère du Commerce, le bureau a entrepris sur le champ une action vigoureuse pour que le Corps des Mines non seulement ne soit pas tenu à l'écart du recrutement des Inspecteurs de l'Economie Nationale — Corps d'élite assure-t-on — mais encore soit assuré d'y recevoir la place d'honneur qui lui revient et que le décret de 1810 l'autorise à revendiquer *de plano*. Une note a été rédigée par M. **Dauvergne** et remise dès le 15 janvier tant au Cabinet du Ministre des Travaux Publics qu'au Cabinet du Ministre du Commerce. M. Marchandeaun a reçu, le 19 janvier, une délégation du bureau à qui il a réservé un accueil exceptionnellement attentif et cordial; il a très volontiers admis que les ingénieurs des Mines avaient des titres exceptionnels à s'occuper des questions économiques concernant la grosse industrie, et il a promis de faire largement appel à leur concours quand aura été voté le projet de loi portant création du nouveau Corps; la délégation lui a fait connaître l'effectif qui pourrait être mis à sa disposition. Le Ministre a paru d'accord pour demander aux Travaux Publics la mise en service détaché d'une demi douzaine de fonctionnaires, Inspecteurs généraux, Ingénieurs en Chef ou Ingénieurs ordinaires;

pour matérialiser sur le champ sa bienveillante attention, il a immédiatement offert de réserver à un Ingénieur des Mines un des deux postes d'Inspecteur du Commerce que le budget normal de 1935 lui permet déjà de créer. Il a été décidé que M. **Ricard** poserait sa candidature.

Un large débat s'ouvre sur les fonctions nouvelles qui pourraient ainsi échoir au Corps des Mines et qui seraient de nature à rehausser singulièrement son prestige tout en décongestionnant de façon inespérée un avancement qu'on pouvait croire arrêté pour longtemps.

Le Président met en garde le Groupe contre toute demande maladroite et souligne qu'il ne peut être question, au moins pour le moment, de l'exode au Ministère du Commerce du Corps des Mines tout entier. Il donne lecture d'une lettre de M. **Jarlier** qui craint de lâcher la proie pour l'ombre.

M. **Lochard** est d'avis qu'il y va en l'occurrence de la dignité du Corps des Mines et que le souci des indemnités locales ne doit pas être déterminant; il craint toutefois que l'unité du Corps ne souffre de l'abandon par de nombreux ingénieurs de leur Ministère d'origine; mieux vaudrait étendre en bloc au contrôle de l'industrie lourde les attributions du Service tout entier.

M. **Liénard** attire l'attention sur le cas des Ecoles des Mines qui, placées sous les ordres du Ministre chargé des mines, suivraient le sort du Service s'il passait tout entier sous l'autorité du Ministre du Commerce. L'exemple de l'Ecole Centrale, dont ce Ministère s'est désintéressé, ne fait-il pas craindre de voir les Ecoles des Mines rattachées un jour à l'Enseignement Supérieur où pis encore à l'Enseignement Technique? L'opinion générale du Groupe est que la question ne se poserait pas à partir du moment où tout le Corps des Mines occuperait en force le Ministère du Commerce.

M. **Ganière** ramène le débat sur la question, pour lui primordiale, du prestige des Ingénieurs des Mines, dont le métier est ravalé de plus en plus, au moins en province, à celui d'Inspecteur du Travail dans les Houillères; l'exemple de l'Inspection des Finances est là pour montrer qu'il peut être fructueux, en fin de compte, de sacrifier provisoirement à l'importance des fonctions la récolte peu glorieuse de médiocres indemnités.

M. **Thibault** insiste dans le même sens: le Service Ordinaire a perdu tout intérêts, plus de loisirs ni de moyens matériels pour poursuivre les études désin-

téressées qui faisaient jadis l'attrait de la carrière; de surcroît l'avancement est embouteillé au point que tel Ingénieur de première classe ne peut guère espérer passer Ingénieur en Chef avant 48 ou 50 ans. La création de l'Inspection de l'Economie Nationale est providentielle. Tel est aussi l'avis de M. **Vignal**.

M. **Lafay** objecte cependant qu'il ne suffira pas pour débloquer l'avancement, de détacher au Commerce des Ingénieurs Ordinaires et que seul, est défendable, à ne reprendre au reste que la thèse de M. Lochard, le passage en bloc.

Cette solution radicale, estime M. **Dauvergne** ne peut être pratiquement retenue, quels qu'en soient les mérites, elle a, en effet, été écartée d'emblée par M. Marchandau qui songe, tout au contraire, à repasser l'O. N. C. L. à son collègue des Travaux Publics. Sans abandonner l'idée du rattachement en Corps à un éventuel Ministère d'Economie Nationale, un compromis heureux consisterait à habiliter dès maintenant les Arrondissements Minéralogiques à entreprendre pour le compte du Ministère du Commerce les enquêtes économiques régionales: les camarades détachés au Ministère du Commerce se sentiraient de la sorte très utilement épaulés, et on ne risquerait pas un empiètement d'un ministère sur l'autre.

Cette manière de voir est vivement approuvée.

Le Président clôt la discussion et propose d'encourager le passage au Commerce à titre individuel du plus grand nombre possible d'ingénieurs, qui restant en liaison étroite avec le Groupe lui permettront de profiter au mieux des circonstances; il s'est entretenu de la question avec un certain nombre de camarades en congé qui sont très favorables à cette orientation nouvelle de l'activité du Corps et dont l'appui pourra vraisemblablement faciliter l'action du bureau. Le Groupe des Mines, à l'unanimité des présents, approuve ses délégués pour les démarches dont ils avaient pris l'initiative et donne son adhésion sans réserve aux propositions de son Président.

Liquidation des Mines Domaniales de la Sarre.

M. **Blum-Picard** demande que le Groupe intervienne auprès du Ministre pour obtenir que la liquidation de la gestion des Mines Domaniales soit confiée aux quatre ingénieurs du Corps actuellement à Sarrebruck, qu'elle pourrait occuper au moins six mois; il doit remettre une note circonstanciée au Président qui avisera.

Le Secrétaire,
Signé : RICARD.

Le Président,
Signé : LEPRINCE-RINGUET.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

M. SEIGNOBOS

*Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Secrétaire du Conseil Général des Ponts et Chaussées
et Secrétaire Général du Conseil Supérieur des Travaux Publics*

Les personnes — comme les choses — passent; leur exemple, du moins, demeure, quand il nous entraîne vers l'idéal auquel, à travers les temps et les disputes, notre civilisation reste attachée.

Conservons donc pieusement le souvenir de qui s'est acquitté de sa tâche avec le seul souci du bien, pour ne pas dire du mieux.

L'oubli, cette mousse envahissante, ne doit jamais recouvrir le nom des bons ouvriers.

Tel fut Marcel-André-Raymond SEIGNOBOS, né à Paris, le 15 janvier 1879.

Élève à l'École polytechnique en octobre 1900, élève ingénieur des Ponts et Chaussées en 1902, il débuta, après une année de services militaires au 1^{er} régiment de génie et trois années d'études à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, comme Ingénieur du 2^e Arrondissement de la rivière de Saône et du Canal du Centre, à la résidence de Châlon-sur-Saône. Il y étudia de façon très appréciée des projets de ponts suspendus et d'allongement d'écluses et exécuta des travaux, souvent délicats, comme ceux de réparation et d'étanchement de barrages, dont l'énumération serait trop longue. Chargé, en 1910, à Tours, également comme Ingénieur ordinaire, des services ordinaire, hydraulique, de navigation de la Loire et du contrôle de la voie et des bâtiments du réseau de l'État, il recueillit de nouveaux éloges encore plus accentués de la part de son chef de service, qu'il dut cependant quitter brusquement à la mobilisation.

C'est comme capitaine du génie qu'il est affecté, de 1914 à 1916, au service des routes de la 2^e, puis de la 6^e armée, en ayant le commandement de la 9^e compagnie des cantonniers.

Il contribue à l'offensive de la Somme comme chef de zone du service routier. Il reçoit les félicitations du général directeur des étapes et des services par un ordre du 15 novembre 1916. Mais, en 1917, ses forces, qui ne vont plus cesser de décliner, le trahissent au point d'exiger impérieusement son évacuation momentanée à l'arrière.

Puis, comme tant d'autres, et avec le mérite de surmonter le mal implacable, un ennemi interne qui lui a déclaré une autre guerre sans merci, il reprend sa place au milieu des braves à qui notre liberté doit d'avoir survécu à la tourmente mondiale.

Officier de liaison avec l'armée britannique, il est

cité à l'ordre de la direction de l'arrière le 28 juillet 1918.

On lui a d'ailleurs décerné, outre la croix de guerre, la croix militaire anglaise.

Démobilisé en février 1919, après un court séjour au service de la navigation de la Seine, il est appelé à seconder le Secrétaire général du Conseil Supérieur des Travaux Publics.

Il est nommé aussitôt Chevalier de la Légion d'Honneur, puis Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, secrétaire adjoint rapporteur auprès de la Commission des Distributions d'Énergie électrique et du Comité d'électricité.

Placé à la tête de la Section d'Études générales du Conseil supérieur des Travaux Publics, où ses recherches lui valent, dès le 4 décembre 1922, une lettre de félicitations de M. le Ministre des Travaux Publics, il ne cesse d'imprimer à cette Section un élan remarquable en la faisant bénéficier de ses grandes qualités de précision et d'exactitude dans la documentation qu'il a rassemblée. Joignant à cela un talent merveilleux de polyglotte, il se fait hautement apprécié, soit dans la mission de suivre, auprès de l'arbitre américain, les questions soulevées par l'article 357 du Traité de paix, soit dans la traduction des publications techniques étrangères, notamment des articles de revues allemandes sur la navigation, les ports, l'utilisation de l'énergie hydraulique, en un mot tout ce qui touche à l'art de l'Ingénieur.

Ainsi fortement préparé au rôle de Secrétaire du Conseil Général des Ponts et Chaussées, il devient titulaire de ce poste en 1925, dès le départ de celui dont il était jusque-là l'éminent collaborateur.

C'est surtout dans ces nouvelles fonctions qu'il a donné sa mesure, et il est promu Officier de la Légion d'Honneur le 11 août 1931 et Inspecteur Général des Ponts et Chaussées le 1^{er} février 1932.

On ne saurait trop louer son ardent désir de justice allié au respect de la tradition, la sagesse de ses avis inspirés de la jurisprudence dont les monuments lui étaient familiers. Il tenait à en conserver les principes généraux tout en les adaptant à chaque espèce avec le discernement qui convenait.

Particulièrement jaloux de préserver la dignité et les prérogatives justifiées du Corps des Ponts et Chaussées, il opposait aux attaques, aux ambitions du

dehors ou à la jalousie de groupement rivaux la force persuasive de son âme trempée.

Et rien ne le détournait de la route qu'il s'était tracée, tout obstacle exaspérant, au contraire, son énergie indomptable en proportion des progrès effrayants du mal qui devait finir par avoir raison de lui.

A part quelques rares allusions à cette misère physique, ceux qui l'approchaient n'auraient jamais soupçonné qu'il était l'enjeu d'une lutte surhumaine.

Inutile à son foyer, désert depuis qu'il n'avait plus à y chérir et soigner sa mère infirme, on voyait bien qu'il était à son bureau de la première à la dernière heure du jour, ignorant tout prétexte de délassément : dimanches, fêtes, vacances. Toujours assidu, il accomplissait son devoir jusqu'à ce que, accablé par la fièvre, il dût subir une brève interruption de sa besogne.

Ce n'est pas qu'il ait rien négligé pour tenter une guérison impossible. Partagé entre le désir de triompher de ce duel inégal et la volonté de subvenir à l'éducation de jeunes orphelins à sa charge, il avait réduit son existence à un mépris du confort qui paraissait sans motif.

La prescription, d'une des nombreuses sommités médicales qu'il consulta, de prendre un peu de repos qui lui eût été cependant si nécessaire, l'irrita.

Et il se voua à son poste jusqu'à ce qu'il fût hors d'état de se tenir debout. Alors, en quelques jours, à peine prolongés par les soins prodigués dans une clinique, survint le malheur que tout le monde, et lui le premier, savaient proche.

Absorbé par son travail, il s'abandonnait difficilement à l'intimité. Il faisait alors profiter son interlocuteur d'une érudition scientifique, littéraire, économique et philosophique hors de pair. Abordant le sujet de la mort, il la considérait avec fermeté et résignation. Au fond, il sentait qu'elle seule mettrait un terme à son activité.

Après une agonie horriblement douloureuse, il rendit le dernier soupir le 22 juillet dernier.

Les funérailles, contenues dans le cadre de simplicité qu'il avait exigé, ne réunissaient à la famille que quelques amis au courant de la fatale nouvelle. Elles

furent cependant émouvantes, par les prières et la belle exaltation de ses vertus privées que le pasteur fit en officiant.

L'absence, imposée par le défunt, de panégyrique officiel laissait, en ce qui concerne le fonctionnaire, une lacune que cette note ne va qu'imparfaitement combler.

Mais nous y ajouterons les paroles prononcées par son Président, M. l'Inspecteur Général GRIMPRET, devant l'assemblée du Conseil général des Ponts et Chaussées :

« MRS CHERS CAMARADES,

« Dans son austère simplicité, laquelle n'était pas sans grandeur, notre camarade Seignobos a expressivement décliné, avant de mourir, toute manifestation, toute cérémonie, tout discours.

« Je connaissais à cet égard ses sentiments, et je n'enfreindrai pas sa volonté suprême en prononçant ici son éloge.

« D'ailleurs, cet éloge verbal n'est-il pas superflu devant vous, mes chers Camarades, qui avez été les témoins journaliers du talent, du jugement, de la compétence, de l'intelligence que SEIGNOBOS apportait à remplir des fonctions délicates et difficiles et pour lesquelles il était exceptionnellement apte et préparé.

« Ce n'est pas céder à une sorte d'indulgence sentimentale devant la mort, c'est, je crois, rendre hommage à la simple vérité, et à une vérité qui est vivante dans nos esprits et dans nos cœurs, que de dire qu'il avait atteint la perfection.

« Sa disparition est, pour le Conseil Général des Ponts et Chaussées, une perte considérable. Le Conseil la mesure à sa valeur et la ressent douloureusement. Il conservera pieusement le souvenir de ce Secrétaire incomparable qui a travaillé pour lui jusqu'à l'extrême limite de ses forces, qui les lui a consacrées tout entières, et dont le labeur, qui n'a jamais été interrompu par la souffrance, n'a pu l'être que par la mort. »

A. DONIOL,

*Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
Secrétaire du Conseil général des Ponts et Chaussées.*

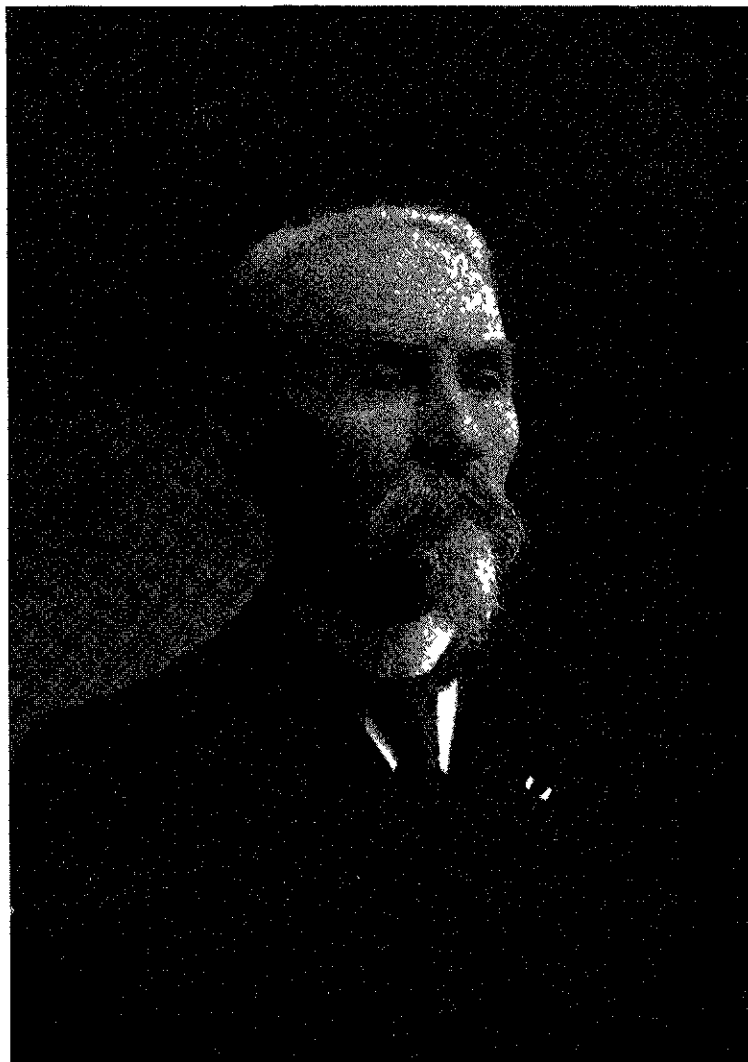
M. TOURTAY

Inspecteur général des Ponts et Chaussées

Président de la 1^{re} section du Conseil général des Ponts et Chaussées

Le 20 janvier 1935 s'est éteint doucement en son domicile, à Paris, à l'âge de 82 ans, notre camarade Charles Tourtay, après une brillante carrière au cours de laquelle il a successivement occupé, et toujours avec distinction, tous les échelons de notre hiérarchie

qu'il montrait, à la tête d'un personnel important, une maturité d'esprit et un tact qui lui ont valu les témoignages les plus élogieux tant de la part de son chef, M. Jozou, que de la part des Inspecteurs généraux qui ont eu à le noter.



jusqu'au grade d'Inspecteur général de 1^{re} classe et de Président de la 1^{re} section du Conseil général des Ponts et Chaussées.

C'est en Saône-et-Loire, où il a passé 13 années comme Ingénieur ordinaire, sous les ordres de M. Jozou, alors Ingénieur en chef, et 14 ans comme Ingénieur en chef, qu'il s'est particulièrement révélé comme constructeur de premier ordre en même temps

Parmi les nombreux ouvrages d'art très importants projetés et construits par Tourtay, il convient de signaler tout particulièrement le pont Baurécourt, sur la Saône, comportant 3 arches de 40 mètres d'ouverture chacune, surbaissées au 1/8, et dont l'exécution s'est achevée le 24 août 1890, de la manière la plus heureuse, grâce à la présence d'esprit de Tourtay qui a su prendre avec une maîtrise remarquable les me-

sures urgentes nécessaires pour parer aux conséquences désastreuses qu'aurait pu avoir une crue subite de la Saône menaçant d'emporter les cintres avant le clavage des voûtes.

De nombreux mémoires insérés dans les Annales des Ponts et Chaussées, principalement sur la stabilité des grandes voûtes en maçonnerie et la détermination des pressions qui s'y développent ont valu à Tourtay une place à part parmi ceux qui ont fait progresser l'art de l'Ingénieur.

L'administration des Travaux publics a reconnu ces mérites exceptionnels en accordant successivement à notre camarade la croix de Chevalier de la Légion d'honneur en 1891, celle d'Officier en 1913 et enfin celle de Commandeur en 1923.

Après 46 années de services au ministère des Travaux publics, Tourtay, atteint par la limite d'âge, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1922.

Il continua néanmoins jusqu'en 1931 à faire partie du Comité consultatif de la vicinalité où sa compétence spéciale, acquise surtout au cours des 27 années pendant lesquelles il avait été chargé du service vicinal en Saône-et-Loire, d'abord comme agent-voyer d'arrondissement, puis comme agent-voyer en chef, l'avait désigné tout naturellement au choix du Ministère de l'Intérieur en 1913.

A côté d'une activité professionnelle qui s'est manifestée d'une manière si remarquable, Tourtay, en vrai polytechnicien, occupait ses loisirs dans l'intimité de la vie familiale, en s'intéressant à toutes les conquêtes de la science et à toutes les belles choses en général.

Collectionneur de papillons, il dut sans doute à son admiration pour leurs merveilleuses colorations le goût qu'il prit à faire avec beaucoup de succès de la photographie en couleurs.

Plus tard il se passionna pour la télégraphie sans

fil et après sa mise à la retraite, son cabinet était devenu un véritable laboratoire où, grâce à son habileté manuelle, il expérimentait tous les progrès de cette prestigieuse discipline.

Très sensible à la belle musique, il s'est plu, jusqu'à son dernier jour, à écouter sans quitter sa chambre les concerts que lui transmettaient les appareils en partie construits par lui-même.

Si Tourtay a été « l'homme du devoir jusqu'à la rigidité », comme le notait en 1896 l'Inspecteur général Lefebvre, il avait un cœur d'or. D'une extrême bienveillance pour tous, il s'est penché sur la misère humaine, collaborant discrètement avec sa femme dans la recherche et le soulagement des souffrances. Les épreuves ne lui ont pas été épargnées cependant, et son âme fut atrocement meurtrie lorsque, le 26 février 1918, son plus jeune fils, le lieutenant Jean Tourtay, déjà décoré de la médaille militaire et de la Légion d'Honneur, de la croix de guerre avec maintes citations, fut tué au retour d'une expédition triomphale en avion de chasse.

Charles Tourtay n'est plus. Celui de qui l'inspecteur général Leblanc a pu écrire dès 1884 : « Il a tous les dons, c'est une perle fine », fut un homme de grande classe, qui se survivra dans la pensée de tous ceux qui l'ont approché. Il a honoré la vie et la science. Il a bien mérité de notre chère École polytechnique et du corps des Ponts et Chaussées dont il restera une belle et noble figure. Pour moi, son vieil ami, qui l'ai intimement connu, et à qui on a bien voulu demander d'évoquer son souvenir, je puis affirmer qu'au cours d'une existence tout entière empreinte de simplicité et de modestie, il n'a cessé de poursuivre ce qui fut son unique but : « Faire mieux, devenir meilleur ».

Paul SCHOENDOERFFER,
(Promotion 1869).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1935

Le 27 janvier, à 14 h. 30, s'est tenue l'Assemblée générale du P.C.M. — Le bureau sortant était représenté par MM. **Joyant, de Berc, Le Roux, Weil, de Rouville, Buisson, Ludinart, Hupner, Renaud, Augustin, Ricard, Schwartz, Cointe, Prot, Bisch, Renault, Mayer.**

Les camarades étaient venus nombreux et l'animation des discussions qui suivirent l'exposé du rapport montra tout l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement de l'Association et aux questions qui font l'objet des préoccupations du Comité.

Ouvrant la séance, M. le Président **Joyant** donne lecture du rapport moral qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, M. **Deymié**, Trésorier, donne lecture du rapport financier qui témoigne de la bonne situation de l'Association.

M. le Président donne connaissance des résultats des élections en vue de la nomination de quatre délégués généraux. Sur 322 votants, ont obtenu :

M. Dauvergne.	319	voix
M. Gex.	318	—
M. Pizon.	315	—
M. Ridet.	313	—
M. Bourguet.	2	—
M. Caquot.	1	—
M. Boutteville.	1	—

MM. **Dauvergne, Gex, Pizon** et **Ridet** sont proclamés élus.

L'Assemblée charge M. **Besson** d'examiner les comptes présentés par M. **Deymié**. Les comptes sont reconnus exacts et approuvés à l'unanimité.

M. le Président donne alors la parole à ceux des camarades qui ont des questions à poser.

M. **Soleil**, Ingénieur en Chef à Compiègne demande où en est la question des pourvois à interjeter devant le Conseil d'Etat contre les décisions récentes relatives à la réduction de 20 % des indemnités d'article 2. M. le Président répond que la question n'est encore qu'à l'étude; il compte soumettre à un conseil juridique le cas de certains ingénieurs, comme M. **Lochard**, récemment réintégrés dans les cadres et pour lesquels un arrêté ministériel a fixé le montant de l'indemnité d'article 2 qui leur était allouée.

Il y aura lieu de voir dans quelle mesure les décisions ministérielles prises sur la demande du Ministère des Finances peuvent annuler les effets de la décision antérieure qui, elle, a été prise en exécution d'un décret.

M. **Genet**, Ingénieur en Chef du Nord, demande si l'on a des renseignements sur les délibérations de la Commission des cumuls et indemnités. M. **Joyant** répond que dans la mesure où il est informé, la question des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines n'a jusqu'ici pas été abordée.

M. **Favière** demande à connaître si le P.C.M. a préparé des propositions au cas où il serait invité à faire connaître son point de vue. M. le Président répond que la position du P.C.M. a été exposée dans une note dont M. **Favière** a eu connaissance, mais que la Commission des cumuls n'ayant pas encore examiné le cas des Ingénieurs, le P.C.M. n'a pas à prendre l'initiative de propositions qui pourraient se retourner contre lui.

M. **Heduy**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Lille, signale au Comité que si désormais des décisions administratives régulières établissent que l'indemnité d'article 2 doit avoir le caractère d'une indemnité et non d'un traitement, les Ingénieurs seraient en droit de réclamer à l'Etat les 6 % qui ont été prélevés sur ces indemnités depuis leur entrée en service, pendant toute la période où les indemnités d'article 2 étaient considérées comme traitement et frappées comme tel d'un prélèvement pour la retraite.

M. **Barral**, parlant au nom de M. **Jarlier**, Ingénieur en Chef des Mines, empêché, demande si dans le cas où une démarche faite auprès de M. Germain-Martin par le bureau de la Fédération des Cadres Techniques Supérieurs ne serait pas couronnée de succès, la Fédération n'envisagerait pas une démarche dans le même sens auprès du Président du Conseil.

M. le Président transmettra cette suggestion au Bureau de la Fédération.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 16 h. 30.

RAPPORT MORAL

MES CHEERS CAMARADES,

L'année qui vient de s'écouler a été, pour nous, encore plus mauvaise que les précédentes.

A son début, nous avons eu à subir les attaques du Comité supérieur des Economies, qui prétendait élaborer de toutes pièces pour nos corps d'Ingénieurs, un nouveau statut ruinant complètement la situation qu'ils occupent auprès des départements et des communes. Ce Comité est entré en sommeil sans avoir pu réaliser ses projets, mais l'Administration centrale des Finances reprend de son mieux l'offensive, avec l'esprit hostile qu'elle nous a toujours témoigné.

Puis, sont venus les décrets-lois d'avril 1934.

Le régime des retraites a été bousculé de façon si incohérente que les auteurs de la réforme ont été eux-mêmes surpris des résultats qu'ils avaient obtenus; il a fallu proroger les pouvoirs du gouvernement et faire appel à une commission spéciale pour rétablir un régime des retraites, qui est moins libéral que celui de 1924, mais évite les iniquités criantes des premiers décrets.

Un autre décret-loi a imposé la suppression d'un certain nombre d'emplois et la mise à la retraite d'office d'un nombre correspondant de nos camarades, qui pouvaient légitimement espérer terminer en paix une carrière honorablement parcourue.

Dans les Ponts et Chaussées, quatre Inspecteurs généraux, quatorze Ingénieurs en Chef, sept Ingénieurs ordinaires; dans les Mines, deux Inspecteurs généraux, ont été ainsi mis à la retraite d'office.

Les prélèvements sur les traitements ont été consolidés et aggravés, et le ministère des Finances a imposé aux autres départements, en dehors de toute légalité, un abattement général de 20 % sur toutes les indemnités, même sur celles qui avaient d'abord été assimilées aux traitements.

Le décret-loi sur le cumul des traitements est conçu en termes tellement ambigus qu'il peut justifier toutes les appréhensions. Heureusement, la Commission chargée de l'interpréter et de l'appliquer est présidée par un membre du Conseil d'Etat, et est composée de hauts fonctionnaires des divers départements ministériels; elle procédera certainement avec une impartialité et un souci des réalités que nous n'avons guère constatés au sein du comité supérieur des Economies.

La situation de nos camarades en service détaché a subi également de multiples atteintes. La question est particulièrement inquiétante dans les services dépendant du ministère des Colonies, qui élabore un nouveau statut atteignant gravement les Ingénieurs et dévalorisant nettement leur situation par rapport à celle des autres cadres. De plus, certaines colonies semblent saisir avec empressement l'occasion que leur offre la politique d'économies, pour remettre à la disposition de la Métropole, d'une façon massive, les Ingénieurs des Travaux publics, alors qu'elles manquent en réalité d'un personnel suffisant pour étudier et surveiller convenablement les travaux qu'elles ont engagés.

Votre comité et votre bureau ont essayé de parer comme ils l'ont pu à ces multiples attaques.

Au début de l'année, nous avons fait des démarches auprès de chaque membre du comité des Economies pour défendre notre cause. Ces démarches ont été faites en commun par le P.C.M., le Syndicat des Ingénieurs T.P.E., le Syndicat des adjoints-techniques. En même temps, la Fédération des

cadres techniques supérieurs, dont le P.C.M. fait partie, intervenait auprès de diverses personnalités.

Nous croyons que ces démarches n'ont pas été sans utilité et que si elles n'ont pas abouti à un résultat positif, elles ont au moins contribué à empêcher des décisions désastreuses.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du ministre des Travaux publics, et auprès du ministre des Colonies, pour leur exposer nos inquiétudes et leur demander de défendre leurs personnels techniques.

Il y a quelques jours encore, nous avons, avec une délégation de notre Fédération des cadres, présenté nos observations au ministre des Finances, au sujet de l'abattement de 20 % imposé par ses services sur nos indemnités.

Nous avons le regret de vous dire que nos protestations restent le plus souvent sans résultat. Aussi, dans sa dernière réunion, le Comité du P.C.M. a décidé que nous ne devrions pas hésiter à attaquer au contentieux les décisions qui nous font grief, chaque fois qu'un tel recours paraîtra possible avec quelque chance de succès.

Je dois maintenant vous entretenir des diverses questions que votre comité a eu à traiter.

Le voyage annuel de l'Association a eu lieu en fin juin, au travers de l'Ecosse et de l'Irlande. Il s'est accompli sans incidents et de façon très satisfaisante.

Nous étudions pour 1935, un voyage en Russie, que nous avons examiné déjà en 1934, mais écarté pour diverses raisons. S'il paraissait encore cette année trop long et trop onéreux, nous y renoncerions pour un voyage plus court dans les Alpes et le Midi de la France; qui pourrait d'ailleurs être retenu comme voyage *court* en 1936, si l'on adopte le voyage *long* de Russie en 1935.

En juin 1934, le P.C.M. a participé à la réception d'Ingénieurs des Ports et des Chemins de fer britanniques, qui étaient invités par les grands réseaux à un voyage d'Etude en France. Le P.C.M. a offert à nos visiteurs un déjeuner dans un restaurant des Champs-Élysées.

Le P.C.M. a participé à la cérémonie de la remise de la décoration à l'Ecole des Ponts et Chaussées, et a organisé en commun, avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées, un banquet en l'honneur de cet événement.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, le P.C.M. participe régulièrement aux réunions de la Fédération des cadres techniques supérieurs, qui lui permet de joindre son action à celle des Ingénieurs des P.T.T., des Manufactures de l'Etat, de l'Aéronautique.

Le P.C.M. se trouve également en liaison constante et cordiale avec le syndicat des Ingénieurs T.P.E., le Syndicat des adjoints techniques et la Fédération des Syndicats des Travaux publics.

Le P.C.M. entretient de très bonnes relations avec les Associations d'architectes, notamment l'Association provinciale des Architectes et l'Association des Architectes communaux. Les points de friction qui avaient un moment existé entre nos groupements ont été heureusement éliminés.

Le Congrès d'Urbanisme de Bordeaux, où étaient représentés tous les groupements d'Urbanistes de valeur, a été l'occasion d'une véritable fraternisation entre Architectes et Ingénieurs.

A la suite des décrets-lois, le P.C.M. a essayé de faire

œuvre constructive en proposant une fusion — comme le préconisaient les rapports à l'appui des décrets-lois — entre les services des Ponts et Chaussées et des services parallèles. Ces propositions n'ont guère été appuyées par les autres corps intéressés, et les ministres auxquels elles ont été proposées n'ont montré aucune inclination à réaliser ces réformes. Le P.C.M. regrette que la réforme de l'Administration annoncée par le gouvernement se soit ainsi réduite à la suppression brutale d'un certain nombre de fonctionnaires, sans qu'aucun effort de simplification ait été même essayé.

Le P.C.M. poursuit cependant un projet de simplification administrative, modeste mais utile, d'accord avec les Ingénieurs vicinaux, il cherche à faire adopter par le ministère de l'Intérieur un projet de loi permettant aux départements de placer sous un seul régime administratif leurs voies départementales de toutes catégories, sans rien changer à l'organisation même des services.

Le P.C.M. se préoccupe de la crise de l'avancement des Ingénieurs. Il est facile d'en déterminer les motifs : recrutement surabondant dans les années qui ont suivi la guerre, diminution des départs vers l'industrie privée, retours d'Ingénieurs provenant de l'Industrie, des colonies ou d'autres services détachés. Il est moins facile d'y trouver des remèdes, car ceux-ci consisteraient surtout en création d'emplois

nouveaux, et ce n'est guère le moment de proposer de telles solutions. Cependant, certains ministères, comme le commerce, envisageant la création d'inspecteurs généraux du commerce et de l'industrie, il serait logique de ne pas recruter de fonctionnaires nouveaux; nos camarades mineurs seraient particulièrement qualifiés pour exercer de telles fonctions et vu le petit effectif de leur corps, le moindre dégauchement aurait un effet heureux pour leur avancement.

Le P.C.M. a suivi attentivement les dernières promotions dans la Légion d'honneur. La dernière promotion de janvier nous accorde une part équitable et nous y voyons avec plaisir les noms de plusieurs camarades prématurément admis à la retraite. Nous signalons cette promotion d'autant plus volontiers que trop souvent nous avons dû constater que nos camarades étaient quelque peu oubliés.

MES CHERS CAMARADES,

Quatre délégués généraux, MM. Colson, Hachon, Tarnier, et Weil, siègent aujourd'hui pour la dernière fois au Comité, il en est de même des six délégués du Groupe parisien, MM. Le Roux, Deymie, de Rouville, Gaspard, Geny et Michel. Je suis certainement votre interprète en les remerciant du concours qu'ils ont apporté à votre Association, en particulier MM. Leroux et Deymie, dans les lourdes fonctions de Vice-Président et de Trésorier.

RAPPORT DU TRÉSORIER

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale écoulée, arrêtés au 31 octobre 1934 (soit du 1^{er} novembre 1933 au 31 octobre 1934).

I. — *Adhésions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 20 nouveaux membres, mais les démissions et décès ont ramené le nombre de nos sociétaires de 1.169 à 1.161, se décomposant ainsi :

Membres bienfaiteurs vivants.....	4
Souscripteurs perpétuels vivants.....	193
Souscripteurs annuels	964
	<hr/>
	1.161

II. — *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant: En regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent:

	DÉPENSES	
	1933-1934	1932-1933
Frais généraux et d'administration..	25.418 90	25.773 80
Publication du <i>Bulletin</i>	85.971 55	81.380 10
Abonnements collectifs	42.111 50	45.195 90
Dépenses diverses	9.350 75	10.688 45
Dîners périodiques	21.909 25	6.973 »
Tournées et voyages	107.547 15	141.138 35
Souscriptions diverses	1.380 »	1.060 »
Réception d'ingénieurs étrangers....	1.448 »	2.960 »
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des dépenses.....	295.137 10	315.169 60

RECETTES

Cotisations annuelles:

De l'exercice	51.845 »	52.120 »
Arriérées	5.515 »	5.020 »
Anticipées	1.000 »	745 »
Abonnements collectifs	42.347 50	44.630 »
Dîners périodiques	15.887 »	5.008 35
Tournées et voyages	107.546 80	141.063 05
Recettes de publicité du <i>Bulletin</i>	79.788 10	87.065 45
Recettes diverses	1.520 »	4.735 »
Cotisations, réception d'ingénieurs étrangers	»	1.880 »
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque	4.525 99	4.517 84
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes.....	309.975 39	346.784 69
REPORT du total des dépenses.	295.137 10	315.169 60

EXCÉDENT des recettes..... 14.838 29 31.615 09

La diminution du volume des recettes et des dépenses au cours du présent exercice porte principalement sur le chapitre tournées et voyages (une seule tournée au lieu de trois l'année précédente).

Les causes de variation des chapitres sont les suivantes:

Le produit des cotisations annuelles de l'exercice est en faible augmentation sur celui de l'exercice précédent; un plus grand nombre de sociétaires ont encore négligé de verser leur cotisation malgré plusieurs rappels; mais nous avons pu recouvrer cependant une fraction importante des cotisations arriérées.

Le *Bulletin* laisse cette année une perte de 6.183 fr. 45, alors que l'année précédente les recettes de publicité, déduction faite des dépenses, s'élevaient à 5.684 fr. 35. La cause en est d'une diminution importante des recettes de publicité due à la crise.

Le chapitre « Abonnements collectifs » présente un excédent de 263 francs, contre un déficit de 565 fr. 90 pour l'exercice précédent.

Le chapitre « Tournées et voyages » s'équilibre à quelques centimes près; l'exercice précédent avait présenté un léger déficit de 74 fr. 70 sur ce poste.

Le dîner annuel et celui donné à l'occasion de la remise de la Croix de la Légion d'honneur à l'École des Ponts et Chaussées ont causé une dépense de 6.022 fr. 25 (invitations et compléments de cotisation pour les élèves Ingénieurs). L'année précédente, le dîner avait coûté 1.964 fr. 65.

En résumé, l'exercice 1933-1934 se solde par un bénéfice de 14.838 fr. 29, inférieur à celui de l'exercice 1931-1932 qui s'élevait à 31.615 fr. 09.

III. — *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille a subi peu de transformations au cours de l'exercice: 500 fr. de rente 5 % 1920 ont été achetés pour 10.642 fr. 89; aucun titre n'a été remboursé.

Votre portefeuille se compose donc au 31 octobre 1934 des valeurs suivantes :

120 francs de rente 3 %	3.980 15
85 francs de rente 4 % 1918.....	1.504 50
1.000 francs de rente 5 % amort. 1920.....	20.642 89
76 fr. 50 de rente 4 1/2 % 1932 N.....	1.487 50
1.332 francs de rente 4 1/2 % 1932.....	25.881 52
500 francs de rente 4 % 1925.....	12.402 59
10.000 Capital 4,5 % du Trésor Français.....	9.850 »
13 bons Crédit National 6 % 1921.....	6.480 50
9 Obligations Communales 3 % 1891.....	3.596 35
5 Obligations Foncières 4 % 1913.....	2.413 11
10 Obligations Ouest 2,5 %.....	3.916 20
5 Obligations P. O. 2,5 %.....	2.120 05
5 Obligations P.L.M. fusion 3 %.....	1.440 »
7 Obligations Est 4 %.....	5.042 64
16 Obligations Bourbonnais 3 %.....	7.033 36
9 Obligations Yunnan 3 %.....	3.629 25
7 Obligations Djibouti 3,5 %.....	2.511 53
TOTAL.....	113.932 14

La valeur en bourse du portefeuille au 31 octobre 1934 était de 116.759 fr. 65.

IV. — *Fonds de l'Association.* — Aux termes des articles 17 et 18 des statuts il est prévu que les fonds de l'Associa-

tion se divisent en deux: l'un le fonds social constitué par le versement des cotisations rédimées. L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à en disposer; les revenus de ce fonds sont affectés aux dépenses courantes; l'autre, le fonds de réserve, constitué par le versement des excédents de recettes des exercices antérieurs, qui reste à la disposition du Comité. Toutefois l'Assemblée générale peut décider le versement d'une partie de ce fonds de réserve au fonds social.

La situation de ces deux fonds est la suivante:

A. — <i>Fonds social.</i> — Le montant du fonds social au 31 octobre 1933, fixé par l'Assemblée générale du 21 janvier 1934, s'élevait à.....	93.250 »
il est à majorer du total des cotisations rédimées, encaissées au cours de l'exercice, soit..	7.300 »
Son montant est donc de.....	100.550 »

B. — <i>Fonds de réserve.</i> — Le fonds de réserve au 1 ^{er} novembre 1933 s'élevait à.....	49.205 26
il est à majorer du montant de l'excédent des recettes de l'exercice.....	14.838 29
Son montant s'élève donc à.....	64.043 55

V. — BILAN:

ACTIF	
Portefeuille (valeur d'achat)	113.932 14
Caisse	25.926 65
Banque	24.734 76
Balance.....	164.593 55
PASSIF	
Fonds social au 31 octobre 1934.....	100.550 »
Fonds de réserve au 31 octobre 1934.....	64.043 55
Balance.....	164.593 55

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'Administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Trésorier :
DEYMIÉ.

DINER ANNUEL DU P. C. M.

27 Janvier 1935

Le dîner annuel du P.C.M. a eu lieu le dimanche 27 janvier dans les salons de l'Hôtel Continental.

Il était présidé par M. Henry Roy, Ministre des Travaux Publics.

MM. Le Trocquer, Sénateur, et Guernier, Député, anciens Ministres des Travaux Publics; Henri Hagg, Contrôleur général de la Marine, Chef du Cabinet du Ministre des Travaux Publics; Valadier, Sénateur, Rapporteur du Budget des Chemins de fer; Milan, Sénateur, Rapporteur du Budget des Travaux Publics; Rio, Sénateur, Président de la Commission de la Marine; Alexandre Varenne, Député, Président de la Commission des Travaux Publics; Henri Tasso, Député, Président de la Commission de la Marine Marchande; Houy, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics; Sardou, Chef de bureau au Ministère des Travaux Publics; Boquien, Directeur général des Manufactures de l'Etat, Président de la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques; Dumanois, Inspecteur Général de l'Aéronautique, et Le Corbeiller, Ingénieur en chef des P.T.T., vice-présidents; Bérend, Ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, Trésorier de la Fédération des

Cadres Supérieurs Techniques; Fortant, Inspecteur Général de l'Aéronautique, Président de l'Association des Ingénieurs de l'Aéronautique; Israël, Ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, Président de l'Association des Ingénieurs des Manufactures de l'Etat; de Pampelonne, Inspecteur Général du Génie Rural, Président de l'Association des Ingénieurs du Génie Rural; Granger, Conservateur des Eaux et Forêts, Président d'Honneur de l'Association des Officiers des Eaux et Forêts; Vidron, Inspecteur des Eaux et Forêts, Secrétaire général de l'Association des Officiers des Eaux et Forêts; Liouville, Président de la Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français d'Ingénieurs; Bernard, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, Secrétaire général de la Fédération des Travaux Publics; Letrillard, Secrétaire général, Moret et Bailliez, du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat; Perlin, Secrétaire général du Syndicat des Adjointes Techniques, avaient bien voulu assister à ce dîner auquel prenaient part environ 130 camarades.

Au dessert, furent prononcés les discours qui suivent :

(Voir photos ci-après.)

DISCOURS DE M. E. JOYANT

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au nom de tous nos Camarades, je vous remercie d'avoir bien voulu accepter la présidence de ce banquet. C'est notre grande réunion annuelle, nous attachons un grand prix à ce qu'elle ne se termine pas sans que nous ayons pu présenter nos hommages à notre Chef direct.

Je remercie également les personnes qui ont bien voulu accepter l'invitation de notre Association: anciens Ministres des Travaux publics qui, par leur présence, montrent qu'ils ne se désintéressent pas de leur ancienne maison; Sénateurs et Députés qui, dans les grandes commissions du Parlement, étudient les affaires concernant nos services; directeurs des grandes Administrations avec lesquels nous collaborons.

Je salue M. Houy, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics, dont la présence ici marque les rapports de loyale collaboration qui existent entre les Ingénieurs des Services publics et les Entrepreneurs qui leur apportent, avec les moyens d'exécution les plus nécessaires, le concours de leur haute expérience.

Je saluerai également M. Liouville, Président de la Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français des Ingénieurs.

Enfin, je souhaite une bienvenue cordiale aux représentants des Associations ou Syndicats de fonctionnaires, qui sont réunis autour de cette table: M. Boquien, Inspecteur général des Manufactures de l'Etat, président de la Fédération des cadres techniques supérieurs; MM. les Représentants du Génie Rural, des Eaux et Forêts, des Ingénieurs vicinaux; M. Bernard, secrétaire général de la Fédération des Travaux publics; M. Letrillard, secrétaire général du Syndicat des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat; M. Perlin, secrétaire général du Syndicat des Adjointes techniques.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nos Camarades ont tenu aujourd'hui leur assemblée générale annuelle et nous y ont apporté l'écho de leurs préoccupations, l'expression de leur état d'esprit.

Certes, ils sont toujours profondément dévoués à la carrière qu'ils ont choisie, et au service de l'intérêt public; mais on constate parmi eux une certaine amertume pour le passé, et de l'inquiétude pour l'avenir.

L'année qui vient de s'écouler a été, en effet, mauvaise pour eux.

Des décrets-lois ont mis fin, de façon assez brusque, à des carrières qui, normalement, auraient dû se poursuivre pendant plusieurs années encore. Les traitements, puis les indemnités qui les complètent, ont subi des amputations qui s'aggravent continuellement.

Sans doute, nos Camarades se rendent bien compte que, dans la grave crise que traverse l'économie nationale, toutes les classes de la population doivent supporter leur part de privations et de sacrifices, pour le Salut commun; mais ils se demandent si les amputations qui leur sont imposées ne dépassent pas parfois les limites de l'équité, et même du droit.

Une des questions qui les préoccupent également est la crise de l'avancement.

Après une accélération très rapide aussitôt après la guerre, l'avancement s'est ralenti, et c'est à un âge plus élevé qu'il n'était avant guerre que les Ingénieurs parviennent au grade de chef; la situation devient particulièrement pénible pour les Ingénieurs sortis du cadre des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, dont beaucoup arriveront près de la limite d'âge, au moment où ils pourraient aspirer au grade supérieur.

Il n'est malheureusement pas facile de trouver à cette situation des remèdes, sans demander à l'Etat des sacrifices qu'il n'est guère de saison de proposer; peut-être cependant quelques dispositions, peu onéreuses, seraient-elles possibles en faveur des Ingénieurs qui stationnent trop longtemps dans leur premier grade.

Il peut aussi se présenter des circonstances permettant la création de nouveaux emplois. N'est-il pas question de créer, auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie, un corps d'Inspecteurs généraux? S'il en était ainsi, nous vous rappelons que nos Camarades des Mines seraient particulièrement qualifiés pour exercer de telles fonctions; en raison du petit nombre de ces Ingénieurs, il suffirait de leur trouver quelques emplois extérieurs pour dégager de façon très sensible leur carrière trop encombrée.

Nos Camarades des Mines se plaignent d'ailleurs que l'Administration ne fasse pas souvent appel à leur compétence. N'est-il pas surprenant, par exemple, qu'aucun d'entre eux n'ait été appelé à siéger à la Commission des Marchés des Grands Réseaux de Chemins de fer, alors que les achats de charbons constituent une très grosse part de ces marchés? Une récente vacance dans cette Commission aurait pu permettre de réparer cette omission: c'est un militaire qui a été désigné.

Nous vous remercions, monsieur le Ministre, d'avoir compris largement les fonctionnaires de votre ministère, et, parmi eux, nos Camarades, dans la dernière promotion de la Légion d'honneur.

Nous y avons vu avec plaisir les noms de plusieurs Ingénieurs atteints par les mises à la retraite anticipées, et nous sommes heureux qu'ils aient obtenu cette satisfaction de fin de carrière.

Pendant quelques-unes des années qui ont suivi la guerre, les fonctionnaires des Travaux publics ont été parfois un peu négligés dans les promotions de la Légion d'honneur; nous vous remercions d'avoir renoué la tradition ancienne.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines constituent deux corps dont le recrutement résulte d'une sélection sévère, où la faveur n'a aucune part; ils ont, par une tradition bientôt deux fois centenaire, le souci de l'intérêt et le respect de l'autorité de l'Etat.

Considérez-les comme vos meilleurs auxiliaires dans l'œuvre de redressement que poursuit le Gouvernement dont vous faites partie; ils ne vous ménageront pas leurs efforts. Ayez confiance en eux, et prenez en considération leurs légitimes soucis de carrière.

MES CHERS CAMARADES,

Je vous invite à lever vos verres en l'honneur de M. le Ministre des Travaux Publics, notre Chef et notre protecteur naturel.

DISCOURS DE M. BOQUIEN

*Directeur Général des Manufactures de l'Etat,
Président de la Fédération des Cadres Supérieurs techniques.*

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

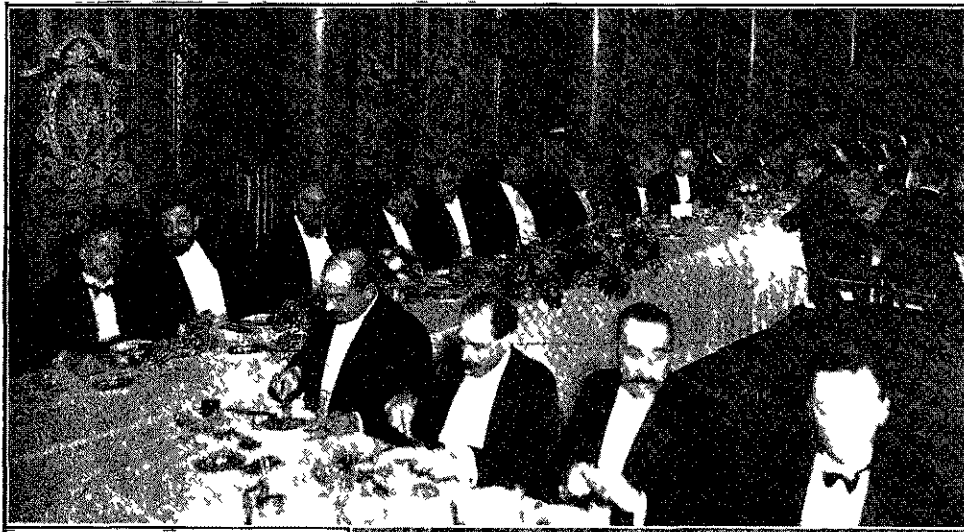
Les services éminents rendus dès l'origine par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ont incité les Gouvernements successifs à organiser d'une façon analogue les divers Corps d'Ingénieurs, dont l'Etat se trouvait avoir besoin, au fur et à mesure du développement de la technique dans certains des services civils où s'exerce son action.

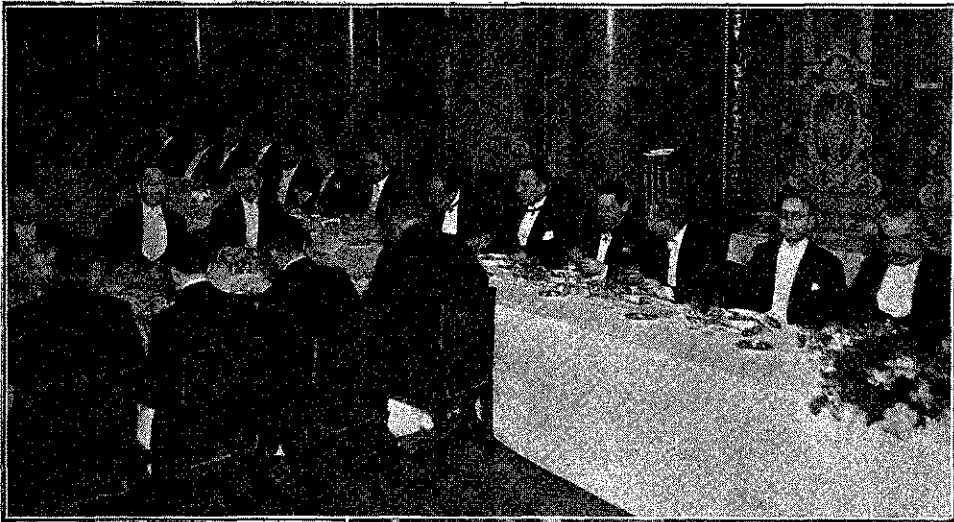
C'est ainsi que furent créés les Ingénieurs des Manufactures de l'Etat, les Ingénieurs des Postes et Télégraphes et les Ingénieurs de l'Aéronautique. Ces diverses catégories d'Ingénieurs se sont organisées comme ceux des Ponts et des Mines en Associations Professionnelles où ils discutent

de leurs intérêts et où ils entretiennent avec soin parmi eux l'Esprit de Corps. On le leur a assez souvent reproché avec une certaine âpreté.

Et pourtant quels bienfaits ne doit-on pas attendre de l'existence d'un tel état d'esprit?

En soumettant d'une façon tacite chacun des Membres du Corps au jugement permanent de ses pairs, quelles garanties incomparables ne donne-t-il pas à l'Etat dont ils sont les serviteurs? Quelle digue contre le favoritisme! Quelle émulation dans la science technique! Quel maintien de l'intégrité et du dévouement à l'intérêt public. L'opinion commence heureusement à se pénétrer de ces vérités; et qui sait si nous ne verrons pas encourager au contraire hautement ce bienfaisant Esprit de Corps là où il n'est pas encore développé.





Des Associations ayant entre elles autant d'affinités se sont groupées naturellement en une Fédération qui s'occupe de la défense des intérêts légitimes communs à tous leurs membres. Sa présidence est assumée à tour de rôle par un membre de chacune d'elles : c'est ainsi qu'échoit aujourd'hui à un Ingénieur des Manufactures de l'Etat l'honneur d'apporter à l'Association des Ponts et Chaussées et des Mines le salut de ses trois sœurs cadettes.

Cet honneur me cause un plaisir tout particulier. Des liens très chers de parenté ou d'alliance m'unissent à plu-

sieurs membres actuels ou disparus de ces grands Corps des Ponts et Chaussées et des Mines. Vous me permettrez, j'en suis sûr, de prononcer en une telle occasion le nom de l'un d'entre eux, mon bisaïeul, l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Lenglier, de la promotion 1795, qui fut constructeur des canaux de Bretagne. C'est donc non seulement en raison de ma présidence éphémère, mais avec des sentiments personnels très profonds, que je bois à la prospérité de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MAURICE BERNARD

Ingénieur T. P. E.

Secrétaire Général de la Fédération des Travaux Publics.

MONSIEUR LE MINISTRE,

A mes Camarades du Bureau du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et du Syndicat des Adjointes Techniques des Ponts et Chaussées qui m'accompagnent et au nom de qui j'ai le grand honneur de prendre devant vous la parole, je me permets d'associer tous les Personnels du Ministère des Travaux Publics dont les Syndicats sont groupés au sein de la Fédération des Travaux Publics que je représente ici.

Si aujourd'hui, monsieur le Ministre, tous les Fonctionnaires des Travaux publics se trouvent ainsi réunis par leurs Groupements respectifs autour de leur Chef suprême, dans l'atmosphère confiante de ce Banquet, je vous demande de croire que ce n'est pas là un rassemblement sans lendemain. C'est au contraire le symbole exact des sentiments qui unissent les membres de la grande Famille des Travaux Publics, du plus humble des agents aux plus grands de nos chefs, sentiments de respectueux attachement du subordonné pour son Chef et de bienveillante estime du Chef pour son subordonné. (*Applaudissements.*)

C'est cette grande Famille qui, ayant ce soir la précieuse satisfaction et le grand honneur de vous sentir plus près d'elle, se tourne unanimement vers vous, monsieur le Ministre, pour solliciter l'appui de votre très haute et, j'en suis persuadé, de votre très paternelle autorité.

L'appel qu'elle vous adresse, elle se permet de l'exprimer avec une particulière ferveur parce qu'elle sait d'expérience quelle a trop souvent été le cendrillon de la Maison de l'Etat.

Tous ses membres, quels que soient leur qualité et leur rang, se sont vus, les uns et les autres, traités en parents pauvres, soit qu'il s'agisse du réajustement déjà lointain des traitements, soit à l'occasion des récents abattements pour lesquels alors double mesure leur est généreusement distribuée. (*Applaudissements.*)

Il me suffira d'évoquer devant vous, monsieur le Ministre, la pénalité dont est frappée la rémunération de toutes les échelles des Travaux Publics, depuis celle du cantonnier qui n'a pu encore obtenir le modeste salaire du facteur et du douanier, jusqu'aux traitements de nos chefs, en passant par toutes les catégories intermédiaires, pour justifier l'appel que nous vous adressons.

Plus mal traités que les autres fonctionnaires, nous sommes cependant, veuillez en accepter l'assurance, monsieur le

Ministre, profondément attachés à notre devoir, disciplinés dans notre travail.

Nous connaissons l'effort, les durs et longs efforts au prix desquels nous avons construit, à travers tout le Pays, ces ports, ces canaux, ces ouvrages d'art et ces routes dont nous sommes justement fiers, et c'est bien parce que nous sommes de consciencieux ouvriers que nous avons, malgré tout, confiance encore dans l'équité de l'Etat.

Nous espérons en tout cas, monsieur le Ministre, avoir conquis votre agissante sympathie; aussi souhaitons-nous très sincèrement rester longtemps placés sous votre très haute autorité qui saura nous faire rendre justice.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES
INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES
MINES,

Je m'excuse de ne pas vous avoir encore exprimé en mon nom personnel et au nom de nos camarades toute notre respectueuse gratitude pour la précieuse marque de sympathie que vous nous avez renouvelée aujourd'hui en nous conviant à votre table. Si nous nous y sentons en particulière confiance, vous me permettrez, Messieurs, d'en reporter pour une large part le mérite sur votre très distingué, très vénéré Président à qui je veux dire tout de suite tout notre affectueux respect. (*Applaudissements.*)

N'est-ce pas d'ailleurs sur sa très bienveillante sympathie que mes camarades, agents titulaires, adjoints techniques et Ingénieurs T.P.E. prennent appui pour rester calmes devant les épreuves qui les attendent encore.

Quand je me permettais, il y a un instant, de rappeler à M. le Ministre combien les personnels des Travaux Publics ont été jusqu'ici malmenés, ma pensée s'assombrissait davantage en songeant à l'incertitude qui plane sur demain, car la défaveur particulière avec laquelle viennent d'être arrêtées les indemnités dites « de grands travaux » n'est guère faite pour nous rassurer.

Ces compléments de traitements déjà frappés de prélèvements exceptionnels ont été encore amputés de 20 % dans le même temps que le Parlement votait les crédits supplémentaires destinés à parfaire les compléments de traitement du Personnel des Contributions indirectes.

Ces exemples décevants nous laissent-ils espérer que demain sera plus clément ?

Sans doute grâce à sa composition et au climat dans lequel elle doit travailler, la Commission des cumuls doit-elle nous inspirer moins de craintes que la défunte Commission des Economies. Mais par elle, cependant, nos rémunérations restent encore sérieusement menacées.

Devant la situation assez sombre que nous découvrons, je pense, Messieurs, que vous estimerez avec nous que nous ne devons pas nous abandonner. Un passé récent nous a montré qu'une défense habile peut nous épargner au moins en partie. Or, nous ne parviendrons à garantir ce qui peut être sauvé qu'en maintenant et en renforçant l'étroite solidarité de nos Groupements et en n'hésitant pas dans ce but à sacrifier quelques rares situations particulières dont il est tiré argument contre nous. (*Applaudissements.*)

Au nom de nos divers Syndicats de Travaux Publics, je tiens à déclarer que nous sommes, quant à nous, fermement résolus à exiger de nos adhérents la saine compréhension

des intérêts communs que nos Groupements ont la charge de défendre.

Je m'excuse, Messieurs, d'avoir trop longtemps retenu votre bienveillante attention et je lève mon verre à la santé de M. le Ministre des Travaux Publics devant que je me porte garant de la grande masse des syndicats que je représente qui par leur valeur, leur compétence professionnelle, leur absolu dévouement aux intérêts du Pays, méritent de participer à la justice distributive de l'Etat dont ils sont aujourd'hui écartés.

A la prospérité de votre belle Association, à la santé de votre très cher Président pour qui nous partageons tous les sentiments dont nous l'entourez, à M. le Directeur du Personnel et à ses collaborateurs dévoués dont nous avons pu apprécier à maintes reprises toute la grande bienveillance.

A votre santé, Messieurs, et à la santé de vos familles.

Je lève aussi mon verre à l'espoir qu'un jour prochain les Services des Travaux Publics occuperont enfin dans l'Administration française la place de choix qu'ils ont bien méritée. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. HENRI ROY

*Sénateur,
Ministre des Travaux Publics.*

MESSIEURS,

M. Bernard vient de qualifier d'une façon très expressive la réunion de ce soir : c'est une Fête de famille et, dans ces conditions, il était normal — et j'ose dire indispensable — que je fusse présent. (*Applaudissements.*)

Des circonstances que je n'ai pas provoquées m'ont élevé à un poste que je n'ai pas recherché. J'entends y faire tout mon devoir, être non pas, mon cher Président, le « protecteur » que vous annonciez à la fin de votre discours, c'est un terme que je n'aime pas, mais une façon de tuteur, afin d'être plus efficacement auprès de vous. (*Applaudissements.*)

Je ressens à son prix l'honneur d'être votre chef.

Je sais bien qu'il eût été facile — et je n'aurais pas besoin de chercher beaucoup autour de cette table — de trouver quelqu'un qui eût été plus qualifié que moi pour l'être. Et cependant, il me souvient que j'ai failli être des vôtres.

Il y a bien longtemps, au terme de mes études secondaires, après la précaution d'avoir pris mes deux baccalauréats — il n'y en avait que deux dans ce temps-là — je me suis trouvé à un carrefour, j'allais dire comme Hercule ; il n'y a qu'en mythologie que les positions sont aussi simples : carrefour des Lettres, carrefour des Sciences. J'inclinai du côté des Sciences. J'avais rencontré dans ma province, dans mon petit chef-lieu, un polytechnicien. J'avais été séduit. Je trouvais que sa pèlerine avait comme des ailes, que son bicorne était incliné, avec l'incidence orthodoxe, sur le sourcil droit... (*vires et applaudissements*) et son épée, dont on n'a jamais su au fond si vraiment elle était parallèle ou si, manquant souvent à toutes les règles de la géométrie, elle était tengentielle parce qu'elle s'embarassait dans ses

jambes. J'avais été emballé et je disais : « J'irai du côté de Polytechnique. » Et puis, une chance heureuse au Concours Général m'a dirigé du côté des Lettres, et alors, au lieu d'être « taupin », j'étais « cagneux », sinon j'aurais peut-être la chance d'être parmi vous et d'entendre un discours au lieu de le faire. (*Applaudissements.*)

J'ai écouté tout à l'heure avec tout le soin qu'ils méritaient les discours qui ont été prononcés.

J'aurais assisté volontiers ce matin à votre Assemblée Générale, pour pénétrer davantage encore, et comme l'ami que je suis, dans vos pensées les plus intimes, savoir de quoi vous vous plaignez, savoir ce que vous espérez, et j'aurais, sur l'un et sur l'autre de ces points, essayé cette réfaction que vous connaissez bien et que les circonstances nous contraignent de faire.

Il y a dans votre esprit un peu d'amertume, et il y a aussi un peu d'angoisse.

L'amertume, c'est parce qu'il est intervenu cette année — qui a été mauvaise pour vous, — il est intervenu des décrets-lois, que ces décrets-lois vous ont lourdement frappés. Ils ont atteint un certain nombre d'entre vous qui avaient l'espoir de pouvoir aller un peu plus loin encore dans la carrière qu'ils avaient acceptée.

Il y a eu aussi les réductions qui ont été imposées à vos traitements et à vos indemnités. Il faut en parler franchement, nettement, nous sommes en famille.

Je pense et j'espère — votre Président le disait tout à l'heure — qu'il y a peut-être des aménagements possibles.

Pour ma part, je suis anxieux, comme nous le sommes tous, du sort des jeunes, de cet avancement singulièrement limité pour eux, que nous voudrions plus large, et, s'il est possible, mon cher Président, de faire des améliorations

dans ce sens, vous savez que vous pouvez très librement vous en entretenir avec moi dans mon Cabinet, et que j'estime que le premier devoir d'un chef, c'est d'abord d'être juste et de défendre ses collaborateurs toutes les fois qu'ils ont une cause juste à soutenir. (*Applaudissements.*)

Vous avez dit aussi qu'il y avait peut-être des perspectives d'avenir, des possibilités d'avancement du fait de certaines créations qui vont intervenir au Ministère du Commerce.

Je n'ai pas attendu, mon cher Président, que vous ayez cette pensée. Moi-même — et j'ai vu déjà M. le Ministre du Commerce — j'y ai songé et je lui ai demandé, dans ces situations nouvelles qui allaient être créées, s'il n'était pas possible de faire une place aux Fonctionnaires de mon Administration, de façon à ouvrir des perspectives d'avancement. (*Applaudissements.*)

D'une façon générale, toutes les fois qu'il sera possible, dans un Corps comme le vôtre qui est un Corps d'élite et dont je sais le dévouement profond à l'intérêt général, toutes les fois qu'il sera possible d'obtenir non pas en votre faveur, mais en votre droit, des possibilités d'amélioration, je serai toujours à vos côtés pour les réaliser. (*Applaudissements.*)

Mais je pense maintenant, je pense, hélas, à ces amputations que vous avez dû subir. Je pense à cette inquiétude que vous avez pour l'avenir.

Pour les amputations, j'ai une responsabilité personnelle et j'entend l'assumer devant vous.

Il y a trente mois, j'avais l'honneur d'être à ce moment-là le Rapporteur Général de la Commission des Finances du Sénat. Je venais à ce moment-là de faire adopter par l'Assemblée la conversion des rentes, qui avait marqué pour les rentiers de ce Pays, dont beaucoup sont de vos anciens camarades, une réfaction sur leurs revenus, une réfaction allant de 10 à 25 % et j'avais pensé, à raison du sentiment d'égalité que nous devons avoir tous, qu'il était essentiel que dans ce pays, ci ceux-là avaient été frappés, la justice inéluctable commandait de frapper aussi les autres à raison du but qui était à poursuivre, qui était à ce moment l'équilibre du budget.

Je regrette ou de n'avoir pas été compris, ou de n'avoir pas parlé assez fort, ou de n'avoir parlé assez ferme, car si on m'avait écouté alors, vous tous, Fonctionnaires de l'Etat, vous auriez été frappés dans des conditions infiniment moindres que celles qui vous ont touchés depuis, et avec un résultat qui, j'en suis sûr, aurait été plus acquis et plus considérable. (*Applaudissements.*)

Vous êtes une élite, et dans ces conditions, vous avez aussi des devoirs, et je veux vous en parler.

Où irions-nous si vous étiez inaccessibles à certains sentiments et comment pourrions nous essayer de persuader l'ensemble de ce pays de certaines nécessités si vous-mêmes non seulement vous ne les acceptiez pas, mais si en même temps vous ne vous en faisiez pas autour de vous les protagonistes ?

Prenons garde. Nous sommes dans une situation grave. Il faut que tous nous en prenions conscience. Il faut que tous nous nous disions que si chacun veut aller jusqu'au bout de son droit, que si persiste l'individualisme échevelé sur lequel nous avons jusqu'à ce moment vécu, c'est la fin de ce pays et que l'intérêt général ne sera jamais fait que d'un certain nombre de concessions que nous consentirons

les uns et les autres, et d'un certain nombre d'abdications de nos intérêts personnels et particuliers.

Regardez vers les pays voisins et vous serez contraints de vous apercevoir que le nôtre est tout de même celui du monde où il fait moralement le moins mauvais vivre, celui qui a conservé le maximum de ses libertés, et que c'est aussi celui où, au point de vue matériel, il est encore le moins incommode de vivre. Et cela pourquoi ? Parce que nous avons été un pays de labeur et d'épargne, parce que nous avons eu cette philosophie heureuse de n'avoir jamais que les besoins de nos ressources.

Vous parlez d'inquiétude autour de vous. Vous êtes anxieux. Quels sont donc les citoyens à part ceux qui sont fous ou canailles, qui n'ont pas l'inquiétude du lendemain ? Nous l'avons tous, et vous entendez bien que lorsqu'il y a deux ans je demandais, dans une pensée de salut national, aux Fonctionnaires d'abdiquer quelques-uns de leurs droits légitimes, de céder quelque chose de ce qu'ils avaient le droit de réclamer, c'était uniquement dans l'intérêt général et pour arriver à sauver ce Pays, que vous connaissez si bien puisque vous le pratiquez, ce Pays qui est le plus beau du monde, qui est le plus bel espoir du monde, qui est le créancier moral du Monde, car il est celui qui a inventé toutes les belles idées et qui, pour la satisfaction de ses idées, a jeté dans le creuset fatal son or, son temps ; ce Pays, nous allons le laisser mourir ? Ce n'est certainement pas votre pensée ni celle d'aucun d'entre vous. Et vous songerez les uns et les autres qu'il faut que nous consentions certains sacrifices, qu'il faut que nous acceptions que ne soient pas satisfaites toutes nos ambitions, même pas tous nos droits et c'est seulement dans ces conditions que nous arriverons à le sauver.

Je vous le dis parce que nous sommes dans une réunion de famille et que je vous apporte à nouveau l'assurance que toutes les fois que vous aurez raison, je vous soutiendrai ; ayez la certitude que s'il y a des inégalités — et je l'ai bien senti dans le discours de M. Bernard, il y a certaines comparaisons faites, ces comparaisons, de tout mon cœur, je chercherai à les effacer, à vous mettre sur le pied de tout le monde. Je veux que tout le monde dans ce Pays reconnaisse au moins cette égalité fondamentale qui est le vœu certain de tous les Français. (*Applaudissements.*)

C'est vous dire, Messieurs, que vous pouvez compter sur l'appui total de votre chef pendant tout le temps où il aura le grand honneur d'être votre chef. C'est vous dire que je m'efforcerai de tout mon cœur, par affection pour vous, de vous obtenir la satisfaction que vous voulez, mais dans la mesure où les circonstances le permettront.

Et maintenant, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre accueil, à féliciter votre Président, à dire à votre Association tous les vœux que je forme pour son développement et pour sa prospérité, et, puisque nous sommes encore dans le mois du premier de l'An, vous permettrez à votre chef de vous offrir très affectueusement ses vœux, pour les vôtres et pour vous.

Il y a un toast qui s'impose à la fin de ce banquet.

Lorsque nous agitions entre nous toutes ces questions nécessaires pour l'avenir de notre Pays, il y a un nom qui s'impose nécessairement et qui s'impose particulièrement dans cette Assemblée, car c'est le nom d'un de vos grands anciens, et je vous demande la permission de lever mon verre à la santé de M. Albert Lebrun, Président de la République. (*Applaudissements prolongés.*)

VISITES ORGANISÉES LE 26 JANVIER 1935

PROGRAMME

Le matin :

9 h. — Départ en autocar place de la Concorde (côté Tuileries).

9 h. 30. — Arrivée à l'Établissement aéronautique de Châlais-Meudon.

Visite de la station d'essais des moteurs.

Visite de la nouvelle soufflerie.

12 h. 30. — Retour place de la Concorde.

L'après-midi :

14 h. 30. — Départ en autocar place de la Concorde (côté Tuileries).

15 h. — Arrivée sur le chantier, à Asnières.

Visite du chantier de suppression des passages à niveau entre Asnières et Colombes. — Chantier de quadruplement des voies, construction d'un passage inférieur et d'un viaduc de 500 mètres.

Visite de la Cité des Chemins de fer de l'État à Nanterre.

18 h. — Retour place de la Concorde.

NOTE

sur la suppression des passages à niveau de Bois-Colombes et Colombes

Les travaux en cours sur la ligne d'Argenteuil, entre Asnières et le pont sur la Seine, à Argenteuil, ont essentiellement pour but de supprimer quatre passages à niveau, savoir :

P. N. N° 1 sur la rue des Bourguignons, à Bois-Colombes ;

P. N. N° 2 sur la rue des Ormonds, à Bois-Colombes ;

P. N. N° 3 sur la rue Saint-Denis, à Colombes ;

P. N. N° 4 sur le boulevard Gambetta, à Colombes.

Ces travaux font partie d'un projet qui d'élève au total à 202 millions et qui a pu être financé grâce surtout à une contribution notable du Département de la Seine, une participation des ministères des Travaux Publics et de l'Intérieur. Le reste est à la charge du Réseau de l'État, d'une part, du Département de la Seine, de l'autre, qui se couvre de cette contribution au moyen de surtaxes locales temporaires.

L'importance des travaux peut se caractériser par les quelques chiffres suivants :

Cube total des terrassements	400.000 m ³
Béton ordinaire	83.000 m ³
Béton armé	8.500 m ³
Aciers pour béton armé	1.100 tonnes
Ballast	20.000 m ³
Rails et appareils	1.400 tonnes
Poutrelles	2.600 tonnes

Situation générale avant commencement des travaux.

Les premières lignes construites à l'Ouest de Paris, celle de Paris à Saint-Germain et son embranchement sur Argenteuil, traversaient à niveau les voies publiques, sur les territoires actuels des communes de Bois-Colombes et de Colombes.

Malgré la création et le développement des agglomérations d'Asnières et Bois-Colombes, ces passages

à niveau ont été conservés longtemps, en dépit des inconvénients de tous ordres qu'ils présentaient pour la circulation urbaine et le trafic des trains.

Leur suppression a été envisagée voici de longues années, mais il a fallu attendre l'année 1932 pour qu'un accord général pût être trouvé sur les dispositions générales du projet et les conditions de son financement. Entre temps, le développement du chemin de fer, et particulièrement l'accroissement rapide du mouvement des trains de banlieue a augmenté les difficultés et le coût d'exécution des travaux.

Depuis 1923, un nouveau groupe de deux voies prenant naissance à Paris-Saint-Lazare et portant le nom de « groupe IV » a été prolongé jusqu'à un terminus provisoire situé à Bois-Colombes, le long de la ligne d'Argenteuil, dans l'attente d'un nouveau prolongement vers cette ville.

Le groupe IV, issu de la partie centrale de la gare Saint-Lazare, devait nécessairement traverser par un saut-de-mouton les voies du groupe V qui servent aujourd'hui aux trains de grandes lignes empruntant la ligne de Mantes par Poissy. C'est à ce saut-de-mouton que prennent naissance les travaux actuels.

Dispositions générales adoptées.

Le premier projet, élaboré en accord avec les municipalités intéressées, prévoyait la suppression des P. N. de la ligne d'Argenteuil par une modification du profil en long des voies urbaines, ce qui eût entraîné un véritable bouleversement des régions voisines déjà construites.

Le projet adopté comporte, au contraire, des modifications du profil en long de la ligne de chemin de fer, les voies urbaines étant respectées ; certaines d'entre elles sont au contraire prolongées par des ouvrages d'art à la traversée de la ligne.

La situation des lieux a conduit à procéder à un abaissement des voies ferrées dans la région de Bois-Colombes sur une longueur de 1 km. 723 et à un relèvement sur le territoire de Colombes sur une longueur de 1 km. 998.

L'abaissement à Bois-Colombes permet aux voies du groupe VI, réservé aux trains de grandes lignes, de retrouver sensiblement le niveau des voies du groupe IV, qui ont dû être abaissées pour passer sur les voies du groupe V.

Comme il est du plus grand intérêt d'éviter le cisaillement à niveau des voies ferrées de sens contraire, avant de ramener au même niveau les voies du groupe IV et du groupe VI, on réalise un saut-de-mouton de la voie impaire du groupe VI sur la voie paire du groupe IV.

Cet ouvrage, d'exécution particulièrement difficile, a commandé le reste des travaux. Il a, en réalité, été aménagé pour que les deux voies du groupe IV banlieu se trouvent en fin de travaux entre les voies du groupe VI, de manière à permettre une disposition meilleure du terminus définitif de Bois-Colombes.

Pour l'exécution des terrassements, en raison du fort abaissement des voies, qui atteint 6 mètres, il était indispensable de disposer d'une plateforme provisoire pour une ou deux voies. On était ainsi conduit à acquérir des terrains qui se seraient trouvés inutiles en fin de travaux si l'on avait conservé à ce moment deux voies seulement.

Il a été jugé plus indiqué de procéder du même coup au quadruplement des voies, ce qui permet de pousser les voies du groupe IV de banlieue de Bois-Colombes à la gare du Stade, où sera construit un nouveau terminus de banlieue.

De cette manière, seuls, les trains desservant Argenteuil et les au-delà encombreront les voies de grandes lignes.

En définitive, les travaux entrepris comportent :

— La création d'un saut-de-mouton avant Bois-Colombes ;

— L'abaissement des voies et leur quadruplement dans la traversée de Bois-Colombes sur une longueur de 1 km. 723 ;

— Le relèvement des voies avec leur quadruplement dans la traversée de Colombes, sur une longueur de 1 km. 998 ;

— La construction d'un terminus pour les voies de banlieue aux gares de Bois-Colombes et du Stade.

Saut-ed-mouton nouveau.

La situation des voies se trouve modifiée à la fois en plan et en profil ; d'autre part, un assez grand nombre de murs doivent être établis à des emplacements occupés par des voies. Il en résulte la nécessité d'opérer par phases successives — parfois très complexes — pour maintenir sans modification l'exploitation de la ligne pendant toute la durée des travaux.

Cette sujétion a pu effectivement être observée pendant deux ans, soit jusqu'en novembre dernier.

A cette époque, pour gagner du temps, le raccordement du groupe VI avec les voies du groupe IV, a été supprimé pour une durée de quelques mois, les trains électriques continuant à aboutir au terminus de Bois-Colombes et les trains dépassant cette localité empruntant, depuis Saint-Lazare, les voies du groupe VI.

La construction de certains murs n'en a pas moins nécessité jusqu'à quatre ou cinq déplacements successifs de voies, et l'exiguïté du chantier a fait qu'il n'a pas été possible d'éviter l'emploi de murs de soutènement provisoires.

Abaissement des voies dans la traversée de Bois-Colombes. — Terminus de Bois-Colombes.

Là encore, les nécessités de l'exploitation ont créé des sujétions particulières : édification d'une gare provisoire et aménagement de quais provisoires pendant la durée des travaux.

Les quais provisoires ont été établis en premier lieu au niveau des voies déviées en surface. Ils sont, depuis quelques jours, au niveau des deux voies installées au fond de la tranchée.

Sur la plus grande longueur de celle-ci, on a pu se contenter de murs de soutènement ; mais des encorbellements ont été nécessaires pour certaines voies publiques.

Enfin, aux abords mêmes de la rue des Bourguignons, des immeubles ont dû être repris en sous-œuvre, les encorbellements n'étant plus réalisables. Ce sont donc des éléments de plateforme qui ont été construits.

Les divers travaux d'ouvrages d'art ont été exécutés suivant les possibilités que donnaient les acquisitions de terrains. Les premiers ont été commencés en novembre 1932 ; tous les murs sont terminés depuis juillet 1934. Il ne reste plus à réaliser que les parties de pont qui se trouvent à l'emplacement des voies déviées en surface et sous lesquelles passeront les deux voies de droite.

L'exécution des terrassements a été particulièrement rapide, grâce à l'importance des moyens employés et grâce aussi aux dispositions adoptées pour l'évacuation des terres, qui s'est toujours faite sans à-coups ; les terrains sont d'ailleurs d'une constitution excellente.

Relèvement des voies avec quadruplement à Colombes.

Deux passages à niveau étaient à supprimer à Colombes. D'autre part, les passages inférieurs existant aux abords de la Halte du Stade comportaient un faible tirant d'air ; il était donc indiqué d'effectuer le relèvement général des voies jusqu'au premier passage inférieur à hauteur normale rencontré ; celui-ci

était un pont de 8 mètres d'ouverture droite sur la route nationale de Paris à Argenteuil.

A la demande du service des Ponts et Chaussées, la reconstruction de cet ouvrage a été incorporée au projet, avec élargissement à 24 mètres.

Sur la plus grande longueur du relèvement, la municipalité de Colombes a demandé que les voies soient supportées par un viaduc, et non par un remblai, pour des raisons d'esthétique. Ce viaduc, sous lequel passeront notamment les rues qui franchissent actuellement les P. N. N^{os} 3 et 4, sera, en définitive, à quatre voies, mais il a dû être construit par moitié. Il mesure une longueur totale de 585 mètres et supporte, en outre, dans sa partie est, les quais futurs de la gare de Colombes.

Cet ouvrage d'art a été construit avec le double souci de diminuer, dans la mesure du possible, le prix de revient et d'obtenir un ensemble architectural satisfaisant.

La solution qui a été adoptée a consisté à réaliser d'une manière identique les appuis, en alternant des portées de 7 mètres et de 14 mètres, et à réaliser le tablier au moyen d'éléments à deux travées solitaires.

De cette manière, on a pu utiliser au mieux la résistance de l'ossature métallique constituée par des poutrelles à larges ailes, dans lesquelles les moments fléchissants maxima se trouvent égaux sur l'appui médian et dans la travée de 14 mètres.

D'autre part, l'alternance de travées courtes et longues produit un rythme heureux au point de vue architecture.

Toutes les poutrelles employées ont la même hauteur et des longueurs sensiblement égales. La seule variation de profils qui a été nécessaire a été imposée par le franchissement de la rue Saint-Denis, où, au lieu d'employer des poutrelles 650 T. L. d'Hagon-dange, on a utilisé des profils D.I.R. de même hauteur, provenant de Differdange.

L'homogénéité de la fourniture, la similitude de tous les éléments du viaduc et l'identité des appuis ont permis de réaliser de sérieuses économies dans la composition de l'ossature, dans sa mise en œuvre et dans l'exécution des travaux de bétonnage.

L'entreprise Vandewalle, à laquelle ont été adjugés les travaux (fourniture de poutrelles non comprise) a pu réaliser ainsi une sorte de fabrication en série à laquelle elle a parfaitement adapté son outillage.

L'exécution, qui s'est déroulée jusqu'à présent avec une avance sur l'échéancier prévu, comportait successivement la construction de puits de fondations, l'établissement de semelles de freinage dans le sous-sol s'opposant au déversement des piles, la construction des portiques en béton armé formant appuis et qui ont été coulés dans des coffrages métalliques vibrés, l'amenée à pied d'œuvre, par avancement successif des poutrelles, le bétonnage, toujours avec em-

ploi de coffrages métalliques vibrés, du tablier et la finition de celui-ci.

Pour le béton des portiques et du tablier, l'entreprise a utilisé une pompe à béton Pumpcret, d'un débit de 15 mètres cubes à l'heure, dont le rayon d'action est de 250 mètres.

Chaque moitié du viaduc se trouve elle-même divisée en deux dans le sens longitudinal, de manière à éviter une dislocation à la limite des parties de tablier chargée alternativement par des trains de sens contraire.

Un dispositif a été conçu pour permettre à la chape de jouer librement, malgré le désaffleurement des tabliers voisins. Ce dispositif est constitué par des tôles portées par des cornières métalliques qui s'appuient sur un tablier ou sur l'autre; il peut ainsi, par son inclinaison, compenser les différences de niveau sans déchirement de la chape.

Les eaux évacuées latéralement sont conduites par des caniveaux centraux jusqu'aux culées de l'ouvrage.

A la gare du Stade, on a cherché à réaliser des dispositions aussi économiques et aussi sûres que possible pour la fondation des abris et des quais situés au milieu des voies que l'on relève.

Le principe adopté a été de s'appuyer exclusivement sur le sol de fondation recouvert à la fois par le remblai ancien et le nouveau, les puits étant en nombre aussi faible que possible.

Ces puits, établis dans l'axe des quais, supportant, par des poutres- consoles transversales, les appuis des abris qui ne tombent pas dans l'axe, ils supportent, en outre, le poids des bordures de quais. Comme ceux-ci ont, de plus, à résister à une légère poussée transversale, on leur a donné une forme en U qui leur confère une résistance dans les deux sens, vertical et transversal.

Détails techniques sur le viaduc de Colombes.

L'ouvrage, qui a un développement total de 585 mètres environ, est établi en plan suivant une succession de courbes dans le même sens, variant de 600 à 1.000 mètres de rayon.

Il repose sur 2 culées et 53 palées avec portées successives de 7 mètres et de 14 mètres environ.

Les palées sont entièrement en béton armé et sont composées, chacune, de 4 poteaux et de 2 chevêtres constituant, avec des traverses inférieures, deux cadres rigides transversaux séparés, un sous chaque groupe de deux voies.

Les poutres-chevêtres forment appuis simples ou doubles du tablier et ne font pas corps avec celui-ci.

Les cadres transversaux ont pour rôle de résister à la flexion sous les actions des charges verticales, du vent et de la force centrifuge sur les trains.

Les charges sont transmises au sol par des semelles sur puits, placées sur chaque poteau.

Dans le sens longitudinal, deux cours de poutres

enterrées relient également les palées deux à deux, constituant ainsi des portiques renversés, qui résistent aux efforts de freinage.

Chaque palée, sauf aux traversées des rues, présente une orientation sensiblement normale à la courbe intérieure du viaduc.

Les poteaux sont prismatiques, à 18 côtés égaux inscrits dans un cercle de 1 m. 05 de diamètre.

Le tablier est composé, sous chacune des quatre voies, d'un groupe d'une série de 5 poutrelles métalliques de 0 m. 65 de hauteur et de 21 mètres de longueur environ, reposant sur 3 palées consécutives et qui sont enrobées dans du béton.

Sur les appuis simples, les poutrelles reposent sur une plaque de glissement, de manière à permettre la dilatation.

Les efforts qui ont été pris en compte sont les suivants :

— Dans le sens vertical, les surcharges du convoi-type majorées de 10 % et, en outre, du coefficient dynamique;

— Dans le sens longitudinal, on a admis des forces de freinage égales à 10 % du poids du convoi, sans majoration dynamique;

— Dans le sens transversal, on a supposé un vent de 150 kilos au mètre carré de surface verticale et

un effort résultant de la force centrifuge pour des vitesses de 60 kilomètres à l'heure pour les voies de banlieue et de 100 kilomètres à l'heure pour les voies de grandes lignes.

Les taux de travail admis sont de 70 kilos par centimètre carré, pour le béton armé à 400 kilos de ciment 20/25 employé dans les palées, ce taux étant porté à 95 kilos par le fretage, et 13 kilos pour l'ossature métallique, considérée comme résistant seule aux efforts dans le tablier.

Durée d'exécution des travaux.

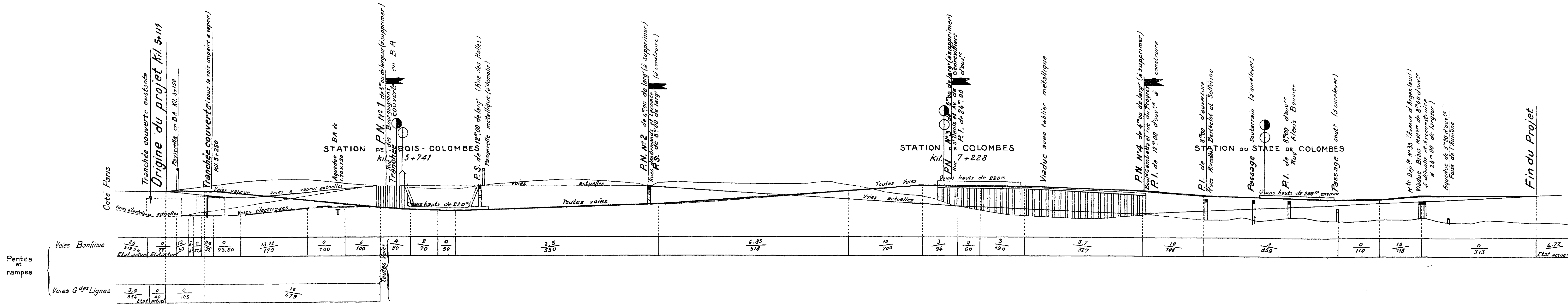
Les travaux ont commencé le 1^{er} novembre 1932; leur achèvement est prévu pour le 1^{er} octobre 1935; mais, dès la fin janvier, les deux premiers passages à niveau dont l'existence a motivé la présentation de ce projet auront été supprimés, les deux autres le seront en février.

Parallèlement, sera réalisée l'électrification des deux voies du groupe IV prolongées entre Bois-Colombes et le Stade.

Le 1^{er} janvier prochain, les trains électriques de Saint-Lazare desserviront le Stade de Colombes par des voies spéciales de banlieue, sans cisailer à niveau une seule voie routière.

(Voir dépliant ci-après.)

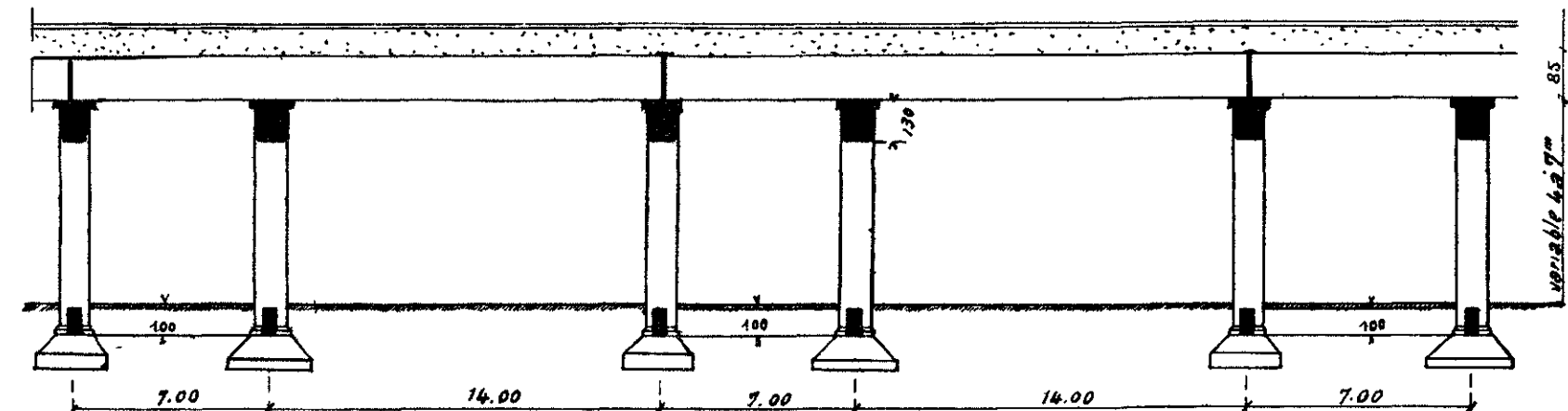




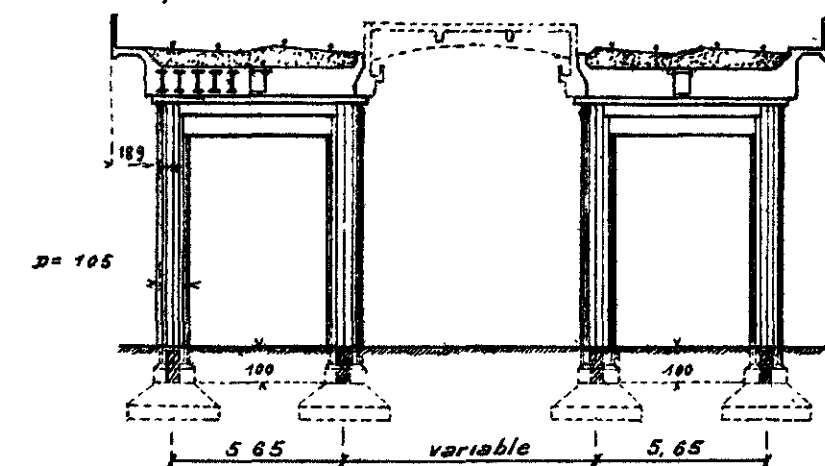
Fin du Projet

VIADUC DE COLOMBES

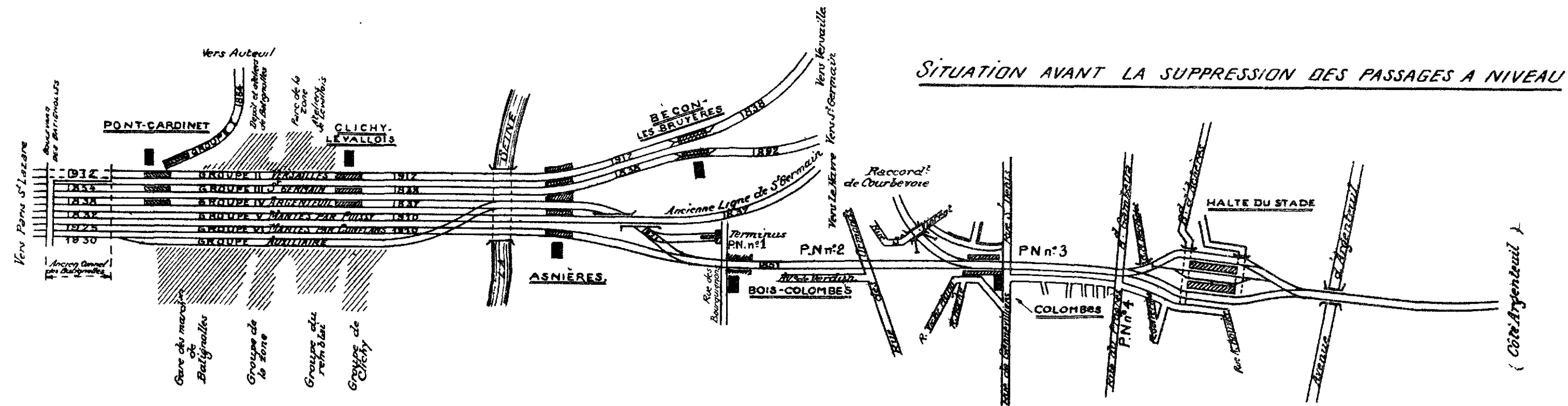
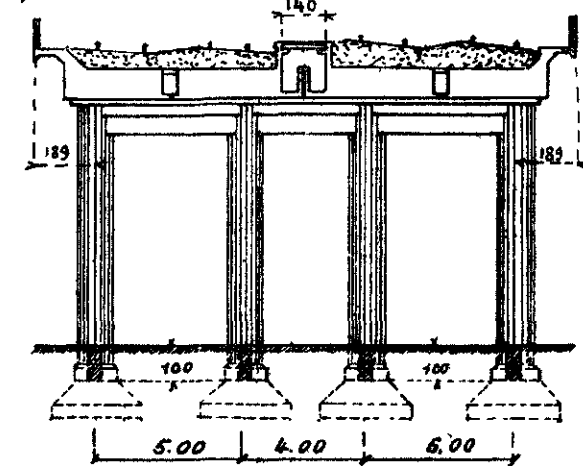
Echelle 0,004 p. m. Coupe longitudinale type



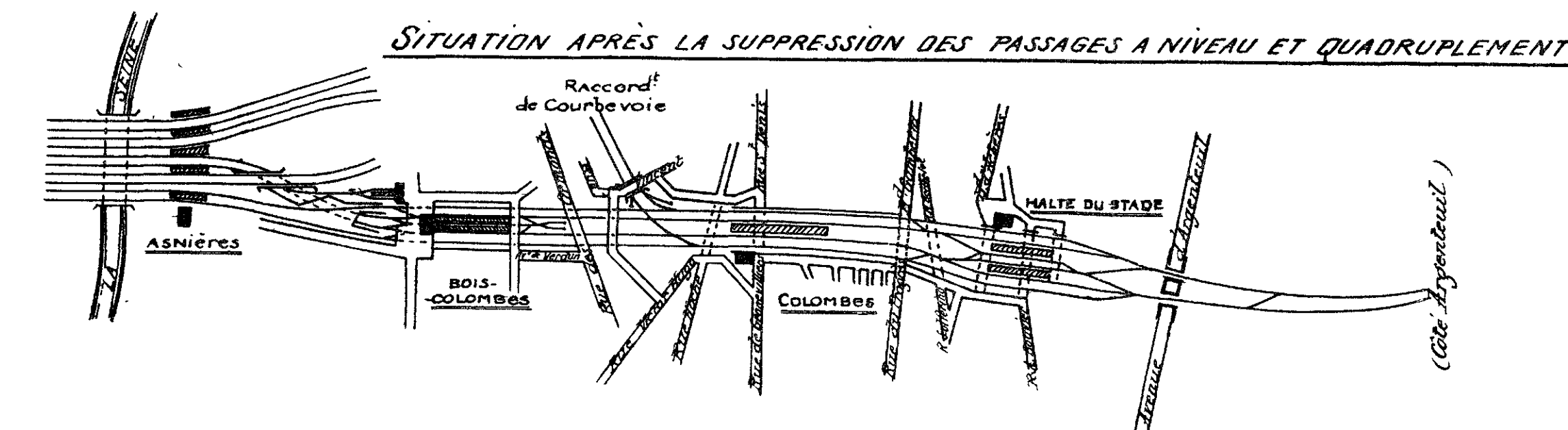
Coupe transversale dans la Gare



Coupe transversale hors Gare



SITUATION AVANT LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU



SITUATION APRES LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU ET QUADRUPLEMENT

APPEL DU COMITÉ

Comme chaque année, ce numéro du Bulletin du P.C.M. est envoyé à tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le Comité adresse, à cette occasion, un très pressant appel à tous les Camarades qui ne font pas partie de l'Association pour qu'ils veuillent bien réparer ce qui ne peut être de leur part qu'un oubli.

Dans les circonstances actuelles, où notre situation se trouve menacée comme il ne lui est certainement jamais arrivé de l'être, il est indispensable que notre Groupement, pour avoir l'autorité nécessaire, représente l'unanimité des Inspecteurs Généraux, Ingénieurs en Chefs, Ingénieurs ordinaires et Elèves-Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.



Liste des Membres des P. C. M.

Liste des Souscripteurs perpétuels décédés

- MM. BOUFFET, BROSSÉLIN, DELFIT, JOZON, KLEINE, MÈS-NAGER, PICAROUGNE, RABUT (Charles), ROUVILLE SALES (Alfred), et VIDAL, inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées.
 BADINET, BAILLY, BOURGOUGNON, CABOCHÉ, DELMAS, FOURNIER (Henri), LEROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), MEUNIER, NICOLAS (Edouard), PETSCH, QUELLEVEEC, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.
 CORDIER, JOURDE, WIDMER, ingénieurs des Ponts et Chaussées.
 BELLOM, MORETTE et ROLLAND, ingénieurs en chef des Mines.
 MAITRE, ingénieur des Mines.

Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Légende.

- M. B. Membre bienfaiteur.
 S. P. Sociétaire perpétuel.
 S. Sociétaire annuel.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. HOUBIN, 2, rue Redon, à Paris (17^e), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc...).

Pour les Ingénieurs non en activité de service, la liste renferme l'indication de la situation sociale actuelle, lorsqu'il a été possible de la connaître. Nous demandons également de vouloir bien adresser à M. HOUBIN toutes rectifications ou tous changements à ce sujet.

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. ARON (Alexandre), 16, rue Greuze, Paris (16^e).
 S. BAUER, 1, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. P. BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).
 S. BOULIER (Daniel), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. DELEMER (Léon), 53, avenue de Saxe, Paris (15^e).
 S. DEVAL (Lucien), 10, rue Ernest-Cresson, Paris (14^e).
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16^e).
 S. P. GERDES, 10, rue Ernest-Lacoste, Paris (12^e).
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. GIRARD (Edmond), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. GRIMPET, 23, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. P. GUYOT (Joseph), 6, rue Huysmans, Paris (6^e).
 S. P. HOUEURT, 74, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. JEANNIN (Emile), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. JOYANT, 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine (Seine).

- S. KERVILLER (Pocard du Cosquer de), 11, quai d'Orsay, Paris (7^e).
 S. LAHAUSOIS, 72, rue de Lille, Paris (7^e).
 S. LAUNAY (Pierre), 16, rue Franklin, Paris (16^e).
 S. P. LE GAVRIAN, 22, rue de Remilly, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LEROUX (Nicolas), 24, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. LIPMANN (Lucien), 9, rue Gustave-Flaubert, Paris (17^e).
 S. MAITRE-DEVALLOIN (Charles), 3, rue de l'Amiral-Cloué, Paris (16^e).
 S. P. MONTIGNY (Pierre), 59, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 S. OTT (Jean), 20, rue Joubert, Paris (9^e).
 S. PARENT, 23, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 S. P. PHILIPPE (René), 29, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. RICHARD (Henri), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. ROCHERAY (Martin), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. SUQUET (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. TARTRAT, 66, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. THÉRON, 43, avenue George-V, Paris (8^e).
 S. THÉVENOT (Henri), Arsenal Brest (Finistère).
 TROTE, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. P. VASSEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 S. VICARE (Jules), 141, chemin de Telemly, Alger (Algérie).
 S. P. WATER, 14, rue Guynemer, Paris (6^e).
 S. WILLEMIN, 36, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

- S. ALBOUY, 7, rue de la Préfecture, Cahors (Lot).
 S. AMANTE (Sylvio), Bône (Algérie).
 S. P. AUBERT (Jean), 28, boulevard Raspail, Paris (7^e).
 S. AUBERTIN, 53, boulevard de Besançon, Vesoul (Haute-Saône).
 S. P. AUBRY (Maurice), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
 S. BALENSI (Edouard), 7, rue de Constantine, Alger (Algérie).
 S. BARON (H.-P.), 75, rue Lacapelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. P. BARRILLON, 6, rue Legendre, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. P. BARS (Yves), 33, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
 S. BATICLE, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. P. BEAU (Christian), villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Chaville (Seine-et-Oise).
 S. P. BEAUCHAMP (Robert de), 14, rue Lesdos, Cherbourg (Manche).
 S. P. BEQUEREL (Jean), 57, rue Cuvier, Paris (5^e).
 S. BEDAUX (Gaston), 31, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
 S. BESSE (Robert), 51, boulevard Voltaire, Charleville (Ardennes).

- S. BETBEDER-MATIBET, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5°).
 S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyr.).
 S. P. BLOSSET (Marcel), 17, rue Bobierre-de-Vallière, Bour-
 la-Reine (Seine-et-Oise).
 S. BOUCHER (Albert), 26, avenue Charles-Floquet, Paris
 (7°).
 S. BOULY (Georges), 1^{bis}, rue Buenos-Ayres, Paris (7°)
 S. P. BONNISSEAU, Poitiers (Vienne).
 S. P. BOULLOCHE, 24, rue Raynouard, Paris (16°).
 S. BRESSOT, 21, rue Pasteur, Arras (Pas-de-Calais).
 S. BRIANCOURT, 13, avenue de Metz, Châlons-sur-Marne
 (Marne).
 S. BRIGOL (Pierre), 144, chemin de Telemly, Alger (Al-
 gérie).
 S. P. BROQUAIRE, Terre-plein de l'Écluse Guillain, Dunker-
 que (Nord).
 S. BRUN (Charles de), Lons-le-Saunier (Jura).
 S. BRUNET (Léon), 15, chemin de Bonne, Gap (Haute-
 Alpes).
 S. BURQUIN, 1^{bis}, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-
 et-Oise).
 S. P. BUISSON (René), Moulins (Allier).
 S. BUOVOLO (Marcel), Tunis (Tunisie).
 S. CANEL, 47, avenue de France, Nancy (Meurthe-et-
 Moselle).
 S. P. CAVENEL, 6, rue de Brest, Quimper (Finistère).
 S. CHAUVE, 2, rue Guiglia, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. CHAVAGNAC (Robert), 22, rue Marthe-Edouard, Meu-
 don (Seine-et-Oise).
 S. CLAUDON (René), 7, rue Albert-Maignan, Le Mans
 (Sarthe).
 S. COURSIN (Léon), 9, rue de Belzunce, Paris (10°).
 S. COYNE, 8, rue Huysmans, Paris (6°).
 S. CRÉPIN, 14, rue Saint-Charles, Versailles (S.-et-O.).
 S. CRESCENT, 9, Boulingrin, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. DANTIN (Jean), 23, rue de la Paix, Bois-Colombes
 (Seine).
 S. DARGENTON, 2, rue de La Planche Paris (7°).
 S. DENIAU (Marcel), 1, square du Champ-de-Mars, Paris
 (7°).
 S. DENIS (Jacques), 11, rue Lafayette, Nantes (Loire-
 Inférieure).
 S. DESPUJOLS (Marcel), 94, rue A.-Normand, Le Havre
 (Seine-Inférieure).
 S. DIVISIA, 95, boulevard Jourdan, Paris (14°).
 S. DONIOL, 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16°).
 S. DORGES (Edouard), Valence (Drôme).
 S. DUFRIER (Georges), 75, rue du 22-Septembre, Courbe-
 voie (Seine).
 S. DURRINGER, 11, rue du Palais, Chaumont (Haute-
 Marne).
 S. DUTARET, 43^{bis}, rue de la République, Amiens
 (Somme).
 S. EGUILLOIN (Georges), 107, rue de Sèvres, Paris (6°).
 S. EYDOUX (Charles), 21, rue Descartes, Paris (5°).
 S. FABRE (Robert), 2, rue Vallence, Marseille (Bouches-
 du-Rhône).
 S. P. FAVIER (Albert), Hanoï (Indochine).
 S. P. FAVIÈRE, 4, rue de la Bietonnerie, Orléans (Loiret).
 S. FERRIER (Raoul), 2, rue Royale, Paris (8°).
 S. DE FOLIN, 2, rue Ernest-Godard, Bordeaux (Gironde).
 S. P. FONTAINE (Maurice), 5, rue Bonaparte, Paris (6°).
 S. FRONTARD, 30, rue de la Rochelle, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. P. GASPARD (Bernard), 10, avenue Vion-Whitcomb,
 Paris (16°).
 S. GASSIER (Maurice), Hanoï (Indochine).
 S. GAZET (Adolphe), 1, rue Colbert, Versailles (Seine-
 et-Oise).
 S. GENET, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).
 S. P. GENISSIEU, 22, rue du Regard, Paris (6°).
 S. GEX (Raymond), Clos Savoiron, Chambéry (Savoie).
 S. GIBOIN, 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).
 S. GILTAY (Raoul), Tananarive (Madagascar).
 S. GIRARDOY, 68^{bis}, faubourg d'Angoulême, Limoges
 (Haute-Vienne).
 S. GONDON (Emmanuel), Cour du Temple, Privas (Ar-
 dèche).
 S. GOURRET (Léon), 12, rue Saint-Cassien, Marseille
 (Bouches-du-Rhône).
 S. GRAMAIN, 14, rue de Vert-Pré, Nevers (Nièvre).
 S. P. GRELOT, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
 S. GUILLOT (Jean), 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
 S. HAEGELEN, 1, rue Taillefer, Grenoble (Isère).
 S. HAELLING, 25, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg
 (Bas-Rhin).
 S. HAGUENAU (Daniel), 100, avenue Paul-Doumer, Paris
 (16°).
 S. HÉDUY, 153, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).
 S. HÉLARY (Eugène), 16, boulevard Lamartine, Saint-
 Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HENNEQUIN, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Fer-
 rand (Puy-de-Dôme).
 S. HUBIE (Jacques), 3, rue Albert-de-Lapparent, Paris
 (7°).
 S. HUBNER (Henri), 22, boulevard Scaliger, Agen (Lot-
 et-Garonne).
 S. ISSARTE (Henri), 1, place Garibaldi, Auch (Gers).
 S. P. JACQUET (Claude), avenue de Vals, Le Puy (Haute-
 Loire).
 S. P. JAMBERT (Lucien), 3, place du Champs-de-Mars, Tou-
 ion (Var).
 S. P. JOMIER, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort (Deux-
 Sèvres).
 S. P. KIRCHNER (Marcel), Villa Marthe, Domaine du Pe-
 tit-Piol, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. P. KOCII (Pierre), 4, rue Eugène-Manuel, Paris (16°).
 S. LADEFROUX (André), 3, rue de l'Oberhof, Colmar
 (Haut-Rhin).
 S. LAMORRE (François), 36^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
 S. LANG, 26, Allée de la Robertsau, Strasbourg (Bas-
 Rhin).
 S. LANGUEREAU, Villa des Lauriers, chemin du Moulin-
 Notre-Dame, Avignon (Vaucluse).
 S. LEGOCQ, 38, rue de la Marne, Saint-Lô (Manche).
 S. P. LEFEBVRE (François), Nhatrang (Indochine).
 S. P. LEMAI (Louis), Albi (Tarn).
 S. LEMOINE (Charles), 2, rue de Buenos-Ayres, Paris
 (7°).
 S. LEVAILLANT, 6 bis, rue des Marronniers, Paris (16°).
 S. P. LÉVÊQUE (François), 195, boulevard du Président-Wil-
 son, Bordeaux (Gironde).
 S. LÉVY (Pierre-Maurice), 73, rue de l'Assomption,
 Paris (16°).
 S. LOMBARD (Modéré), 15, rue Jeanne-d'Albret, La Ro-
 chelle (Charente-Inférieure).
 S. LUZINIER, 54, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême
 (Charente).

- S. MABILLEAU, 8, rue Crossardière, Laval (Mayenne).
 S. MAHÉ (Joseph), Dakar (Sénégal).
 S. MALET (Henri), 25, rue du Colonel-Moll, Paris (17°).
 S. MARTINET (Guy), Constantine (Algérie).
 S. MASSRLIN (Henri), Montpellier (Hérault).
 S. MÉCHIN (André), rue du Général-Ornano, Ajaccio (Corse).
 S. P. MESNAGER (René), 4, rue Amadis-Jamyn, Troyes (Aube).
 S. P. MÉTIVET, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).
 S. MITAULT (Robert), 52, rue Saint-Blaise, Alençon (Orne).
 S. P. MONSERAN, 2, rue Carnot, Oran (Algérie).
 S. MOREAU (Henri), 16, rue Morand, Besançon (Doubs).
 S. NABOULET, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. NAUD, 7, chemin des Tilleuls, Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure).
 S. NINCK, 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. NOEL, 2, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon (Aisne).
 S. NORMANDIN, Rabat (Maroc).
 S. NOTTE, 4, rue d'Argentré, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. OUTREY, Hôtel Meurice, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. PARMENTIER (Jean), 84, rue Bonaparte, Paris (6°).
 S. P. PASCALON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
 S. PELISSONNIER (Louis), 14, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).
 S. PERRET (Jules), Vannes (Morbihan).
 S. PERRISSOUD, 15, boulevard Gassendi, Digne (Basses-Alpes).
 S. PETIT (René), 1, rue La Fayette, Périgueux (Dordogne).
 S. P. PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
 S. PORCHEZ (Armand), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
 S. POUYANNE (Charles), 3, rue Berthelot, Alger (Algérie).
 S. QUESNEL (Joseph), Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. P. RABUT (Emile), 12, rue de Paris, Rennes (I.-et-V.).
 S. P. RENAUD (Bernard), 44, boulevard du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).
 S. RENAUD (Pierre), Alger (Algérie).
 S. RENAULT (Albert), La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. REYNES (André), 79, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. P. ROUVILLE (Gervais de), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
 S. ROY (René), 7, rue de la Cité-Universitaire, Paris (14°).
 S. P. SALMON (René), 22, rue de Paris, Evreux (Eure).
 S. SCHWARTZ, 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).
 S. P. SCOTTO DI VEITINO, Alger (Algérie).
 S. P. SENTENAC, 34, rue Copernic, Paris (16°).
 S. SIMON (Pierre), 2, rue Félix-Poulat, Grenoble (Isère).
 S. SOLEIL (Georges), 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, Compiègne (Oise).
 S. SOULASSOL, 17, rue du Hasard, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. SURLÉAU (Frédéric), 3, rue Cernuschi, Paris (17°).
 S. TARNIER, 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).
 S. TESSIER, 26, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).
 S. TESTANIER (Jules), 4, rue du Paradis, Oudjda (Maroc).
 S. THIÉRY (Maurice), 8, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. P. THIOILLIÈRE, 10, rue du Président-Doumer, Saint-Etienne (Loire).
 S. THIRION, 3, rue Pasteur, Metz (Moselle).
 S. P. TOUBIN, 24, avenue Bouvard, Annecy (Haute-Savoie).
 S. VANNEUFVILLE, 51, boulevard de Vaugirard, Paris (15°).
 S. VARVIER, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
 S. VERGNIEAUD, 11, rue Degas, Oran (Algérie).
 S. VINCENT (Louis), 19, rue Faraday, Paris (17°).
 S. P. WAHL (Paul), boulevard Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. WEILL (Georges), 16, rue de Lubeck, Paris (16°).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. AGARD (Jean), 14, boulevard Baudin, Alger (Algérie).
 S. AIMOND (Fernand), 4^{es}, rue Lota, Paris (16°).
 S. ALFANO, Gare de Hanoi (Tonkin).
 S. ALIX (Pierre), 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).
 S. ALTIERI, 2, rue Capanelle, Bastia (Corse).
 S. AMÉDÉE-MANHEIM, 21, boulevard Beauséjour, Paris (16°).
 ANTOINE (Camille), Oran (Algérie).
 S. ANTOINE (Pierre), Verdun (Meuse).
 S. ARNOULD, 51, rue des Paradoux, Toulouse (Haute-Garonne).
 ARNOUX (Jean), 35, rue Duc-des-Cars, Alger (Algérie).
 S. ARON (Jean), Sarreguemines (Moselle).
 S. ARRIBÉHAUTE (Pierre), 3, rue Grennero, Epinal (Vosges).
 S. AUSSEL, Valence (Drôme).
 S. P. BAINET (Henri), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. BACHET (Noel), 24, rue des Réservoirs, à Versailles (Seine-et-Oise).
 S. BALLAN (Charles), 132, rue Mazarine, Bordeaux (Gironde).
 S. BASTE, 18, rue Guilbaux, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. BAUDELAIRE (Jean), 22, rue de Bellevue, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
 S. BAUDÉT (Jean), 12, rue Saint-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).
 S. BAUZIL, Segou (Soudan).
 S. BEAU (François), 14, avenue Alphonse-XIII, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. BEAUFRÈRE (Paul), 5, rue Auguste-Michelon, Auxerre (Yonne).
 S. BELTREMIEUX (André), Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. BENOIST (Michel), Chaumont (Haute-Marne).
 BÉCARD (Jules), Bougie (Algérie).
 S. BERNARD (Paul-Hippolyte), 5, rue Sainte-Croix, Provins (Seine-et-Marne).
 S. BERNARD (Paul-Raymond), 2, rue Vincent-Allègre, Toulon (Var).
 S. BERNHEIM (Jean), 27, rue Emile-Zola, Montargis (Loiret).
 S. BERTHELOOT (René), Alençon (Orne).
 S. BERTIN (Jean-Charles), Pavillon du Canal, Arles (Bouches-du-Rhône).
 S. BERTRAND (Pierre), 44, avenue Foch, Lyon (Rhône).

- S. P. BESSON (Pierre), 21, rue Vauquelin, Paris (5°).
 S. BETELLE 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. BIDEAU (Emile), Nice (Alpes-Maritimes).
 S. BIGORNE, Hanoï (Tonkin).
 S. BIGOT, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. BISCH, 2, rue Prunevaux, Nevers (Nièvre).
 S. BIZI (Joseph), 4, rue Saint-Charles, Avignon (Vaucluse).
 S. BIZOT, 87, rue de Seine, Paris (6°).
 S. BLANCHARD (Camille), 6, place de la République, Soissons (Aisne).
 S. BLOCH (Pierre-Léon), Montbéliard (Doubs).
 S. BLONDEAU (François), 2, place de l'Estran, Calais (Pas-de-Calais).
 S. BOIS (Auguste), 114, Cours Jean-Jaurès, Grenoble (Isère).
 S. BOISSIN (Henry), 1, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Lô (Manche).
 S. BOLLARD, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. BONIFACE, 19, avenue Loubet, Oran (Algérie).
 S. BONNEFANT (Jean), 195, rue de la Casbah, Tunis.
 BONNOME (Camille), Ajaccio (Corse).
 S. P. BORDIER, 51, avenue de Ségur, Paris (7°).
 S. BOSANO, 8, boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse (Alpes-Maritimes).
 S. BOSCH (Jean), Dakar (Sénégal).
 S. BOULINIER (Henry), 23, cours Bugeaud, Limoges (Haute-Vienne).
 S. BOUQUET DES CHAUX (François), 50, boulevard Général-Gouraud, Casablanca (Maroc).
 S. BOURCY, 2, place du Croisic, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. BOURGIN (André), Hôtel des Administrations, Grenoble (Isère).
 S. P. BOURGOIN (Lucien), 7, rue Alasseur, Paris (15°).
 S. BOURGUET, 2, Allées d'Orléans, Bordeaux (Gironde).
 S. BOUTET (Marcel), 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).
 S. BOUVET (Jacques), Boîte Postale, 124, Douala (Cameroun).
 S. BRINGER (Raymond), Mende (Lozère).
 S. BROCHET (Lucien), Oran (Algérie).
 S. BROUSSE, avenue Poeymirau, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. BRUGIDOU, Rodez (Aveyron).
 S. BRUGIER, Guéret (Creuse).
 S. BRUNOT (André), 10, rue Dugay-Trouin, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. BUFFEVENT (Liffort de), Château de Versailles (Seine-et-Oise).
 S. BUENOIR (Marcel), Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. BURE, 2, avenue Victor-Hugo, Rodez (Aveyron).
 S. BUREAU (Louis), 61, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).
 S. BUTEAU (Léon), 45, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).
 S. CACHERA (Alphonse), 13, rue Littré, Bourges (Cher).
 S. CADENAT (Paul), 78, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).
 S. CALES (Joseph), 3, rue Sellenick, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. CALLET (Pierre), 40, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. CAMUS (Jean), Hanoï (Indochine).
 S. CARNEL, 119, ancienne route d'Aix, Limoges (Haute-Vienne).
 S. CARPENTIER (Pierre), 21, avenue Crampel, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. CARRIÈRE (René), Forcalquier (Basses-Alpes).
 S. CAYOTTE (Pierre), 91, rue Erlanger, Paris (16°).
 S. CAZES (Pierre), 105, boulevard Barbès, Carcassonne (Aude).
 S. CESTRES, 13, rue Littré, Bourges (Cher).
 S. P. CHABANNES (Léon), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. CHADENSON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
 S. P. CHALOS, 52, rue Madame, Paris (6°).
 S. CHANBREDON, 5, rue Montesquieu, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. CHAMPSAUR, 41, rue Gounod prolongée, Nice (Alpes-Maritime).
 S. P. CHANOT, 26^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
 S. CHARDEAUX, 7, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca (Maroc).
 S. CHARRUEAU, 152, rue Naujac, Bordeaux (Gironde).
 S. P. CHARY, Mont-de-Marsan (Landes).
 S. CHAUCHOY (Jean), Service de la Navigation, Reims (Marne).
 S. CHAUVET (Raymond), villa Cynthia, bd de Belgique Monaco (Principauté de Monaco).
 S. CHEVEREAU (Pierre), Saïgon (Indochine).
 CLÉMENT (Zéphirin), Saint-Flour (Cantal).
 S. COLIN (Henri), avenue de la Salamandre, Mostaganem (Algérie).
 S. COMMELIN, 55, rue Geoffroy-St-Hilaire, Paris (5°).
 S. CONDEMINÉ, 18, boulevard Prince-Albert, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. COQUAND (Roger), 21, rue de l'Ecole-Normale, Nevers (Nièvre).
 S. COR, 152, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
 S. CORDONNIER, rue de la Galite, Bizerte (Tunisie).
 S. CORBIN (Edmond), Arsenal, Lorient.
 S. COSMI, 2, rue Beaubourg, Paris (4°).
 S. COTTARD (Henri), Port Autonome, Palais de la Bourse, Bordeaux (Gironde).
 S. COUDERCO (Pierre), 67, rue Carnot, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. P. COUPRIE, Rabat (Maroc).
 S. COUSIN (Pierre), Tam-Quan (Indochine).
 S. P. COURTEAUD (Jean), 27, rue de Belfort, Le Perreux (Seine).
 S. CRÉANCE, 151, boulevard Lefebvre, Paris (15°).
 S. CROUZET (Etienne), Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, Paris (7°).
 S. CUNEO, Thies (Sénégal).
 S. CURET, 20, rue Crévoulin, Melun (Seine-et-Marne).
 S. CUSTAUD, 26, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).
 S. DANOS (Georges), 13, rue d'Auron, Bourges (Cher).
 S. DANTU (Pierre), Sarrebourg (Moselle).
 S. DARTIGUES, 54, rue d'Antony, Limoges (Hte-Vienne).
 M. B. DAVIN (Marcel), Laval (Mayenne).
 S. DECALLE (André), Epinal (Vosges).
 S. DECUGIS (Raymond), Tananarive (Madagascar).
 S. DELATTRE (Alexandre), Terre-plein de l'Écluse Guilain, Dunkerque (Nord).
 S. DELATTRE (Pierre), 9, quai de Retz, Lyon (Rhône).
 DEMARTINI, Douala (Cameroun).
 S. DEROCHE, Tananarive (Madagascar).

- S. P. DESABIE, 7, rue de Lancry, Compiègne (Oise).
 S. DESMAZES, 26^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
 S. DESVIGNE, Villa du Rocher, Tulle (Corrèze).
 S. DEYMIE, villa Saint-Louis, boulevard Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
 S. DHERSE (Louis), 45, place de l'Hôtel-de-Ville, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. DIGUE, 18, boulevard Victor-Hugo, Bourg (Ain).
 S. DIVES (Gueydon de) (Jean), Philippeville (Algérie).
 S. DONDIN, 17, boulevard de la République, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. DONIZEAU, 4, rue de la Rochefoucault, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. DOR, 87, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
 S. DORCHE, Brazzaville (A.E.F.).
 S. P. DOUDRICH (Maurice), 43 bis, rue de la République, Amiens (Somme).
 S. DOUMENC (André), Arsenal, Toulon (Var).
 S. DOUMERGUE, 1, rue de la République, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. DOYEN (Pierre), Cotonou (Dahomey).
 S. DROUHIN, 17, avenue Loubet, Oran (Algérie).
 S. DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. DUCOUSSOT, Moulins (Allier).
 S. DUCREUX, 11, Houzeau-Muiron, Reims (Marne).
 S. DUFFAUT (François), 80, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. DUMAS (Paul), 7, rue des Salins, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. DUMAS (Fernand), 3, rue Bihorel, Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).
 S. DUPONT (Louis), 15, rue Lasserre, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. DUPOUY (Georges), 222, rue Saint-Martin, Paris (3^e).
 S. DUREPAIRE, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. DURIEZ, 67, rue de Douai, Arras (Pas-de-Calais).
 S. DURRIEU (Jean), Guelma (Algérie).
 S. DUTIEL (Marcel), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. DUTILLEUL (Jean), Palais de la Bourse, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DUVAL, 5, rue de Flandre, Cambrai (Nord).
 S. P. ERMANN (Paul), 22, place de la Gare, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. P. EISENMANN, 10, rue Raffet, Paris (16^e).
 S. ELOY, Tunis (Tunisie).
 S. ESCOUBE (Louis), 48, rue Bellevue, Albi (Tarn).
 S. ESTRADÉ (Jean), Service des Travaux-Maritimes, Lorient (Morbihan).
 S. ETIENNE (Marcel), Terre-plein de l'Ecluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
 S. FAURE, 16, rue du Point-du-Jour, Tulle (Corrèze).
 S. FAVIER (Pierre), 38, rue des Clercs, Vienne (Isère).
 S. FAYET (Louis), 3, place Emile-Digeon, Narbonne (Aude).
 S. FÉLIX (Henri), Fort-de-France (Martinique).
 S. FÉRON (Louis), 30, avenue du Coisy, Lambersart-Lille (Nord).
 S. FISCHER (Eugène), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
 S. FISCHER (Jacques), Directeur du Chemin de Fer, Abidjan (Côte d'Ivoire).
 S. FLÉURY, 32, rue Jeanne-d'Arc, Cherbourg (Manche).
 S. FLINOIS (Alfred), Terre-plein de l'Ecluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
 S. FOIN (René), 2, rue du Commerce, Vannes (Morbihan).
 S. FONLLADOSA, 33, avenue Maréchal-Foch, Senlis (Oise).
 S. FONTANA (Ernest), Laon (Aisne).
 S. FORFERT, Constantine (Algérie).
 S. FOURNET (Roger), Service des forces hydrauliques du Sud-Est, Grenoble (Isère).
 S. FRANC (Pierre), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
 S. FRONDEVILLE (Lambert de) (René), Villa n° 2 de la Croix du Fresne, Briançon-Sainte-Catherine (Hautes-Alpes).
 S. GALLIEN (Maurice), 64, Cours Lemercier, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. GARNIER (Jean), 46, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).
 S. P. GASPARD (Roger), 6, rue Berthollet, Paris (5^e).
 S. GAUTHIER (Jean-Louis), Aurillac (Cantal).
 S. GAUTIER (Camille), 38, rue Waldeck-Rousseau, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. GEAIS (Robert), 3, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. GEANDREAU (Yvan), Tananarive (Madagascar).
 S. P. GENY (Marc), 3, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e).
 S. GEOFFROY, 44, rue du Gouvernement, Saint-Quentin (Aisne).
 S. GIACOBBI, Sousse (Tunisie).
 S. GIBERT, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. GIGUET, 2, rue Beaubourg, Paris (4^e).
 S. GILBERT (Henri), 9, rue Leboutoux, Paris (17^e).
 S. GILLARD (Adrien), 21, avenue Frédéric-Mistral, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GIRAN, Cotonou (Dahomey).
 S. P. GIRARD (Georges), 46, rue du Lunain, Paris (14^e).
 S. GIRARD (René), Dax (Landes).
 S. GIRETTE, 6, rue Dante, Paris (5^e).
 S. GIROD (Marie-Pierre), rue de Bussy, Pondichéry (Inde française).
 S. GLASSER (Georges), 33, avenue du Général-Sarrail Paris (16^e).
 S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15^e).
 S. GODOT, Belfort.
 S. GONON (Auguste), 2, place de l'Estran, Calais (Pas-de-Calais).
 S. GOSSELIN (Marcel), Cité Jardin, Tunis (Tunisie).
 S. GRAFF, 19, rue d'Ypres, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. GRANDJEAN (Albert), 3, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. GRANDPERRÉ, Bonneville (Haute-Savoie).
 S. GRANGE (Alphonse), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
 S. GRIVEAUD, 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).
 S. GRUBERT (Marcel), Sarrebourg (Moselle).
 S. GUÉNÉE (Ernest), 28, boulevard d'Hérault, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. GUÉNOT, 27, rue Flacé, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. GUERRINI (Philippe), place de France, Port-Lyautey (Maroc).
 S. GUIBERT (Roger), 8, quai Zorn, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. GUY (Gabriel), 9, rue Leboutoux, Paris (17^e).

- S. GUIZERIX (Jean), 5^{bis}, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. HAAS (Aaron), Boîte Postale 403, Dakar (Sénégal).
- S. HAMILLE, 6, Rempart de la Ligne, Avignon (Vaucluse).
- S. HAMONIAUX (Victor), Sidi-bel-Abbès (Algérie).
- S. P. HÉBERT, 5, rue Lyautey, Paris (16^e).
- S. HÉMAR (Jacques), rue Ker-Ys, Quimper (Finistère).
- S. HENRY (Georges), Pointe-Noire (Moyen-Congo).
- S. HENRY (Marc-Edmond), 10, boulevard Jules-Favre, Lyon (Rhône).
- S. P. HERREMAN (Pierre), 60, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).
- S. HESSE (Jean), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
- S. HEUZE (Henri), Arsenal, Bizerte (Tunisie).
- HOMBERT (Henri), Auch (Gers).
- S. HOFFMANN (Eugène), Vesoul (Haute-Saône).
- S. HUVELIN (Georges), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).
- S. IRION (René), 10, rue du Président-Doumer, Saint-Etienne (Loire).
- S. JACQUART (Jean), Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- S. JACQUINOT (Pierre), 41, rue de Lévis, Paris (17^e).
- S. JAMME (Gabriel), Service Maritime, La Rochelle (Seine-Inférieure).
- S. JANET, 2, rue Jacqueline, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S. JAY (Antoine) 20, rue de Rome, Paris (8^e).
- S. JEANDET (Henri), Meknès (Maroc).
- S. JOIGNEAU, Ville des Acacias, avenue de Bodeaux, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. JONTE (Pierre), 7, rue Victor-Jacquet, Valence (Drôme).
- S. JOUBERT (Pierre), Hanoi (Indochine).
- S. P. JOUVENEAUX, 11, rue d'Holbach, Lille (Nord).
- S. JULIEN (Paul), 18, square de l'Alboni, Paris (16^e).
- S. JUNGELSON (Eugène), 90, rue de la Voie-Verte, Paris (14^e).
- S. JUZAU (André), 1, rue Pierre-Larousse, Malakoff (Seine).
- S. KALESKY (Gaston), Arsenal de Bizerte (Tunisie).
- S. KEMLER (Henri), Maison de Cuba, 59, boulevard Jourdan, Paris (14^e).
- S. KIRCHNER (Robert), 17, rue de Reims, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. LABAËVÉ, 9, rue des Promenades, Briey (Meurthe-et-Moselle).
- S. LACOMBE (Marc), Angoulême (Charente).
- S. LACOSTE (René), 10, rue Eugène-Robe, Alger (Algérie).
- S. LAFAIX (Michel), 32, rue Dujardin, Cherbourg (Manche).
- S. LAFFORE, 8^{bis}, boulevard Carnot, Agen.
- S. LAFITTEDUPONT (Paul), Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. LAMIDIEU, 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).
- S. LAMOUREUX (Jean), Figeac (Lot).
- S. LAMOUREUX (François), Tours (Indre-et-Loire).
- S. LANTENOIS (Roger), Blois (Loir-et-Cher).
- S. LAFÉBIE (André), Inspection Générale des Travaux Publics, Brazzaville (A.E.F.).
- S. LAFEBIE (Jean), 72, avenue de Versailles, Paris (16^e).
- LARRAS (Jean), 7, rue Enfantin, Alger (Algérie).
- S. LARROQUE, 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).
- S. LAURAINT (André), Brazzaville (A. E. F.).
- S. LAVAL, (Daniel), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. LAZARD, 10, avenue Frémiet Paris (16^e).
- S. LAZARD (Achille), 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
- S. LAZARD (Raymond), Hôtel Madison, 143, boulevard Saint-Germain, Paris.
- S. LE BEL (Gérard), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- S. LÉBOURLIER (Jean), Bône (Algérie).
- S. LÉCOMTE (Aldéric), Port de Commerce, Brest (Finistère).
- S. LÉGER (Louis), Services des Forces Hydrauliques, Grenoble (Isère).
- S. P. LÉGORGEU (Victor), 18, avenue de Friedland, Paris (8^e).
- S. LEHANNÉUR, 4, avenue du Comte-Vert, Chambéry (Savoie).
- S. LEHUÈDE, 16, avenue Paul-Appell, Paris (14^e).
- S. LEHUEROU-KERISEL (Jean), Orléans (Loiret).
- S. LÉMAIRE (René), 9, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- S. LE PORT, 1, avenue de Verdun, Paris (10^e).
- S. LÉPOUSÉ (Georges), Niort (Deux-Sèvres).
- S. P. LÉROUX (Marcel), 6, avenue d'Alsace-Lorraine, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. LESBRE, quai de Lesseps, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- S. LÉSCANNE (Maurice), Save (Dahomey).
- S. LESIFUX (Louis), 11, quai de Cronstadt, Niort (Deux-Sèvres).
- S. LEVÊQUE (Gaston), 107, rue de la République, Le Blanc (Indre).
- S. P. LE VERT (Pierre), Fez (Maroc).
- S. LÉVI (Robert), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).
- S. LÉVY (Léon-Aron), 22, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
- S. LÉVY (Gilbert), 18, rue Notre-Dame-de-Lorette, Constantine (Algérie).
- S. P. LÉVY (Louis-Alexandre), 24, rue du Renard, Paris (4^e).
- S. LHUILLIER, 5^{bis}, rue Midol, Besançon (Doubs).
- S. LIGOUZAT (André), rue Labarraque, Oloron (Basses-Pyrénées).
- S. LION (Pierre), Fort-de-France (Martinique).
- S. LIOTARD, 6, boulevard Victor-Hugo, Digne (Basses-Alpes).
- S. DE LISLE (Melchior), St-Nazaire (Loire-Inférieure).
- S. P. LITZ, 9, rue du Grand-Verger, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. LIZÉE, Fianarantsoa (Madagascar).
- S. LONGEAUX (Arthur), 22, rue de Paris, Evreux (Eure).
- S. LONG-DEPAQUET (Albert), Pavillon de la Navigation, Port de la Bourdonnais, Paris (7^e).
- S. LORIFERNE (Hubert), 10, port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LUDINARD (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MABS (Jean), Sfax (Tunisie).
- S. MACAREZ (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
- S. MADRAY, Carcassonne (Aude).
- S. P. MAGNIEN (Julien), 19, rue Marengo, Roanne (Loire).
- S. MALCOR (René), Alger (Algérie).
- S. MALET (Raymond), 6, avenue des Orangers, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. MARCE, Boîte Postale N° 15, Rabat (Maroc).
- S. P. MARDON, 17, rue de Sully, Gien (Loiret).
- S. MARÉCHAL (Maurice), 2, avenue Foch, Chaumont (Haute-Marne).

- S. MARLIN, 2, rue Ausone, Metz (Moselle).
- S. MARTIN (Antoine), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
- S. P. MARTIN (Charles), boulevard Bertrand, Le Puy (Haute-Loire).
- S. MARTIN (Louis-Joseph), Casablanca (Maroc).
- S. MARTIN (René), 14, boul. Baudin, Alger (Algérie).
- S. MARY (Marcel), 5, rue Marié-Davy, Paris (14^e).
- S. MATHIEU (Jean), Arsenal de Bizerte (Tunisie).
- S. MATHIS (Antoine), Poitiers (Vienne).
- S. MAUDEZ, 30, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- S. MAURIN (Georges), Bizerte (Tunisie).
- S. P. MAUX, 22, rue Taberd, Saïgon (Indochine).
- S. MÉRIAUX (André), 4, avenue Pasteur, Courbevoie (Seine).
- S. MEUNIER (Georges), Service de la Navigation, Orléans (Loiret).
- S. MEUNIER (Joseph), Madingou (A.E.F.).
- S. MIALLET (François), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MICHAUD (dit Vaudois), 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
- S. MICHEL (Henri-Georges), 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (7^e).
- S. MIDOL (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
- S. P. MOCH (Pierre), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. MONSENERGUE, 2, rue Royale, Paris (8^e).
- S. MORANE, 21, avenue du Parc-de-Sceaux, Sceaux (Seine).
- S. MOREL, Privas (Ardèche).
- S. MOUGENOT, rue du Docteur-Sandras, Oran (Algérie).
- S. MOYSE, 88^{bis}, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. MUFFANG, 27, boul. Carpeaux, Valenciennes (Nord).
- S. NETTER (Louis), 131, boulevard St-Germain, Paris (6^e).
- S. NICOLAS (Marcel), Nhatrang (Indochine).
- S. NICOLAU (René), Chartres (Eure-et-Loire).
- S. P. NIZERY (André), Dakar (Sénégal).
- S. NOLDE (Oscar), 6, rue de l'Observatoire, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. OLIVER (Urbain), Péronne (Somme).
- S. OLIVEST (Joseph), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).
- S. P. OLIVIER-MARTIN (Didier), 14, chemin de Bonne, Gap (Hautes-Alpes).
- S. PARMENTIER (Guy), 1, quai Dingier, Les Sables d'Olonne.
- S. PARTRIDGE (Jean), 34^{bis}, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).
- S. PASCAL (Marcel), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
- S. PAVIN (Alain), Directeur des Travaux Maritimes, Arsenal de Saïgon (Indochine).
- S. PÉLARD-CONSIDÈRE (Roger), Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. PELTIER (Pierre-Auguste), 395, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. PELTIER (Raymond), Service des Forces Hydrauliques, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. PENE, 5, rue Alexandre-Cabanel, Paris (15^e).
- S. PETIT (Daniel), 135, avenue de Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. PETRY (Paul), 1, quai du Tonkin, Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. PEYRÉ, Cahors (Lot).
- S. PEYRONNET (Robert), Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. P. PIALOUX (Pierre), Chemin de Fer de la Côte d'Ivoire, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. PICHOT (André), 7, rue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
- S. PIETRI, Auxerre (Yonne).
- S. PIRAUD, 5, boulevard du 3^e Groupe d'Artillerie, Constantine.
- S. PITEAU (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac (Dordogne).
- S. PLANTE (Jean), Tananarive (Madagascar).
- S. PILLOT (Maurice), 19, rue Clapeyron, Paris (8^e).
- S. PIQUEMAL (Maurice), Service Maritime, Brest (Finistère).
- S. POITÉVIN (Albert), rue Spartacus, Sétif (Algérie).
- S. PONTON, avenue de Chomérac, Privas (Ardèche).
- S. PORTAFEAUX, 138, avenue Thiers, Lyon (Rhône).
- S. POUGNAUD (Albert), 20, rue de Rome, Paris (8^e).
- S. P. POUYAT, 27, rue du Docteur-Francis-Fesq, Aurillac (Cantal).
- S. POYET, 55, rue Kellermann, Châlons-sur-Marne (Marne).
- S. PREMPAIN, 23, rue Gabriel-Dupont, Caen (Calvados).
- S. PROT, 21, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).
- S. RAMBAUD (Pierre), 99, avenue de Nérès, Montluçon (Allier).
- S. RAPILLY, Châteauroux (Indre).
- S. RAULT (Jean), 4, rue Lobau, Paris (4^e).
- S. RAYROLE (Léon), Arsenal de Brest (Finistère).
- S. REFFAY (Louis), Cotonou (Dahomey).
- S. RÈME, 16, rue de la Liberté, Alger (Algérie).
- S. RENAULT (Roger), 11, rue Massenet, Paris (16^e).
- S. RÉROLLE, 4, boulevard de la Brosse, Dijon (Côte-d'Or).
- S. RIGUOIS (Raymond), 1, rue Pierre-Larousse, Malakoff (Seine).
- S. REYNAUD (Émile), 31, rue Valette, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S. ROBERT (Étienne), Rodez (Aveyron).
- S. P. ROBERT (Louis), 120, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. ROBINSON, 5, rue Cognacq-Jay, Paris.
- S. ROGUES (Clément), Sens (Yonne).
- S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES, 56, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
- S. ROSTAND (Georges), « La Serane », 191, chemin de Montredon, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. ROUELLE, 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. ROULLIER, 5, rue Claire-Droneau, Lorient (Morbihan).
- S. ROUSSEAU (Albert), 3, rue d'Holbach, Lille (Nord).
- S. RUAS (Pierre), Brazzaville (Congo).
- S. RUMPLER, 13, rue de Chaage, Meaux (Seine-et-Marne).
- S. SALGUES, Auch (Gers).
- S. SALIGOT (Jacques), 29, rue Lesueur, Mont St-Aignan (Seine-Inférieure).
- S. P. SALLE (Pierre), Sète (Hérault).
- S. SAULGÉOT (Louis), Chartres (Eure-et-Loir).
- S. SCAILLERZ, 46, rue de Belfort, Besançon (Doubs).
- S. SCHULL (André), 54, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DE SÈZE, 21, rue du Hameau, Laval (Mayenne).

- S. P. SIEGFRIED (René), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. SIGMANN (Georges), 14, rue Nicolo, Paris (16^e).
- S. SOUBEYRAND (François), 7, rue Richer-de-Bellevall, Montpellier (Hérault).
- S. SOULAT (Marcel), 4, rue Duconédic, Brest (Finistère).
- S. SOULES (Georges), Valence (Drôme).
- S. STAHL, 58, rue Amelot, Paris (11^e).
- S. TARBOURIECH, 10, rue Saint-Léon, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. TESSIER DU CROS, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. THENAULT (Jean), Service Maritime, Tamatave (Madagascar).
- S. THIÉBAUT (Pierre), 2, place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).
- S. THOMAS COLLIGNON (Robert), 29, faubourg Nézin, Chambéry (Savoie).
- S. TRINCHE, 7, rue Foch, Montpellier (Hérault).
- S. P. TRUFFOT (Jean), 51, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- S. P. TRUMELET, Blois (Loir-et-Cher).
- S. UHRY (Paul), Gare de Hanôï (Indochine).
- S. VADOT (Robert), 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).
- S. VALENTIN, 59, rue du Faubourg-Stanislas, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. VARLET, 10, Port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. VASSEUR (Pierre), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. VAUBOURDOLLE, 5, rue Huysmans, Paris (6^e).
- S. P. VAUTHIER (Pierre), 16, rue du Paon, Troyes (Aube).
- S. VERNIER (Maurice), 1^{bis}, place Champ-Benoît, Sézanne (Marne).
- S. VEZIN (Martial), 9, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).
- S. VIDAL (Paul), 15, allées d'Azémar, Draguignan (Var).
- S. VIDROVITCH (Rémy), 12, rue du Mont-Caplan, Beauvais (Oise).
- S. VIGIER (Louis), 3, rue Duguesclin, Brioude (Haute-Loire).
- S. VILLEVIELLE, Toulon (Var).
- S. VINCENT (Maurice), 1, place François-Rude, Dijon (Côte-d'Or).
- S. VIRY (de), 1, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. WALTHER, 14, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. WECKEL, 120, rue Michelet, Alger.
- S. WENDLING, Damas (Syrie).
- S. P. YGOULIN, Mende (Lozère).
- CHARPENTIER (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- CHASTÉ (Roger), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. COT (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. CRUSSARD (François), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. CRUSSARD (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. DESBAZEILLE (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. DEUTSCH (Charles), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. DUMAS (Max), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. DUMAY (Lucien), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. DUMINY (Marc), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. GRAND (Marc), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- GUÉRIN (Jacques), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- GUILLOIN (Pierre), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- LABROT (Francis), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- LEGRAND (Michel), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LÉVY (Henri-Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- MARCHEL (Maurice), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MARTIN (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. MAZEN (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- MERLIN (Pierre), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- MONNERET (Yves), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- MOOK (André), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- NICOLAS (Auguste), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. PAIRIER (Włodkiewicz), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. PAOLI (Robert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. PEZET (Gabriel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. PFAHL (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. RÉGNIER (J.-B.), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. ROSSARD (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. SINDZINGRE (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. STEIN (Marc), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. VIEILLARD (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).

2^e FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES, EN DISPONIBILITÉ, etc...

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM. :

- S. ADER, Administrateur de la Banque Nationale française du Commerce extérieur, 13, rue de Téhéran, Paris (8^e).
- S. COLSON (Georges), Administrateur délégué des Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont, 64, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
- S. SCHWOB (Raymond), 20, Chaussée de la Muette, Paris (16^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. ALEXANDRE (Paul), Ingénieur-Conseil, Administrateur

4. — ÉLÈVES INGÉNIEURS

AHU (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).

- S. AIGROT (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. AMELIN (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. AUBRIOT (Jacques), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. BAILLY (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. BARRILLON (Charles), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. BOILOT (Jacques), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. CASSOUX (Robert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- CAYET (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).

- de Sociétés, 148, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BÉNÉZIT, Directeur des Travaux Publics aux Etablissements Schneider, 89, avenue de Villiers, Paris (17°).
- S. BERENGIER, Directeur Général adjoint de la Société des Grands Travaux de Marseille, 132, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. BLANQUET, Directeur de la Régie générale de chemin de fer et travaux publics, 80, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. BOUCHÉ-LECLERCQ, Ingénieur en Chef de la voie et des travaux de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 23, avenue Niel, Paris (17°).
- S. BOUTEVILLE (Roger), 27, rue Cassette, Paris (6°).
- S. CASTEL (du), Vice-Président du Conseil d'administration de la Société Le Nickel, 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. P. CHALON (Paul), Ingénieur en Chef de la Société Anonyme Hersent, 11, avenue Gourgaud, Paris (17°).
- COLLIN, Délégué du Conseil d'administration de la Compagnie Fermière des chemins de fer Tunisiens, 130, avenue de Versailles, Paris (16°).
- S. P. COTTIN, Ingénieur Conseil, Banque de l'Union Parisienne, 240, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8°).
- S. DEBÈS, Ingénieur Conseil, Professeur à l'École des Travaux Publics, 50, avenue de la Motte-Picquet, Paris (7°).
- S. DETOUR, Directeur Général de la Compagnie Française Thomson-Houston, 9, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. FOURAULT, Ingénieur Principal, Service de la voie et des travaux, chemins de fer de l'Est, 4, rue Libergier, Reims (Marne).
- S. FRANÇOIS (Alfred), Administrateur de Sociétés et Ingénieur Conseil, 74, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. P. GARBE, 64, rue Violet Paris (15°).
- S. GARRETA, Ingénieur Conseil et Administrateur de la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth, Administrateur Délégué de la Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, 9, rue Gabriel, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. GÉRARDIN, Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et du Crédit Algérien, 31, rue Constant, Gagny (Seine-et-Oise).
- S. GUÉRIN (Albert), Directeur Général de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, 46, avenue des Terres, Paris (17°).
- S. GUIGNARD (Georges), Administrateur Délégué de la Société Nouvelle de Raffinerie Lebaudy-Sommier, 3, avenue Bosquet Paris (7°).
- S. P. HÖCKER, Administrateur Délégué de la Compagnie Thomson-Houston, 89, avenue Henri-Martin, Paris (16°).
- S. HERMANN (Léon), Président du Conseil d'administration de la Société d'Entreprise de canalisations, 145, avenue de Saint-Ouen, Paris (17°).
- S. HERMANN (Abel), Directeur Général de la Compagnie Générale de construction et d'entretien de matériel de chemin de fer, 83, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
- S. P. HIVONNAT, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Française des chemins de fer de Santa-Fé, 20, rue de Tournon, Paris (6°).
- S. HOUEL, Directeur des Etablissements Daydé, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
- S. IMBS, Administrateur, Ingénieur Conseil de la C.P.D. E., 1^{ère}, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17°).
- S. LAGERE, 15, rue Bouchut, Paris (15°).
- S. P. LAROCHE (Charles), Professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Administrateur du Canal Maritime de Suez, 2, rue Goethe, Paris (16°).
- S. LE BOURHIS (Pierre), Société Alsthom, 22, rue Octave-Feuillet, Paris (15°).
- S. P. LE VERRIER, Administrateur de la Société les Mines et produits chimiques, 35, rue d'Angivilliers, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LEVERVE, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Chemins de fer, Administrateur de Sociétés, 71, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- S. MALEGARIE (Galatoire), Directeur Général de la C.P. D.E., 3^{ème}, rue Général-Delanne, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. MARCHEUX, Directeur des charbonnages du Tonkin, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°).
- S. MARLIO, Administrateur Délégué de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, 16, avenue Bugeaud, Paris (16°).
- S. MAROGER, 5^{ème}, avenue de Longchamp, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S. P. MARTIN (Paul), Administrateur Délégué, Directeur Général du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, 22, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. MASSON (Henri), Directeur Général de T. H. E. G., 6^{ème}, rue Campagne-Première, Paris (14°).
- S. MATHIEU (André), Directeur de la Société hydro-électrique de Verdun, 14, rue Pétrarque, Paris (16°).
- S. MERCIER (Gustave), Administrateur Délégué de l'Union hydro-électrique, 31, avenue Henri-Martin, Paris (16°).
- S. MESSIAH, Administrateur Délégué des Etablissements Braenckel et Herzog, Château de la Bretèque, Saint-Pierre-les-Elbeuf (Meurthe-et-Moselle).
- S. MICHEL (Henri), 20, rue Clos-Selliers, Mantes (Seine-et-Oise).
- S. PERRET (Henri), Directeur de la Société des Grands Travaux de Marseille, 66, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. P. POUPEL, Directeur Général de la Société Anonyme « Le Ciment Armé, Demay frères », 41, boulevard de la Paix, Reims (Marne).
- S. RIBOUD, Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. SAINFLOU (Georges), Directeur Général de la Société de Constructions des Batignolles, 196, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. TUMERELLE, 193, faubourg Poissonnière (9°).
- S. VERRIERE, 59, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- S. P. VILLIÉ, 64, rue Spontini, Paris (16°).
- S. WIBRATTE, Directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 20, rue Daru, Paris (8°).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM. :

ADAM (Paul-Albert), Ingénieur en Chef à la Compagnie d'Orléans, 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

- S. P. ALLÈRET, Directeur de l'Union pour l'industrie et l'électricité, Professeur à l'Institut National Agronomique, 7, rue Faustin-Hélie, Paris (16^e).
- S. ANTOINE (Aristide), Directeur Général de la Société d'Electricité de Strasbourg, Administrateur de la Société l'Energie électrique du Rhin, 7, rue Lesueur, Paris (16^e).
- S. APPRIL (Jules), 43, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. BALENSI (René), Administrateur Directeur de la Compagnie des chemins de fer de la Camargue, 27, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).
- S. BALLING, Ingénieur en Chef de la voie et des travaux à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, 49, rue de la Tour, Paris (16^e).
- S. BARRIER SAINT-HILAIRE, 9, rue de la Marine, Pondichéry (Inde Française).
- BASTIEN (Henri), Ingénieur en Chef au Service de la Construction de la Compagnie P.L.M., 3, rue de Lyon, Paris (12^e).
- S. BLONDEL (Serge), Ingénieur de la voie à la Compagnie d'Orléans, 17, quai d'Austerlitz, Paris (13^e).
- S.-P. BOLLACK, 60, rue d'Hauteville, Paris (10^e).
- S. BONFILS, Directeur de la Société Marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité, 43, rue La-Bruyère, Paris (9^e).
- S. P. BONNEVAY, Directeur des Charbonnages du Tonkin, Hanoï (Indochine).
- S. BOGUÉ (Henri), Sous-Directeur des chemins de fer du Midi, 20, rue Scheffer, Paris (16^e).
- S. BOURGEOIS (René), Ingénieur Principal de l'exploitation à la Compagnie des Chemins de fer du P.-O., 6, avenue du Bel-Air, Paris (12^e).
- S. P. BRICKA, 26, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. BRUNEAU, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Midi, 114, avenue Mozart, Paris (16^e).
- S. CAMBOURNAC, Ingénieur en Chef des études du matériel des voies et des bâtiments à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 235, rue La-Fayette, Paris (10^e).
- S. CANDLIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).
- S. CARRUS (André), 134, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- S. CASANOVA, 49, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CASTEX, Ingénieur Principal à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 22, rue du Japon, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. CHAPOUTHIER, Directeur de l'Energie électrique du Rouergue, 35, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7^e).
- CHARRON (Guy), Directeur de la Société des Grands Travaux aéronautiques et d'équipements des voies aériennes, 20, quai de la Mégisserie, Paris (1^{er}).
- CHIDAINE (Paul), Directeur de la Société eau et assainissement, 4, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16^e).
- S. CLAUDON (Georges), Administrateur Directeur des Biscuits Pernot, à Dijon, Président du Conseil d'administration des Biscuits Pernot, à Genève, 79, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
- S. P. CLÉMENT, Administrateur Délégué de l'Energie électrique du Rhin, 6, avenue de Modenheim, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. P. COINTE (Nicolas), Société Centrale de chemins de fer et d'entreprises, 122, boulevard Malesherbes, Paris (17^e).
- S. COLLOT, 36, rue de Tocqueville, Paris (17^e).
- S. P. COMBER, Administrateur Délégué de la Société du gaz et de l'électricité de Nice, 24, avenue Notre-Dame, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. CONTE (Joseph), Directeur de la Société études et aménagements électriques (2, rue Grenette, Lyon), 6, rue Waldeck-Rousseau, Lyon (Rhône).
- S. COULLIÉ, Ingénieur en Chef adjoint à l'Ingénieur en Chef de la voie, Compagnie des chemins de fer du Midi, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
- S. COURTAIGNE (Olivier), Entreprise Fougerolle, 6, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. COUVREUX, Ingénieur en Chef honoraire des chemins de fer du Midi, 7, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. P. DEGARDIN (Ernest), Ingénieur en Chef adjoint au chef de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, 5, place Daumesnil, Paris (12^e).
- S. P. DESALEUX, Ingénieur en Chef au service de la voie de la Compagnie P.-L.-M., 38, avenue Ledru-Rollin, Paris (12^e).
- S. P. DEVOUCOUX, Ingénieur en Chef à la Compagnie de l'Est, 37, rue Château-Landon, Paris (10^e).
- S. DUCHATEL, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction à la Compagnie de l'Est, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
- S. DUGARDIN, Administrateur Délégué de la Société des matériaux de construction de la Loirne, Administrateur de la Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge, de la Société des Ciments Vicat, de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien, 44, rue Cardinet, Paris (17^e).
- S. DUPIN, Compagnie des Produits chimiques et électrométallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. P. EPINAY, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction de la Compagnie d'Orléans, 5, rue Jean-Carriès, Paris (7^e).
- S. FAUCONNIER, Directeur des travaux neufs de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. FÉLIX (Robert), Directeur de la Compagnie d'électricité de l'Ouest-Parisien, 27, rue George-Sand, Paris (16^e).
- S. GENTHIAL, Union Hydro-Electrique, 76, avenue Paul-Doumer, Paris (16^e).
- GÉRIN, Ingénieur en Chef-adjoint au service de la voie, à la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., 2, rue de Commaille, Paris (7^e).
- S. GILMAIRE, 15, rue de la Planche, Paris (7^e).
- S. GIRAUD (J.-B.), Ingénieur en Chef-adjoint au Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux (53, rue d'Anjou, Paris), 13, rue Raffet, villa Jasmin, Paris (16^e).
- S. GRANDEAU, Ingénieur à la Société d'application du béton armé, 4, rue Georges-Ville, Paris (16^e).
- S. GUFFLET, Directeur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, 15, rue Neuve, Versailles (S.-et-O.).
- S. HACHON, Ingénieur en Chef-adjoint du service de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).

- S. HERMIL, Etablissements Schneider et Cie, 1, rue Lincoln, Paris (17°).
- S. HUET (Robert), Président du Conseil d'administration de la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, 29, avenue de la Grande-Armée, Paris (16°).
- S. JAUDEAU, Directeur des Tréfileries du Havre, 1, boulevard Henri-IV, Paris (4°).
- S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise).
- S. JOURDAIN, Sous-Directeur de la C^m P.L.M., 88, rue Saint-Lazare, Paris, 2 square Emmanuel-Chabrier, Paris (17°).
- S. JOYET (de), Jurignac (Charente).
- S. P. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. LAFEUILLE, industriel, 2, square de l'avenue du Bois-de-Boulogne, Paris (16°).
- S. LAHAYE (Robert), Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 73, avenue Niel, Paris (17°).
- S. LANOS, Ingénieur en Chef adjoint de la voie aux chemins de fer de l'Est, 6, rue Rochambeau, Paris (9°).
- S. LÉBOULLEUX, Ingénieur en Chef des services techniques de la voie à la Compagnie d'Orléans, 46, avenue du Président-Wilson, Choisy-le-Roi (Seine).
- S. P. LÉCAT, Directeur général de la Compagnie générale d'Electricité, 3, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. LÉCLERC DU SABLON, Ingénieur en Chef aux chemins de fer du Midi, directeur de la Société hydro-électrique du Midi, 52, chemin du Buscat, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LÉCOANET, Ingénieur du Service de la Voie, Compagnie des Chemins de Fer du P.L.M., 2, rempart de la Miséricorde, Dijon (Côte-d'Or).
- LÉGOUX, service central de l'Exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (lignes nouvelles), 62, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11°).
- S. LIOTIER, Inspecteur général de la Société pyrénéenne d'Energie électrique, 30, avenue Rapp, Paris (7°).
- S. LOMBARD (Roger), Société des Phosphates Tunisiens et Engrais et Produits Chimiques, 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. P. LORTON, 136, rue d'Assas, Paris (6°).
- MARCORELLES, Directeur de la Société Centrale pour l'industrie électrique, 5, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine.
- S. MARGOT (Maurice), Directeur Général Honoraire de la Compagnie P.L.M., 63, avenue Kléber, Paris (16°).
- S. MARINETTI, Skun (Indochine).
- S. MARLIAVÉ (DE), Directeur général des Mines de la Mure, 41, rue de l'Élysée, Grenoble (Isère).
- S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. MARTINET, Ingénieur en chef du service de la Construction de la Compagnie P.-L.-M., 18, rue Armand-Moissant, Paris (15°).
- M. B. MASSÉ (Pierre), Administrateur Délégué de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 157, avenue Malakoff, Paris (16°).
- S. MATUSZEK, Directeur adjoint à la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique, 10, boulevard de la Marquette, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. MOLLINS (DE), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 3, rue du Sort, Nevers (Nièvre).
- S. P. NERVILLE (Guillebot de), Ingénieur Principal à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 38, avenue Foch, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. OLLIVIER (Pierre), 13, rue Pierre-Nicole, Paris (5°).
- S. P. PAPI, Etablissements Schneider et Cie, 53, boulevard Murat, Paris (16°).
- S. PAUL, 134, boulevard Péreire, Paris (17°).
- PAUL-DUBOIS, 75, rue de Lille, Paris (7°).
- S. PELLARIN, Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 1, rue Madame, Paris (6°).
- S. PERRET (Georges), Etablissements G. Vinaut, 4, avenue Alphonse-XIII, Paris (16°).
- S. PÉTIT (Léon), Ingénieur-Conseil de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel, 26, avenue Lowendal, Paris (15°).
- S. PHILIPPE (Léon-Charles), Directeur des travaux du P.-L.-M. (Chemins de fer du Maroc), Rabat (Maroc).
- S. PIZON, Administrateur délégué de la Compagnie d'Entreprises Electro-Mécaniques, 1, rue du Général-Largeau, Paris (16°).
- S. POUSSET (Paul), 6, rue Emile-Bordier, Angers (Maine-et-Loire).
- S. QUÉRON (Léon), Ingénieur principal du Service de l'Exploitation à la Cie P.-L.-M., 8, boulevard de la Bastille, Paris (12°).
- S. REGNAULD, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 3, boulevard de Metz, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. RENAULT (Camille), Chef de l'exploitation adjoint des chemins de fer du Midi, 7, avenue du Général-Mangin, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. RENOUX (Jean), Chef du 7° arrondissement de la voie et travaux à la Compagnie d'Orléans, 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).
- S. P. RIDET (Jacques), Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. RIGAL, 2, avenue Emile-Acollas, Paris (7°).
- S. ROUX (Edmond-Jean), Administrateur Délégué de la Société générale de Force et Lumière, 4, rue Président-Carnot, Lyon, 73, cours Vitton, Lyon (Rhône).
- S. SALVANÉ, Administrateur Délégué de la Société Commerciale et Minière pour l'Afrique du Nord, de la Minière Marocaine et de la Société Agricole et Immobilière de la Soukra, 12, rue de Rivoli, Paris (4°).
- S. SIMON (Auguste), Ingénieur au service de la voie, Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 15, rue Traversière, Paris (12°).
- S. SIMONNET, Directeur de l'exploitation de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 9, rue Louis-Murat, Paris (8°).
- SPITZ, 92, avenue de Suffren, Paris (15°).
- S. STIRNEMANN, 6, rue des Bonnes-Gens, Colmar (Haut-Rhin).
- S. TATON, Sous-Directeur des Travaux neufs de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris, 71^{bis}, rue de Vaugirard, Paris (6°).
- S. TESTE, 14, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. THALLER, Directeur des Forces Motrices du Rhône, 1, rue des Chartreux, Lyon (Rhône).
- S. THELLIER DE LA NEUVILLE, chemins de fer de Ceinture, 49, rue Ampère, Paris (17°).

- S. THIMEL, Société Générale d'Entreprises, 9^{bis}, rue Chernoviz, Paris (16^e).
- S. THOUARD, Compagnie des chemins de fer du sud de l'Indochine, 9, rue Pérignon, Paris (15^e).
- S. THULLIER, Directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, 2, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16^e).
- S. TINARDON, Président du Conseil d'administration de la Raffinerie Say, administrateur du Crédit Foncier de France, Château de Chaubuisson, par Fontenay-Tresigny (Seine-et-Marne).
- S. TINTANT, Ingénieur Principal de la Voie et des Travaux aux chemins de fer de l'Est, Paris, 1^{er} division (7, rue de Château-Landon), 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).
- S. TROUIS, 222, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- VEILHAN, Ingénieur Conseil de la Compagnie Générale des Eaux, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8^e).
- VIHILLE (Charles), 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
- S. P. DE VITRY-D'AVAUCOURT, 10, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
- 3^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE**
- I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX**
- S. ALIX (Gaston), 2, rue Damrémont, Chaumont (Haute-Marne).
- S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16^e).
- S. AROLES (Jules), Ville Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
- S. ARRAULT, 7, avenue Saint-Jammes, Pau (Basses-Pyrénées).
- AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. AUBRY (Charles), Ouroux-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. BARBET (Léandre), 12, rue Baillet-Latour, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BARE (Adelin), quai Dufaure-Reberon, Saujon (Charente-Inférieure).
- BAROIS, 1, place d'Iéna, Paris (16^e).
- BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16^e).
- S. BECKER, 23^{bis}, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).
- S. P. BERTRAND (Vital), Blagny, par Carignan (Ardennes).
- S. BEZAULT, 2, rue Gerbillon, Paris (6^e).
- S. BIENVENU, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
- S. P. BIETTE (Louis), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BLONDEL (André), 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e).
- S. BOISNIER, 3, rue Edouard-Fournier, Paris (16^e).
- S. BONAFOUS (Ancelin), 136, rue d'Assas, Paris (6^e).
- BONNET (Arthur), 16, rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- S. P. BOURGEOIS (Désiré), 52, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15^e).
- S. CALLON, 88, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
- S. P. COLSON (Clément), 2, rue de La Planche, Paris (7^e).
- S. COMBARNOUS, 80, boulevard Eugène-Pelletan, Toulon (Var).
- S. P. CONTE (Léandre), 4, boulevard des Pyrénées, Pau (Basses-Pyrénées).
- CORNAC, 18, rue Antoine-Marty, Carcassonne (Aude).
- S. COTTALORDA, Ville Apollonie, 2, Chemin Saint-Charles, Nice (Alpes-Maritimes).
- COUTURIER, 58, route de Montesson, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
- S. DELZEL, 5, rue Marius-Jauffret, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DREYFUS (Silvain), 80, avenue Kléber, Paris (16^e).
- S. DROGUE, 2, square de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
- DUMAS (Paul), 7, avenue d'Alègre, Chatou (Seine-et-Oise).
- S. DUSUZEAU, 165, boulevard Haussmann, Paris (8^e).
- S. P. FAGES DE LATOUR (DE), 30, avenue de Saxe, Paris (7^e).
- S. FONTANEILLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6^e).
- S. GAUCKLER, 8, rue Rossini, Nice (Alpes-Maritimes).
- HEUDE, 127, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
- HOMOLLE, 5, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
- JULLIDIÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. KAUFFMANN, 60, rue de Londres, Paris (16^e).
- S. LE CORNEC (Félix), 41, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. P. LEGOUÉZ, 25, rue Molitor, Paris (16^e).
- S. LE GRAIN, 63, boulevard Raspail, Paris (6^e).
- S. LEHOUCHEU (Georges), 16, rue du Peintre-Lebrun, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LE TROCQUER, 52, avenue de Tokio, Paris (16^e).
- S. LÈVESQUE (Emile), 12, avenue Daniel-Lesueur, Paris (7^e).
- MALTERRE, 20, rue Gerando, Paris (9^e).
- S. P. MATHIEU, 16, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
- S. MAILLET (Edmond), 19, avenue de Contades, Angers (Maine-et-Loire).
- S. MALLAT, 2^{bis}, rue Molac, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MASSON (Clément), 5, rue Nicolas-Chuquet, Paris (17^e).
- S. MEUGY, 26, rue Guynemer, Paris (6^e).
- S. P. MICHAUX, 11, avenue Jules-Janin, Paris (16^e).
- MINARD, 23, quai aux Fleurs, Paris (4^e).
- S. P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14^e).
- S. MONMERQUE, 19, rue Decamps, Paris (16^e).
- S. MOURET, 29, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MUSSAT, Le Prieuré Saint-Nicolas-d'Acy, par Senlis (Oise).
- D'OCAGNE, 30, rue La Boétie, Paris (8^e).
- S. OURSON (Henri), 4, place du Président-Mithouard, Paris (7^e).
- S. PERARD (Alexandre), 82, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
- S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8^e).
- S. PICARD (François-Lazare), 2, avenue de Lamballe, Paris (16^e).
- S. PIGEAUD, 13, rue Duroc, Paris (7^e).
- POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. PRINCE, 29, rue de Sèvres, Paris (6^e).
- S. P. PULLIGNY (LECLERC DE), Villa « Lou Mas », Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes).
- S. RABY (Emmanuel), 7, rue Marceau, Alger (Algérie).
- S. ROUSSEAU (Henri), 29, rue Scheffer, Paris (16^e).
- S. SCHÖNDOERFFER, 6, rue Mizon, Paris (15^e).
- S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
- S. SENTILHES, 130, rue de Rennes, Paris (6^e).
- SITTLER, 16^{bis}, rue Mayet, Paris (6^e).

- M. B. STABLO (Paul), 16, rue Milton, Paris (9^e).
 S. STOCLET (Arthur), 148, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
 S. TOURTAY, 58, rue Claude-Bernard, Paris (6^e).
 S. VIENNOT, 2, square Delambre, Paris (14^e).
 S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamier, Paris (7^e).
 S. VOLONTAT (DE), St-Couat-d'Aude, par Moux (Aude).
 S. WILLOTTE (Henry), 16, rue Dupont-des-Loges, Paris (7^e).
2. INGÉNIEURS EN CHEF
- S. ALBY (Amédée), 55, boulevard Lannes, Paris (16^e).
 S. AMBLARD (Antoine), Mende (Lozère).
 AN TIN, 38, rue de Blossac, Poitiers (Vienne).
 S. ARAGNOL (Charles), villa « La Thérésienne », avenue de la Haye, Toulon (Var).
 S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17^e).
 AUBERT (Henry), Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. AUGUSTIN (Paul), 25, boulevard du Roi, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
 S. AURIC, 23, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. AUSSÉNAC (Théophile), 51, chemin du Tauzin, Bordeaux-Saint-Augustin (Gironde).
 BAUCHAL, 15, rue du Chêne, Genève (Suisse).
 S. BAURES, 10, rue Galbois, Philippeville (Algérie).
 S. BELLEVILLE, 148, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BELLEY, 24, rue Victor-Martin, Neufchâteau (Vosges).
 S. DE BERGH, 28, rue Alexandre-Delmar, Mous-en-Bacœul (Nord).
 S. P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8^e).
 BIDAULT, 27, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
 S. BLAISE (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).
 BLEYNIÉ, 105, rue de Courcelles, Paris (17^e).
 S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue Boccador, Paris (8^e).
 S BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9^e).
 S. P. BOULONGNE (Lestorey de), 18, rue Washington, Paris (8^e).
 S. BRET, 25, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. BRIGOL (Louis), 2, chemin de la Solidarité, Alger (Algérie).
 BUTAVAND, Monaco.
 S. CANAT DE CHIZY, 7, quai du Maréchal-Joffre, Lyon (Rhône).
 CARRIÈRE, Limoges (Haute-Vienne).
 S. CASSAGNE (Pierre), 9, rue Perrégaux, Bône (Algérie).
 S. CHABOUREAU, 52, avenue A.-Briand, Aurillac (Cantal).
 S. CHEVREUX (François), 15, rue de la Louvière, Epinal (Vosges).
 S. COLLIGNON, 6, avenue Camille-Flammarion, Ris-Orangis (Seine-et-Oise).
 S. CONCHE, 79, rue du Maréchal-Foch, Versailles (Seine-et-Oise).
 DACREMONT (Edouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 DELAGE, Brioude (Haute-Loire).
 DELEBEQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16^e).
 S. DOU, 7, rue des Cadourques, Cahors (Lot).
 DURAND (Michel), 74, avenue de la République, Aurillac (Cantal).
 S. P. DREYFUSS (Justin), 45, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. FELDTRAUER (Emile), 7, rue de l'Ecusson, Alençon (Orne).
 S. FERRAS, 5, avenue Berriau, Rabat (Maroc).
 FERRIEU, 7, avenue du Mont-Duplan, Nîmes (Gard).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
 S. GARAU, 1, rue Ozenne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GERVET (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. GODARD (Télémaque), villa Margarita, Chemin de Montardon, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. GODARD (Louis), 15, rue Vavin, Paris (6^e).
 GUIBERT, 22, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. GUILLAUMIN.
 S. GUYON - GELLIN, La Barre, par Loulans-les-Forges (Haute-Savoie).
 S. HEGLY, 22^{bis}, rue Saint-Marcel, Metz (Meurthe-et-Moselle).
 HEMARDINQUER, 98, rue de Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. HENRY (Albert), 70, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e).
 HEURTAULT, Saint-Didier-les-Bains (Vaucluse).
 S. HUET (Jules), 44, avenue Victoria, Vichy (Allier).
 S. HUGUES (Urbain), 26, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
 IMBBAUX, 18, rue Emile-Gallé, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. JOFFRE (Edmond), 1, rue Coulon, Bourges (Cher).
 S. JULLIEN (Charles), 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5^e).
 LACAZE (Raymond), 16, rue Saint-Même, Chartres (Eure-et-Loir).
 LAGRANGE (Alcide), Aurillac (Cantal).
 S. LAMBERT, 41, boulevard Poincaré, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. LANTENOIS (Charles), 37, cours J.-B.-Langiet, Reims (Marne).
 S. LEBERT, 23, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).
 M. B. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16^e).
 S. P. LEFEBURE (Henri), 3 bis, rue Emile-Zola, Bordeaux (Gironde).
 S. P. LEWY (André), 133, boulevard Montparnasse, Paris (6^e).
 S. P. LE ROND (Louis), 106, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
 LUCAS.
 S. MARGAINE, 260, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. MARGUERY, 18, rue des Alliés, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MATHEU, 18, Pont des Catalans, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. MATHIEU (Ernest), 22 bis, rue Labillardière, Alençon (Orne).
 S. MAYER (Georges), 5, rue de l'Alboni, Paris (16^e).
 MEYER (Ferdinand), 89, avenue de Villiers, Paris (17^e).
 S. MICHEL (Gaston), 7, rue Marceau, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MOISSENET (Léon), 6, rue de Buffon, Tours (Indre-et-Loire).
 MONAT, 3, chemin Angleterre, Chambéry (Savoie).
 MORARD, 153, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 MOSER, 44, quai Fulchéron, Lyon (Rhône).
 S. P. NABONNE (Alfred), 19, boulevard Raspail, Avignon (Vaucluse).
 S. PARISSET, 7, rue des Ecoles, Ban-Saint-Martin, près Metz (Meurthe-et-Moselle).
 S. PELLE (Carl), 8, place d'Iéna, Paris (16^e).

- PICARD (Joseph), 59, boulevard Thiers, Dijon (Côte-d'Or).
 PIERON (Louis), 49, rue Ampère, Paris (17^e).
 FIGLET, 8, rue des Picards, Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise).
 S. PORCHÉ (Georges), 32, rue des Bourdonnais, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. POULÉ (Georges), au Fay par Parnac (Indre).
 RABY (Édouard), villa des Roses n° 3, 103, rue du Bac, Asnières (Seine).
 S. RASCOU, 19, rue de la Dalbade, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. RÉGIMBEAU, 2, rue Mabillon, Paris (6^e).
 S. RESAL (Eugène), 35, rue du Limon, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
 S. REULOS, 34, boulevard Lemenc, Chambéry (Savoie).
 S. ROGIE, Nîmes (Gard).
 S. ROTH, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine).
 S. SABOURET, 3, square de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 SAINT-ROMAS, 120, boulevard de Clichy, Paris (18^e).
 S. SCHENBERG (Lucien), avenue du I^{er}-de-Ligne, Mostaganem (Algérie).
 S. SOUFFRON (Louis), Constantine (Algérie).
 S. VALETTE, 10, rue Jarente, Lyon (Rhône).
 S. VALIÉE, 4, rue Tuc-d'Eauze, Dax (Landes).
 VIEILLE (Léopold), 2, rue Elysée-Reclus, Alger (Algérie).
 S. WÉIL-RAYNAL (Horace), 26, rue Vavin, Paris (6^e).
 S. WEISS (Eugène), 16, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. WILHELM, 109, Grande-Rue, La Tronche (Isère).

3. INGÉNIEURS ORDINAIRES

- ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 ARNOULD (Maïcel), Caudéran (Gironde).
 S. AUGÉ, 8, rue Maraussan, Narbonne (Aude).
 AUREILLAN, 15, rue Royale, Saint-Cloud (S-et-Oise).
 S. BARRAT, Cusset (Allier).
 S. BATAILLE, 13^{bis}, passage Louis-Levesque, Nantes (Loire-Inférieure).
 BAVOILLOT, 23, rue du 4-Septembre, Bône (Algérie).
 BÉBON, Tunis (Tunisie).
 BIRABENT, 2, rue de l'Ourcq, Courbevoie (Seine).
 BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).
 S. BONNEVALLE, rue Abel-Bonnevalle, Noisy-le-Sec (Seine).
 S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).
 BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).
 CAILLOT, 3, route de Saint-Brice, Provins (Seine-et-Marne).
 CASALONGA, Corté (Corse).
 S. CASTERA, chemin de Nazareth, Nérac (Lot-et-Garonne).
 S. CAUFOURIER, Maison Dettlinger, 69, rue Kellerman, Metz-Sablon (Moselle).
 CHABERT, 26, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. CHALLIOL, Périgueux (Dordogne).
 CHEVAUX, 12, rue Marceau, Tunis (Tunisie).
 COCU, 19^{ter}, boulevard Chanzy, Pavillon-sous-Bois (Seine).
 S. COLOMBANI, 2, rue d'El-Biar, Alger (Algérie).
 COURNET, 1, rue d'Àvezac-Macaya, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

- DARCHÉ, rue des Petits-Champs, Alger (Algérie).
 DAUBERT, 10, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. DAUNIS, Boulhaut (Maroc).
 S. DEBARNOT, 13, rue de l'Église, Valogne (Manche).
 DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
 DUVAL (Joseph), St-Julien (Haute-Savoie).
 FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
 S. FOUCHER, 36, rue de l' Arsenal, Angoulême (Charente).
 GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
 GRAS, 17, rue Chanzy, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 GRESSE, Gimont (Gers).
 GRIMAUD, Brehemont (Indre-et-Loire).
 GUIBERT, 15, rue Mansart, Paris (9^e).
 S. HAMON, 31, rue Verdi, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. HAREM, 71, rue Paul-Bignon, Eu (Seine-Inférieure).
 HOULLIER, 19, rue Millevoye, Abbeville (Somme).
 S. JARDIN 26, rue des Pyrénées, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. JONDET, 21, avenue de Châtillon, Paris (14^e).
 S. KRAFT (Jean), rue Saint-Louis, maison Comolli, Bougie (Algérie).
 S. LABADIE, 161, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 LACLOTRE, 35, rue Engèle-Albert, Angoulême (Charente).
 LANSADÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 LEFÈVRE (Alexandre), 18, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
 LEFÈVRE (Georges), 14, rue Montebello, Vincennes (Seine).
 S. LEME, Papeteries de Corvol, Corvol (Nièvre).
 S. MAGDELENAT, 5, rue Victor-Hugo, Bourges (Cher).
 MAILLARD, 18^{bis}, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
 MAYNARD, 14, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e).
 MÉTOUR.
 MEYER (J.), 75, rue du Général-Conrad, Strasbourg (Bas-Rhin).
 MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 MOREAU.
 NADOT, 27^{bis}, rue Jean-Boucher, Bourges (Cher).
 OURGAULT, Villemuré (Haute-Garonne).
 PALU, 36, rue de la Goutte-d'Or, Paris (18^e).
 PANCRAZY, 12, rue Paul-Bert, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 PAVIOT, Evreux (Eure).
 S. PERRAUD, rue Frédéric-Mistral, Beaucaire (Gard).
 S. PLATEL, 5, boulevard Gallieni, Oran (Algérie).
 S. PREVOT (Eugène), 18, rue Saint-Paul, Lagny (Seine-et-Marne).
 S. P. PROMPSAL, 20, rue de l'Arrivée, Paris (15^e).
 QUINQUET (Henri), 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e).
 S. RAMBAUD (Gustave), Reillanne (Basses-Alpes).
 S. RAULT (Louis), 45, rue Nationale, Pontivy (Morbihan).
 RÉGNOUL, 43, rue Vineuse, Paris 16^e).
 S. RÉTHORE, avenue Floréal, Nantes (Loire-Inférieure).
 REYNES (Ernest), 53, rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre).
 S. RICHEN, 12, boulevard Pont-Achard, Poitiers (Vienne).

- ROBERT (Bathélémy), 10, rue Châteauneuf, Nice (Alpes-Maritimes).
 ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. ROGUES (Louis), Figeac (Lot).
 S. ROUEN, boulevard Saint-Ruf, impasse du Syndicat Agricole, Avignon (Vaucluse).
 ROUX (Marc), 20, rue Lapérouse, Valence (Drôme).
 S. SORBA, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 TESSARÈCH, 2, avenue Montclair, Nice (Alpes-Maritimes).
 TROUCHE, 2, rue Prince-Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).
 VALLIER (François), Belley (Ain).
 VERRÈT, 4, place Saint-Jean, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 VIALLEMOND, 108, rue du Bac, Paris (7^e).
 VILLARÈT (J.-B.), La Buisserate, par Grenoble (Isère).
 VILLEMEUR, 14, rue Carnot, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. ZIGMANN, 48, avenue Jean-Jaurès, Strasbourg (Bas-Rhin).

4^e FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. BROSSARD (René), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 1, boulevard Henri-IV, Paris (4^e).
 S. P. CAQUOT, Ingénieur-Conseil, Ingénieur-Constructeur, Sté Pelnard, Considère, Caquot et Cie, Professeur à l'École Nationale des Mines, 58, rue d'Assas, Paris (6^e).
 DENIS (Roger), 1, rue de Courty, Paris (7^e).
 S. LION, 1, rue de La Planche, Paris (7^e).
 S. P. OPPENHEIM, Administrateur-Délégué de la Société Le Carbone, 28, rue Galilée, Paris (16^e).
 S. PSYCHEZ (Pierre), 14^{ter}, avenue Bosquet, Paris (7^e).
 S. P. ROSLAN (Goury du), 11, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. P. BEAU (J.-M.), Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. BERGÈS, Industriel, Fabricant de papiers, 73, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
 S. BODIN, Président de la Chambre de Commerce, 8, rue Royale, Calais (Pas-de-Calais).
 S. P. BOURNISIEN, Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. BOUTELOUP, Ingénieur en Chef de la voie des Chemins de fer du Midi, 7, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BUFFET, Plainfaing (Vosges).
 BUNAU-VARILLA, 53, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
 S. CAUDRELIER, Ingénieur-Conseil à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Professeur titulaire à l'École nationale des Ponts et Chaussées, 11, rue de Milan, Paris (9^e).
 S. CLAUDET, Administrateur-Directeur de la Société des Ateliers Morsant-Laurent-Savey, 26, avenue Duquesne, Paris (7^e).

- S. DELACARTE (Alexandre), 42, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
 S. FEYRABEND (Charles), Ingénieur de la Voie à la Cie P.-L.-M., 5, rue Chevaudin, Valence (Drôme).
 S. FONLUPT, Ingénieur de la Voie à la Cie P.-L.-M., 18, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
 S. P. FREYSSINER, recherches concernant le perfectionnement des moyens de construction (spécialité béton armé), 28, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 GILLIER (André), Industriel, 48, boulevard Victor-Hugo, Troyes (Aube).
 S. P. HINSTIN, Ingénieur Constructeur et Expert, 38, boulevard Marbeau, Paris (16^e).
 S. LEFÈVRE (Charles), 36, rue Tronchet, Paris (9^e).
 S. LEFORT-LAVAUZELLE (Fernand), Imprimeur-éditeur, 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. P. LEFORT (Henri), 3, villa Victor-Hugo, Paris (16^e).
 S. LEFRANC, Ingénieur Principal de la voie à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 17, rue Latil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 MACAIGNE, Prêtre, impasse de la Croix, Chauny (Aisne).
 MAROIS, Sous-Chef de l'Exploitation du réseau P.-L.-M., 21, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. P. MASCART, Administrateur de Sociétés, 50, rue Cortambert, Paris (16^e).
 S. MATHERON (Jean), 51, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. MERMIER, Sous-Chef de l'Exploitation des chemins de fer P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 S. MORISSON, Chef d'arrondissement à la Cie du P.-O., 3, rue Paillet, Paris (5^e).
 S. MUGNIOT, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., 15, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 NABONNE (Louis), 49, rue du Général-Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).
 NEBOUT, Ingénieur du 2^e arrondissement de la voie aux chemins de fer P.-L.-M., 22, avenue Alphan, Saint-Mandé (Seine).
 S. OUDOÏTE, Ingénieur Principal au Service Central de la voie à la Cie P.-L.-M., 26, rue Vavin, Paris (6^e).
 PÉLISSIER (Jacques), Directeur des Usines Henri Viala, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. PÉTEL, Etablissements Schneider, Kossy Kowa G.M.12, Varsovie (Pologne).
 QUARRÉ (Louis), 35, rue Brunel, Paris (17^e).
 S. P. REBUFFEL, 2, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris (16^e).
 ROUGNON, 14, rue Brémontier, Paris (17^e).
 SANSON (Pierre), Senones (Vosges).
 SEMEAC, Ingénieur de la Voie à la Cie P.L.M., Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. SEVIN, Ingénieur en Chef des services techniques à la Compagnie d'Orléans, 4, rue de Louvain, Maisons-Alfort (Seine).
 S. VAGNEUX, Ingénieur en Chef de la voie des Chemins de fer P.-L.-M., 8, rue du Laos, Paris (15^e).
 S. WOLFF (Robert), Banquier, 130, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).

MINES

FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

1° INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. P. BÈS DE BERG, 31, rue de Liège, Paris (8°).
S. CALTAUX (Pol), 12^{bis}, rue Desaix, Paris (15°).
S. P. CRUSSARD (Jules), 31, rue de Vaugirard, Paris (6°).
S. CHIPART (Albert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
S. ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16°).
S. GALLIOT, 10, rue César-Franck, Paris (16°).
S. P. GRANDJEAN (François), 8, square de l'Alboni, Paris (16°).
S. GUILLAUME, Sarrebruck (Sarre).
JOUGUET, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5°).
LAUNAY (Louis de), 55, rue Babylone, Paris (7°).
S. LÉPRINCE-RINGUET, 14, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
S. P. LIÉNARD (Alfred), 60, boulevard St-Michel, Paris (6°).
S. P. LOCHARD, 56, boulevard Flandrin, Paris (16°).
S. P. LOIRET, 7, rue des Galons, Meudon (Seine-et-Oise).
S. NIEWENGLOWSKY, 50, boulevard St-Michel, Paris (6°).
S. P. PONTÈVES-GEVAUDAN (Ruffi de), 29, boulevard de Versailles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
S. RODHAIN (Pierre), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).

2° INGÉNIEURS EN CHEF

- AUDIBERT, 3, rue d'Alembert, Montluçon (Allier).
S. BETIER (Gaston), 145, chemin de Telemly, Alger (Algérie).
S. BLUM-PICARD (Lambert), 11, Eisenbahnstrasse, Sarrebrück (Sarre).
CHAPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4°).
S. COUTARD (Fresnais de), Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
S. DAUVERGNE (Henri), 8 bis, avenue des Sycomores, villa « Montmorency », Paris (16°).
S. DAVAL, Alès (Gard).
DEMAZ (André), 112^{bis}, avenue de Suffren, Paris (15°).
DESCOMBES (Claude), 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).
S. DESPUJOLS (Pierre), 39, rue de Dijon, Rabat (Maroc).
S. DURUY (Maurice), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
FRIEDEL (Edmond), Béthune (Pas-de-Calais).
GANIÈRE, Douai (Nord).
S. JARLIER, 28, avenue Victor-Hugo, La Demi-Lune (Rhône).
LAFAY (Pierre), 29, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine (Seine).
S. LÉJEUNE (Armand), 58, boulevard Le Lasseur, Nantes (Loire-Inférieure).
S. P. LE SUEUR (Henri), 1, rue de l'Université, Paris (7°).
S. P. LÉVY (Paul-Pierre), 38, rue Théophile-Gauthier, Paris (16°).
LÉVY (René), Strasbourg (Bas-Rhin).
S. NICOLLET (Victor), 156, boulevard Péreire, Paris (17°).
S. PAINVIN, 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).
S. RABY (Marcel), 1, rue Mignct, Paris (16°).
S. P. REUFFLET, Tunis (Tunisie).
S. RICHARD (Charles), 244, bd Saint-Germain, Paris (7°).

- THIBERGE, 38, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).
S. TIVOLLE (Léonard), 42, place Jean-Jaurès, Marseille (Bouches-du-Rhône).
S. WEILL (Henri), 97, rue de Courcelles, Paris (17°).

3° INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. ADAM (Pierre), Strasbourg (Bas-Rhin).
S. ANGOT (Pierre), 21, avenue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).
ARMAND (Louis), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
ARMANET (Jean), Saint-Etienne (Loire).
S. ARNAUD (Gilbert), Dakar (Sénégal).
S. BABOIN, 171, Mainzerstrasse, Sarrebrück (Sarre).
S. BARRAL (Maurice), 39^{bis}, rue de Marseille, Lyon (Rhône).
S. BASELHAC (Emile), Alger (Algérie).
S. BERNADET (Robert), Bordeaux (Gironde).
BICHELONNE (Denis), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
S. BONDON (Jacques), Rabat (Maroc).
S. BORGEAUD (Maurice), 15, rue Gay-Lussac, La Madeleine-les-Lille (Nord).
S. BRUN (Georges-Jean), 33, rue Liogier, Saint-Etienne (Loire).
S. BUREAU (Albert), 22, avenue des Etats-Unis, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
S. BURSAUX (Jacques), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. P. CHARBONNEAUX, 2 bis, rue Lacépède, Marseille (Bouches-du-Rhône).
CHERADAME (Raymond), 36, rue du Rimard, Montluçon (Allier).
S. CHOLIN, 42, rue Demouillès, Toulouse (Hte-Garonne).
COLOT, Alger (Algérie).
S. COPEL (Pierre), 6, rue de la Convention, Saint-Etienne (Loire).
S. COSTÉ (Philippe), 18, rue Balay, Saint-Etienne (Loire).
S. COUTURE (Pierre), Constantine (Algérie).
S. DAMIAN, Alès (Gard).
S. DEGOT (Pierre), 1, avenue de Beaulieu, Chamalières (Puy-de-Dôme).
DELAÇOTE (Guy), 21, avenue Maréchal-Joffre, Metz (Moselle).
S. DESHORTES (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
S. DODU (Roger), 232, boulevard Raspail, Paris (14°).
S. DROUARD, Président de la Chambre de Commerce Franco-Sarroise, Königin Luisenstrasse, 21, Sarrebrück (Sarre).
S. DUCHEMIN, 10, rue de Flandre, Nantes (Loire-Infér.).
S. DUHAMEAUX, Béthune (Pas-de-Calais).
S. DURAND (Jules-Armand), 34, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
ESTIVAL, Montpellier (Hérault).
S. P. FANTON-D'ANDON, 16, avenue Gambetta, Mulhouse (Haut-Rhin).
S. FRÉREAU (Aristide), Toulouse (Haute-Garonne).
S. GOGUEL (Jean), 5, rue Marié-Davy, Paris (14°).
GUILLANTON (André), Tananarive (Madagascar).
S. GUILLAUMAT (Pierre), 27, rue Oudinot, Paris (7°).
S. JOUVEN (Pierre), 57, rue Maréchal-Oudinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. LATOURTE (Jean), 12, rue Saint-Simon, Paris (7°).

- S. LÉGOUX (Pierre), Boîte postale N° 355, Dakar (Sénégal).
 S. LENHARDT, Rabat (Maroc).
 S. LOISY (Théodore), 156, Cote-Pavée, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. MALAVOY, Boîte Postale N° 355, Dakar (A.O.F.).
 S. MANDEL (Jean), 16, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
 S. MASSENET (Louis), 43, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MAYER (Armand), 25, rue de Courcelles, Paris (7°).
 S. MIGAUX, Directeur du bureau des Recherches et de Participations, Rabat (Maroc).
 S. MOCH (Paul), Constantine (Algérie).
 NÉLTNER, Ecole supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
 S. POULLAIN (Louis), 2, rue de l'Obélisque, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 RAGUIN, 12, rue Roli, Paris (14°).
 S. RICARD (Pierre), 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).
 S. RICHARD (Charles), Caen (Calvados).
 S. ROBERT (Pierre), 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).
 S. ROUX dit LEROUX (Alfred), 6, rue du Maréchal-Gallieni, Hanoï (Indochine).
 S. ROY (Maurice), 22, rue Laugier, Paris (17°).
 S. SAMUEL (René), 25, rue de Grenelle, Paris (7°).
 S. SAVORNIN (André), Tananarive (Madagascar).
 S. SCHNEIDER (Emile), Limoges (Haute-Vienne).
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 6, rue Vicat, Grenoble (Isère).
 S. THIBAUT (Jacques), 23, boulevard Murat, Paris (16°).
 S. TROIN, 15, rue Gambetta, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 VIEUX (Raymond), Valenciennes (Nord).
 S. VIGIER, 31, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. P. VIGNAL (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5°).
 S. VINÇOTTE (Jean), Brazzaville (A.E.F.).

4° ELÈVES INGÉNIEURS

- S. ALLAIS (Maurice), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. BEAUREGARD (Turquet de) (Gabriel), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 BOULLOT (André), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 COUTURE (Jean), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 DESROUSSEUX (Jacques), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 EYSSAUTIER (Louis), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. FISCHER (Raymond), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. GRUSON (Claude), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 GUÉRONIK (Sacha), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 HUYER (Roger), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 PÉRINEAU (Georges), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 SAINT-GUILHEM (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).

FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE EN DISPONIBILITÉ

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

M.

- S. DEFLINE, Directeur Général de la Compagnie des mines de houille de Courrières, Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. P. BLONDEL (Fernand), 13, rue de Bourgogne, Paris (7°).
 S. P. BREYNAERT, Directeur de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 143, avenue de Sufren, Paris (7°).
 S. BRUNSCHWIG (Robert), Société « Carburants et Produits de synthèse », 3, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. DAUM (Léon), Directeur Général de la Compagnie de la Marine et d'Homécourt, 5, rue Auguste-Comte, Paris (6°).
 DELMAS (Louis), 411, route Nationale, Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).
 S. P. DUBY, Ingénieur en Chef de la Compagnie Mokta-el-Hadid, 60, rue de la Victoire, Paris (9°).
 S. DUMAS (Lucien), Ingénieur en Chef adjoint du matériel et de la traction du chemin de fer du Nord, 2, rue Gribesval, Paris (7°).
 S. DUTILLEUL (André), Administrateur de la Compagnie de Fives-Lille, 18, avenue des Tilleuls, Paris (16°).
 S. FRANTZEN, Ingénieur Conseil à la Banque Lazard frères et Cie, 56, boulevard Flandrin, Paris (16°).
 S. GEORGES, 33, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. P. JORDAN (Paul), Administrateur de la Compagnie des Phosphates de Constantine, 4, rue de Luynes, Paris (7°).
 LANCRENON (Paul), 81, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 LANGROGNÉ, 2, avenue Camoëns, Paris (16°).
 LAVASTÉ, Directeur Général des usines de productions chimiques de la Société de Saint-Gobain, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).
 LÉVI (Georges), Directeur de la Société Alsacienne d'Explosifs, Administrateur Délégué de la Compagnie de Potasse de Blodelsheim, 18, rue des Carrières, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. LUUYT (Maurice Labrosse), Directeur Honoraire, Conseil de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 62, rue de Miromesnil, Paris (8°).
 MACAUX, Administrateur Délégué de la Société des Mines d'Héraclée, 73, boulevard Haussmann, Paris (8°).
 MÉRIGEAULT, Directeur Général de la Société des Minerais et métaux, 86, rue du Ranelagh, Paris (16°).
 S. P. PARENT (Pierre), Vice-Président du Comité Central des Houillères de France, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. PELLÉ (Maxime), Vice-Président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 89, rue de la Pompe, Paris (16°).
 RIGAUDIAS, Administrateur Délégué des Etablissements Fourré et Rhodes, 87, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

- S. SCHERESCHEWSKY, Directeur de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. P. SCHLUMBERGER, Président de la Société de Prospection Electrique, 7, rue Las-Cases, Paris (7^e).
- S. P. SIMON (Gaston), Administrateur Délégué des Mines fiscales de Haute-Silésie, 35, rue Saint-Dominique, Paris (7^e).
- STOUVENOT, Ingénieur Délégué de la Compagnie des mines de a Grand'Combe, 46 quater, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15^e).
- S. TAFFANEL, Directeur Général de la Compagnie des forges de Châtillon, Commeny et Neuves-Maisons, 8, avenue Gourgaud, Paris (17^e).
3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES
- MM. :
- S. ARON (Alexis), Directeur Général des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 3, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (17^e).
- S. AUBRUN, Ingénieur Conseil de MM. Lazard frères et Cie (5, rue Pillet-Wilf, Paris IX^e), 59, boulevard Raspail, Paris (6^e).
- S. BACHELLERY, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 100, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- S. BELUGOU, Directeur Général adjoint de la Société de Penarroya, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
- S. BERR, Directeur Général des Etablissements Kuhlmann, 5, avenue Elisée-Reclus, Paris (7^e).
- BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9^e).
- S. BRIZARD (Paul), 83, rue de la Convention, Paris (15^e).
- S. BUCHER, Directeur des Mines de Lens, 8, rue Saint-Louis, Lens (Pas-de-Calais).
- S. CHAMPY, Directeur Général de la Compagnie des mines d'Anzin, 41 bis, boulevard Dampierre, Anzin (Nord).
- S. CHANZY, Directeur de l'Union Européenne, 37, Jungmannova, Prague II (Tchécoslovaquie).
- S. CHARVET, 24 bis, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6^e).
- S. DAGALLIER (Henri), Directeur Général adjoint des ateliers Neyret-Beylier et Piccard, Boîte Postale n° 52, Grenoble (Isère).
- S. DUGAS, Chemin de Fer P.O., 4, avenue Courteline, Paris (12^e).
- S. GENDRIN, Ingénieur Conseil à la Société générale Alsacienne de Banque, Kaysersberg (Bas-Rhin).
- S. GERRAT (Robert), Société générale d'entreprises, 10, rue Oswaldo-Cruz, Paris (16^e).
- GLASSER (Edouard), Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux, 52, rue d'Anjou, Paris (8^e).
- GOURSAT, Sous-Chef de l'Exploitation des Chemins de fer du Nord, 42, rue de Bretagne, Paris (3^e).
- S. HENRY-GRÉARD, Directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
- HENTSCHEL, Directeur Général de la Société Lorraine minière et métallurgique, 21, rue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).
- S. HEURTEAU (Charles), Président de la Société de Penarroya, Administrateur Délégué de la Compagnie des mines de Marles, 2, square de l'Opéra, Paris (9^e).
- S. HUCHET, Société Houillère de Sarre-et-Moselle, 8, rue de l'Eglise, Merlebach (Moselle).
- S. LAFOND, Directeur de l'Association Minière, 122, boulevard Murat, Paris (16^e).
- S. LAURENT (Théodore), Directeur Général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9^e).
- S. LE BESNERAIS (Robert), Directeur de l'Exploitation aux Chemins de fer du Nord, 60, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
- S. LEBRUN, Président de la République, Palais de l'Elysée, Paris.
- S. LEPERCQ, Directeur Général de l'Union Européenne, industrielle et financière, 3 r. Montalivet, Paris (8^e).
- LÉVY (Paul-Louis), Papeteries de Stains, 2, rue du Maréchal-Harisppe, Paris (7^e).
- S. LION (Pierre), 14, avenue Elisée-Reclus, Paris (7^e).
- S. MENJ (Jules), Administrateur Délégué de la Compagnie Française des Pétroles, 138, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- MERZ (Victor de), Steana Romana, Bucarest (Roumanie).
- S. P. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), Administrateur Délégué de la Société des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, 10, rue Las-Cases, Paris (7^e).
- NEVEJANS, Société minerais et métaux, 55, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).
- NICOU (Paul), Professeur de sidérurgie à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, Administrateur, Directeur général des Aciéries de Micheville, 17, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
- S. PAGEZY, Directeur Général Adjoint de la Société Minière et métallurgique de Penarroya, 106, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
- S. PARISOT (Georges), 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. PAUZAT, Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Anzin (Nord).
- FERRIN-PELLETIER (Georges), Directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, Rond-Point, Saint-Etienne (Loire).
- S. ROUER, Directeur Général de la Société Métallurgique de Normandie, Mondeville (Calvados).
- SASPORTÈS, 7, avenue Frémiet, Paris (16^e).
- SEYER, Société des minerais de la Grande-Ile, 82, avenue du Chemin-de-Fer, Le Raincy (Seine-et-Oise).
- S. SIEGLER (Jean), Administrateur Délégué de la Compagnie du Boléo, Administrateur de la Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, 23, avenue de Boufflers, villa Montmorency, Paris (16^e).
- S. SOLENTE, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Canal de Suez, 3 bis, rue Léo-Delibes, Paris (16^e).
- VERLANT, 7 bis, rue Michel-Chasles, Paris (12^e).
- S. VICAIRE (André), Directeur des Etablissements Schneider, 1, rue de l'Alboni, Paris (16^e).
- S. VITRY D'AVAUCOURT (de), Compagnie des produits chimiques et électro-métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 9, rue de Sontay, Paris (16^e).
- S. P. WALCKENAER (François), Etablissements Schneider, 12, rue Crevaux, Paris (16^e).

FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. AGUILLON, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8°).
 BOCHET, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16°).
 S. CHESNEAU, 17, rue de Bourgogne, Paris (7°).
 S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7°).
 S. P. COSTE (Emile), 42, rue Ampère, Paris (17°).
 S. DOUAT (Albert), 21, rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).
 DOUGADOS, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).
 S. DOUVILLE, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16°).
 S. LANTENOIS (Honoré), 160, boulevard du Montparnasse, Paris (14°).
 S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7°).
 S. LECHATELIER (Henry), 75, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
 LECORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5°).
 S. P. MAISON, 68 bis, rue Joffroy, Paris (17°).
 S. METRIER, 12, rue Varize, Paris (16°).
 S. NENTHEN, Le Pradet (Var).
 RIVET, 3, Villa « Mozart », Paris (16°).
 S. ROMILLY (Worms de), 5, rue du Général-Langlois, Paris (16°).
 SAUVAGE (Edouard), 14, rue Eugène-Flachat, Paris (17°).
 SELIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7°).
 S. P. WALCKENAER (Charles), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. WEISS (Paul), 78^{bis}, avenue Henri-Martin, Paris (16°).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- BOUFRON, 66, boulevard Antoine-Gauthier, Bordeaux (Gironde).
 S. FÈVRE, Riancourt, par Bologne (Haute-Marne).
 S. OPPERMANN, 8, rue Cherchell, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S.-P. SOUBEYRAN (de), 86, avenue d'Iéna, Paris (16°).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BAILLY (Lucien), 11, rue de Rigny, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. BERTHON (Louis), 31, avenue des Félibres, Tunis (Tunisie).
 DUVERDIER, Tours (Indre-et-Loire).

4° FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES

I. — INGÉNIEUR EN CHEF

M.

- VILLAIN (François), Administrateur Délégué des Forges et Acieries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris (9°).

2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BABINET (André), 45, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 BARTHELEMY, Industriel, 6^{bis}, boulevard Gambetta, Troyes (Aube).
 BERTHELOT (Jean), 17, rue Delambre, Paris (14°).
 BOYAUX, Sous-Chef de l'Exploitation, Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12°).
 S. CHAPUY, Ingénieur Conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17°).
 COURAU (Robert), Administrateur Délégué des Mines de la Houve et de la Société Alsacienne et Lorraine d'électricité, 28, rue de la Baume, Paris (8°).
 CUVELETTE, Directeur Général de la Société des mines de Lens, 9, avenue Percier, Paris (8°).
 DARCEOU, Sous-Chef de l'Exploitation du P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12°).
 DELLOUE (Albert), Chanoine titulaire à la Cathédrale de Soissons, 10, rue Saint-Jean, Soissons (Aisne).
 DESCHAMPS, Ingénieur en Chef adjoint du Matériel et de la Traction aux Chemins de fer P.-L.-M., 33, rue Claude-Bernard, Paris (5°).
 S. FOCQUE (Alfred), Directeur honoraire au Conseil de la Cie Française des Câbles Télégraphiques, 3, rue Octave-Feuillet, Paris (16°).
 HERSCHER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17°).
 HURÉ, Directeur de la Société générale des huiles de pétrole, 7, rue de Passy, Paris (16°).
 JAPIOT (Marcel), Ingénieur en Chef aux Chemins de fer P.-L.-M., 171, boulevard du Montparnasse, Paris (6°).
 S. LÉAUTÉ (André), Administrateur Délégué de la Société de recherches de perfectionnements industriels, 1, rue du Maréchal-Harispe, Paris (7°).
 MAILLET (Raymond), Directeur de la Société géophysique de recherches minières, 60, rue de la Victoire, Paris (9°).
 MALCOR (Henri), Ingénieur à la Compagnie des Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt, Caen (Calvados).
 S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16°).
 S. PÉLNARD, Société Pelnard, Considère et Caquot, 92, boulevard Raspail, Paris (6°).
 PERRIN (René), Directeur Général des Acieries d'Ugine, 10, rue du Général-Foy, Paris (8°).
 TUJA, Sous-Chef d'exploitation, Cie P.-L.-M., 4 square Georges-Lesage, Paris (12°).
 VAUCHERET (André), 120, rue d'Assas, Paris (6°).

LÉGION D'HONNEUR

Dans la promotion de janvier 1935 du Ministère des Travaux Publics, les Ingénieurs P.C.M. ont obtenu les distinctions ci-après :

Une cravate de Commandeur sur deux.

Cinq Rosettes d'Officier (dont une à un Camarade en congé hors cadre) sur un total de huit.

Sur 57 rubans de Chevalier, 8 sont accordés à des Ingénieurs P.C.M., — 17 à d'autres fonctionnaires dépendant du Ministère des Travaux Publics, — 32 à des Industriels, Ingénieurs de services concédés, Industriels, Entrepreneurs, etc.

Par décret en date du 12 janvier 1935, rendu sur la proposition du ministre des travaux publics,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 10 janvier 1935 portant que les promotions et nominations ci-dessous n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur

M. Du Pasquier (Hermann-Louis), président du conseil d'administration du port autonome du Havre. Officier du 23 février 1927.

M. **Pigeaud** (Marie-Louis-Philippe-Gaston), inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées. Officier du 27 avril 1915.

Au grade d'officier

M. Adam (Joseph-Paul-Albert), Ingénieur en chef adjoint à la compagnie des chemins de fer de Paris-Orléans. Chevalier du 1^{er} avril 1917.

M. Chandesris (René), directeur technique aux mines domaniales de la Sarre. Chevalier du 1^{er} octobre 1917.

M. Coirault (Patrice-Louis), sous-directeur honoraire au ministère des travaux publics. Chevalier du 19 septembre 1920.

M. **Conte** (Antoine-Léandre), ingénieur en chef des ponts et chaussées, retraité (août 1934). Chevalier du 28 juillet 1911.

M. Israël (Edmond), vice-président du conseil de réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine. Chevalier du 12 septembre 1924.

M. **Lehouchu** (Georges-Adolphe), ingénieur en chef des ponts et chaussées, retraité (juillet 1934). Chevalier du 7 août 1913.

M. Mafrand (Léonard), entrepreneur de travaux publics, maire adjoint du 14^e arrondissement de Paris. Chevalier du 11 juillet 1919.

M. Mege (Louis-Laurent-Valentin dit Joseph), entrepreneur de travaux publics à Paris, Chevalier du 11 mars 1924.

M. **Mole** (Raymond-Valère), ingénieur civil des mines, à Paris. Chevalier du 3 août 1926.

M. **Rocheray** (Alfred-Paul-Martin), inspecteur général des ponts et chaussées. Chevalier du 15 janvier 1920.

M. **Varvier** (Victor-Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lyon. Chevalier du 11 juillet 1919.

Au grade de chevalier

M. Bagdanowicz (Henri-Justin-Gabriel), ingénieur des travaux publics de l'État à Châteauneuf-sur-Loire; 41 ans de services civils et militaires, dont 4 années de mobilisation.

M. Bazi (Joseph-Antoine-Martin), président du syndicat d'initiative de Beuil (Alpes-Maritimes); 49 ans de pratique professionnelle.

M. Beaufrère (Louis-Martial-Paul), directeur fondateur du journal *La Bretagne à Paris*; 40 ans de pratique professionnelle.

M. Bertoni (Philippe-Dominique), lieutenant de port à Alger; 38 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. **Beteille** (Marius-Paul-Gabriel-Guillaume), ingénieur des ponts et chaussées à la Rochelle; 28 ans de services civils et militaires.

M. Biguet (Antoine), entrepreneur de travaux publics à Nice; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 années de mobilisation.

M. **Bollard** (André-Alexandre-Marius-Elie), ingénieur des ponts et chaussées à Marseille; 23 ans de services civils et militaires, dont 3 ans 10 mois de mobilisation.

M. Bousquet (Elie-Victor), ingénieur civil des mines, sous-directeur de la société de Commentry-Fourchambault-Decazeville; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation.

M. Butaud (Jean-Emile), chef de division à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée; 36 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 années de mobilisation.

M. Carmouche (Lucien-Maurice), ingénieur des travaux publics de l'État, inspecteur général adjoint des travaux publics de la ville de Paris; 35 ans 1/2 de services civils et militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Cucuat (Louis-Etienne-Emile), inspecteur gé-

néral des services de la préfecture de la Seine ; 34 ans de services civils et militaires.

M. Coulomb (Étienne-Désiré), ancien entrepreneur de travaux publics, adjoint au maire de la Ciotat ; 45 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Delacour (Pierre-Arthur), expert comptable d'entreprises de travaux publics ; 49 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Delavergnas (Antoine-Léon-Martial), ingénieur adjoint des travaux publics de l'État (hors cadres), directeur du réseau des tramways d'Orléans ; 38 ans 10 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Ducastaing (Jean-Joseph-Xavier), directeur de la compagnie des mines de la Grand'Combe (Gard) ; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans de mobilisation.

M. **Ducreux** (Auguste-Eugène), ingénieur des ponts et chaussées à Reims ; 21 ans de services civils et militaires.

M. **Dumas** (Paul-Jean-Claudius), ingénieur des ponts et chaussées à Clermont-Ferrand, 23 ans de services civils et militaires, dont 3 ans 10 mois de mobilisation.

M. Ecail (Henri-Auguste), adjoint technique principal en retraite (septembre 1934) ; 47 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. **Escoubé** (Louis-Germain-Marius), ingénieur des ponts et chaussées à Albi, 32 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 3 mois de mobilisation.

M. De Farcy (Maurice), membre fondateur de l'Automobile-Club de l'Ouest, à Angers, 49 ans de pratique professionnelle.

M. Floris (Édouard-Joseph), chef d'arrondissement aux chemins de fer de l'État ; 40 ans et 8 mois de services civils et militaires.

M. Frechou (Émile-Marcel-Eugène), directeur à la Société artésienne de force et de lumière ; 37 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Fregez (Ernest-Charles-Ferdinand-Joseph), ingénieur des travaux publics de l'État à Boulogne-sur-Mer ; 46 ans 1/2 de services civils et militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Freyburger (François-Louis-Clément), chef de canton à la compagnie des chemins de fer de l'Est à Pulligny-Autray (Meurthe-et-Moselle) ; 38 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 années de mobilisation.

M. Ghiringhelli (Alexandre), entrepreneur de travaux publics à Philippeville ; 32 ans de pratique professionnelle.

M. Guiramand (Louis-Isidore-Dominique), entrepreneur de travaux publics à Marseille ; 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. D'Halluin (Paul-Charles), chirurgien de l'hôpital de Lagny (Seine-et-Marne) ; 38 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Jourdes (Pierre-Antoine-Louis), inspecteur principal à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans ; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 20 mois de mobilisation.

M. Kirchaker-Demant (Paul), architecte départemental à Mulhouse ; 40 ans de pratique professionnelle.

M. Lapière (Raoul-Henri), ingénieur principal aux mines de la Sarre ; 34 ans de pratique professionnelle.

M. Laran (Émile-Pierre), directeur à la société Isothermos, à Paris ; 33 ans de pratique professionnelle.

M. Laurent (Louis-Alfred), ingénieur des travaux publics de l'État, retraité (juillet 1934) ; 33 ans de services.

M. Lefèvre (Henri-Eugène-Fernand), entrepreneur de travaux publics à Paris ; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. **Litz** (René-Albert), ingénieur des ponts et chaussées à Nancy ; 31 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 11 mois de mobilisation.

M. Maillard (Louis-Pierre), ingénieur en chef à la société d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries d'Ugine ; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Malnoury (Paul-Abel), inspecteur principal adjoint à la compagnie des chemins de fer de l'Est ; 40 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Menard (Paul-François-Célestin), inspecteur divisionnaire à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Villeneuve-Saint-Georges ; 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Ottavy (Pierre-Jean), administrateur de société industrielle à Ajaccio ; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Oudiot (Jules-François-Marie), ingénieur des travaux publics de l'État, à Rabat (Maroc) ; 44 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 10 mois de mobilisation.

M. Philip (Eugène-Joseph), ingénieur des travaux publics de l'État en retraite (juillet 1934) ; 44 ans de services civils et militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Pontet (Philippe-Marius), ingénieur des travaux publics de l'État (service des mines, à Lyon) ; 42 ans de services civils et militaires.

M. **Poyet** (Pierre-Louis-Robert), ingénieur des ponts et chaussées à Châlons-sur-Marne ; 23 ans de services civils et militaires, dont 3 ans 10 mois de mobilisation.

M. Quinion (Léopold-Jules), président de la section de Dunkerque de l'orphelinat des chemins de fer français; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Recher (Raoul-Émile), ingénieur principal à la compagnie des chemins de fer du Nord; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans de mobilisation.

M. Revel (Joseph-Marie-Alfred), directeur de la compagnie des bateaux à vapeur du lac d'Annecy; 45 ans de pratique professionnelle.

M. Ricard (Fortuné), maître mineur aux mines de Graissessac (Hérault); 53 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Rousseau (Jean-Philippe), inspecteur du contrôle de l'État sur les chemins de fer, à Paris-Austerlitz; 44 ans de services civils et militaires, dont un an et 9 mois de mobilisation.

M. Sarrazin (Jean-Joseph-Henri), industriel à Saint-Yorre (Allier); 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont un an de mobilisation.

M. Soulez (Charles-Maurice), inspecteur général à la compagnie des chemins de fer du Midi; 38 ans de pratique professionnelle.

M. Thierriat (Claude-Charles-Henri), inspecteur du contrôle du travail des agents de chemins de fer à Toulouse; 48 ans de services civils et militaires, dont 3 ans de mobilisation.

M. Tondut (Pierre-Marius), entrepreneur de travaux publics à Paris; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans de mobilisation.

M. Trarieux (François), ingénieur à la compagnie hydro-électrique d'Auvergne à Clermont-Ferrand; 42 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Troin (Louis-Benoît), ingénieur des mines à Rennes; 33 ans de services.

M. Varlet (Lucien-Albert), chef de service à la compagnie des chemins de fer de l'Est; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Vimont (Émile), sous-chef de bureau au ministère des travaux publics (conseil supérieur des travaux publics); 24 ans 10 mois de services civils et militaires, dont 4 ans 9 mois de mobilisation.

M. Watisset (Georges-Louis-Henri), sous-chef de bureau au ministère des travaux publics (retraité de juillet 1934); 32 ans de services civils et militaires.

M. Zimmermann (Lucien-Armand), sous-chef du cadre local d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg; 40 ans de services.



Par décrets en date du 28 janvier 1935, rendus sur la proposition du ministre des Travaux publics,

Vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1935, portant que les nominations ci-dessous n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier

M. Forge (Jean-Baptiste), ingénieur en chef à la compagnie des mines de Dourges; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation.

M. Hervé (Victor-Marie-David), ingénieur des travaux publics de l'État, à Saint-Brieuc, 43 ans 1/2 de services civils et militaires, dont 4 ans de mobilisation.

M. Lesurque (Edmond-Émile), directeur administratif de la Société générale de transports départementaux; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

M. Raynal (Louis), directeur des mines de Landres (Meurthe-et-Moselle); 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

M. Raynaud (Jacques-Eloi), entrepreneur de travaux publics à Paris, maire-adjoint du 15^e arrondissement de Paris; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation.

M. Rodanet (Charles-Hilaire-Henri), directeur-administrateur des établissements Jaeger; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans de mobilisation.

M. Schmidt (Philippe), président du syndicat d'initiative du Havre; 45 ans de pratique professionnelle.

M. Vouilloz (Lucien-Raymond), ingénieur aux chemins de fer de l'État; 38 ans de services.



COMMUNICATIONS PERSONNELLES

Démissions de Sociétaires

M. **Houllier**, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite.

M. **Viallefond**, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite.

Décès

M. **Bonneau du Martray**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

M. **Mille**, Raoul, Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées.

M. **Parent**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, fait part du décès de son beau-père, M. **Tourtay**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite (20 janvier 1935).

M. **Courtaigne**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, fait part du décès de sa mère, Mme Veuve Auguste Courtaigne (5 janvier 1935).

Le P.C.M. demande un camarade de bonne volonté, connaissant bien l'italien, qui se chargerait de lire les journaux techniques italiens et d'en faire un bref compte rendu pour les Annales des Ponts et Chaussées. Environ deux pages par mois à rédiger. Les Annales accordent une très modeste rémunération.

S'adresser à M. Suquet, directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris 7^e.

NOMINATIONS

Cabinet du ministre

Par arrêté en date du 16 janvier 1935, M. Raymond Odent, auditeur au conseil d'État, est nommé chef adjoint du cabinet du ministre des Travaux publics.

Aux termes d'un arrêté du 21 janvier 1935, M. **Vignal**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines, directeur du service du nivellement général de la

France, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, remplira les fonctions d'ingénieur en chef des mines.

Par décret en date du 29 janvier 1935, M. **Rodhain** (Pierre-François-Nicolas), ingénieur en chef hors classe des mines, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe, a été nommé inspecteur général de 2^e classe, pour prendre rang du 1^{er} mars 1935.



MUTATIONS

Par arrêté du 10 janvier 1935, M. **Netter**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées, remis par le ministère de l'air à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Paris, à dater du 16 janvier 1935, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Méchin** (René), décédé :

1^o 2^e arrondissement du service de la navigation de la Marne (3^e section);

2^o 1^{er} arrondissement de la navigation de la Seine (2^e section).

Par arrêté du 24 janvier 1935, M. **Forfert**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Philippeville, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Constantine, de l'arrondissement de Constantine de la 1^{re} circonscription de Constantine des services des ponts et chaussées du département de Constantine, en remplacement de M. **Gueydon de Dives**.

M. **Gueydon de Dives**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées à Constantine, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Philippe-

ville, de l'arrondissement de Philippeville de la 1^{re} circonscription de Constantine des services des ponts et chaussées du département de Constantine, en remplacement de M. **Forfert**.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} février 1935.

Par arrêté du 30 janvier 1935, M. **Deymié**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Paris, a été mis, sur sa demande, à la disposition de l'office national de la navigation pour remplir les fonctions de chef des services techniques dudit office, en remplacement de M. **Masselin**, précédemment appelé à d'autres fonctions.

Il sera placé, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} février 1935.

M. Deymié restera chargé provisoirement, sous la direction de M. l'Ingénieur en chef Parmentier, des travaux d'aménagement du bief de Martot.

Modifications dans la répartition des services

Par arrêté du 14 janvier 1935, le service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département des Vosges a été organisé à nouveau de la manière suivante, à dater du 1^{er} janvier 1935, sous la direction de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de ce département, savoir :

Ingénieur

M. **Decelle**, ingénieur des ponts et chaussées à Epinal.

Agents du contrôle

M. Baret, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat à Saint-Dié.

M. Challier, ingénieur adjoint des travaux publics à Remiremont.

M. Lebrun, ingénieur adjoint des travaux publics à Epinal.

Par arrêté du 15 janvier 1935, le service ordinaire des ponts et chaussées du département du Cher et le service du canal de Berry ont été organisés à nouveau en un arrondissement unique d'ingénieur ordinaire ayant son siège à Bourges.

M. **Cachera**, ingénieur des ponts et chaussées à Bourges, sera chargé dudit arrondissement.

M. **Danos**, ingénieur des ponts et chaussées à Bourges, sera provisoirement adjoint à l'ingénieur en chef.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 janvier 1935.



Modifications dans la Composition des Comités, Commissions, Conseils, etc.

Commission centrale des automobiles

Par arrêté du 8 janvier 1935, les articles 3 et 4 de l'arrêté du 12 août 1911 portant organisation de la commission centrale des automobiles ont été modifiés à nouveau ucomme suit :

Art. 3. — Sont membres de droit ·

.....
Un sous-directeur à la direction générale des chemins de fer et des routes ;
.....

Art. 4. — Les membres nommés par arrêtés comprennent :

.....
Six représentants des sociétés ou entreprises industrielles exploitant des services publics de transports par automobiles.
.....



Par arrêté du 8 janvier 1935, ont été nommés membres de la commission centrale des automobiles et de la circulation générale pour les années 1935 et 1936 :

Quatre représentants du corps des ponts et chaussées

- M. **Le Gavrian**, inspecteur général des ponts et chaussées.
- M. **Joyant**, inspecteur général des ponts et chaussées.
- M. **Delemer**, inspecteur général des ponts et chaussées.
- M. **Schwartz**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Trois représentants du corps des mines

- M. **Bès de Berc**, inspecteur général des mines.
- M. **de Ruffi de Pontevès-Gévaudan**, inspecteur général des mines.
- M. **Weil**, ingénieur en chef des mines, à Paris.

Huit représentants des administrations publiques

- M. Tetreau, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires administratives et des unions internationales au ministère des affaires étrangères.
- M. Gestas, chef de bureau à la direction générale des contributions indirectes au ministère des finances.
- M. Damjani, chef de bureau à la direction générale des douanes au ministère des finances.

M. le chef d'escadron Mignot, de la direction de l'artillerie.

M. le chef d'escadron Casanova, de l'état-major de l'armée (4^e bureau).

M. Brasart, directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.

M. Ballu, directeur de la station d'essais des machines agricoles.

M. Fougerou, sous-directeur de l'exploitation postale.

Trois représentants de la magistrature

- M. Boucharbon, conseiller à la cour de cassation.
- M. Lyon-Caen, avocat général à la cour d'appel de Paris.
- M. Godefroy, conseiller à la cour de cassation.

Deux représentants du conseil d'Etat

- M. Roquère, conseiller d'Etat.
- M. Ribière, maître des requêtes.

Un représentant du préfet de police

M. Berthier, directeur de la 3^e direction de la préfecture de police.

Le directeur de la police municipale

M. Guichard.

Quatre membres du conseil supérieur du tourisme

- M. de Rohan, président de l'Automobile-Club de France.
- M. Auscher, président de l'Union nationale des associations de tourisme.
- M. Chaix, président du Touring-Club de France.
- M. Rosengart, constructeur d'automobiles.

Un représentant des conducteurs professionnels

Le secrétaire de la fédération nationale des moyens de transports.

Un représentant des usagers des véhicules industriels

M. Blum, président de l'Union des véhicules industriels.

Quatre représentants des associations automobiles et touristiques

- M. F.-M. Richard, ingénieur, vice-président de la commission technique de l'Automobile-Club de France.
- M. Pérouse, président de la commission sportive de l'Automobile-Club de France.

M. Baudry-de-Saunier, membre du conseil d'administration du Touring-Club de France.

M. Francomme, vice-président de la fédération nationale des clubs automobiles de France.

Un représentant des combustibles liquides

M. Pineau, directeur de l'office national des combustibles liquides.

Un représentant des sociétés hippiques

M. le baron Lejeune, vice-président de la société hippique française et d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre.

Quatre représentants des constructeurs d'automobiles

M. Petiet, président de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

M. de Sion, président de la chambre syndicale de l'automobile et des industries s'y rattachant.

M. Bour, secrétaire général de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

M. Montprofit, secrétaire de la chambre syndicale de l'automobile et des industries s'y rattachant.

Six représentants des sociétés ou entreprises industrielles exploitant des services publics de transports par automobiles.

M. Mariage, président du conseil d'administration, administrateur délégué de la société des transports en commun de la région parisienne.

M. Lindecker, vice-président du comité des transports publics automobiles, administrateur délégué des autobus chaumontais.

M. F. Level, président et administrateur de la compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local.

M. Perdreau, directeur général de la société Les Exploitations électriques.

M. Bonhomme, président de la chambre syndicale des transports automobiles subventionnés et vice-président de la fédération générale des transports automobiles.

M. Chauchat, président de la chambre syndicale des loueurs d'automobiles industriels et vice-président de la fédération générale des transports automobiles.

Membres nommés par le ministre

MM. Citroën, Durand, Faroux, Mathis, Renault, Rousseau, Chautemps (Pierre), Goudard (Maurice), Musnier, Jozon, Vallet, Labourdette.

MM. **Bès de Berc**, inspecteur général des mines, et **Le Gavrian**, inspecteur général des ponts et chaussées, rempliront respectivement les fonctions de président et vice-président de la commission pour l'année 1935.

MM. **Dauvergne**, ingénieur en chef des mines, et **Gigueut**, ingénieur des ponts et chaussées, rempliront les fonctions de rapporteurs.

M. Amédée **Mannheim**, ingénieur des ponts et chaussées, sera attaché à la commission pour l'année 1935 en qualité de secrétaire.

Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures. Ministère des Colonies.

Par arrêté du 7 janvier 1935, ont été nommés membres du comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures y afférents, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 1935 :

Président

M. Rousseau (Emmanuel), conseiller d'Etat honoraire.

Membres

MM. **Rousseau** (Henri) et **Gerdes**, inspecteurs généraux des ponts et chaussées.

MM. **Auric** et **Gaspard**, ingénieurs en chef des ponts et chaussées.

M. Pinot, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Hersent (Jean-Baptiste), entrepreneur des travaux publics.

Membre suppléant

M. Rebuffel, entrepreneur de travaux publics.

Secrétaire et secrétaire adjoint

MM. Jacquinet, ingénieur en chef des travaux publics des colonies, et Malacam, ingénieur des travaux publics.

Conseil supérieur des travaux publics

Par arrêté du 8 janvier 1935, M. Yves Le Troquer, sénateur, président de l'association des grands ports français, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1936 membre du conseil supérieur des travaux publics, au titre de représentant des intérêts généraux du pays en remplacement de M. Brindeau, sénateur.

Représentants de l'Etat aux conseils d'administration des compagnies concessionnaires des grands réseaux d'intérêt général.

Le Président de la République française

Sur le rapport du ministre des Travaux publics et du ministre des Finances,

Vu la loi du 8 juillet 1933 approuvant l'avenant à la convention du 28 juin 1921, passé le 6 juillet 1933 avec les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général;

Vu notamment les articles 1^{er}, 2 et 3 dudit avenant;

Vu les décrets du 14 octobre 1933 approuvant des modifications aux statuts des compagnies des che-

mins de fer du Nord, de l'Est, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de Paris à Orléans et du Midi;

Vu le décret du 20 octobre 1933 fixant le statut des représentants de l'État au sein des conseils d'administration des compagnies concessionnaires des grands réseaux d'intérêt général;

Vu le décret du 20 novembre 1933 nommant les représentants de l'État aux conseils d'administration des compagnies concessionnaires des grands réseaux d'intérêt général,

Décète :

Art. 1^{er}. — Sont nommés représentants de l'État aux conseils d'administration des compagnies concessionnaires des grands réseaux d'intérêt général, pour les années 1935 et 1936 :

Pour la compagnie du chemin de fer du Nord

M. Éric Haguénin, inspecteur des finances, directeur du budget.

Pour la compagnie des chemins de fer de l'Est

M. Pierre **Launay**, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique.

Pour la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

M. **Lipmann**, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale.

Pour la compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans

M. Henri Richard, conseiller d'État.

Pour la compagnie des chemins de fer du Midi

M. Armand **Galliot**, inspecteur général des mines, directeur des mines.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1935.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le ministre des Travaux publics,
Henri ROY.

Le ministre des Finances,
GERMAIN-MARTIN.

M. **Lantenois**, inspecteur général des mines en retraite.

M. Brasart, directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.

M. Caziot, ingénieur agronome, membre de l'académie d'agriculture.

M. Chocarne, directeur général des douanes honoraire.

M. Eydoux, directeur des études à l'école polytechnique.

M. Jules Gautier, président de la confédération nationale des associations agricoles.

M. Guichard, professeur à la Sorbonne.

M. Stahl, membre de la chambre de commerce de Lille.

M. Thabard (François), colonel du génie en retraite.

Comité central de coordination des transports par fer et par eau

Le ministre des Travaux publics,

Sur la proposition du conseiller d'État, directeur des voies navigables et des ports maritimes et du conseiller d'État, directeur général des chemins de fer et des routes;

Vu l'article 1^{er} du décret du 15 mai 1934, portant coordination des transports par fer et par eau;

Vu le règlement d'administration publique du 21 septembre 1934, rendu en application dudit décret, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 1934, qui a désigné les experts du comité central de coordination des transports par fer et par eau;

Vu la lettre desdits experts, en date du 27 décembre 1934, faisant connaître qu'ils se sont mis d'accord pour le choix d'un arbitre,

Arrête :

Article premier. — Par application de l'article 1^{er} du décret du 15 mai 1934, est désigné comme arbitre au comité central de coordination des transports par fer et par eau, M. **Tartrat**, inspecteur général des ponts et chaussées.

Art. 2. — Le conseiller d'État, directeur des voies navigables et des ports maritimes, et le conseiller d'État, directeur général des chemins de fer et des routes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1935.

Henri ROY.

Conseil d'administration de l'Office national industriel de l'azote

Par décret du 4 janvier 1935, ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office national industriel de l'azote :

Office national de la navigation

Par arrêté du 11 janvier 1935, ont été maintenus dans les fonctions de membre du conseil d'administration de l'office national de la navigation :

M. Dusuzeau, président du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg.

M. Legouez, ancien vice-président de la chambre de commerce de Paris.

M. Stahl, membre de la chambre de commerce de Lille et du comité directeur de l'office des transports des chambres de commerce du Nord.

Ont été nommés membres du conseil d'administration de l'office national de la navigation, pour une période de quatre années, à dater du 1^{er} janvier 1935 :

M. **Parent**, inspecteur général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Armand, retraité.

M. Hauterre, chef de l'exploitation adjoint à la compagnie des chemins de fer de l'Etat, en remplacement de M. Guibert, décédé.

M. Théodore Tissier, vice-président du conseil d'Etat, et Dusuzeau, rempliront respectivement les fonctions de président et de vice-président pour les années 1935 et 1936.

M. Legouez remplira celles de secrétaire pendant la même période.



Comité consultatif de la navigation intérieure

Par arrêté du 11 janvier 1935, ont été maintenus, pour une période de quatre années, à dater du 1^{er} janvier 1935, dans les fonctions de membres du comité consultatif de la navigation intérieure :

M. **Parent**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Lemoine**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Beau, chef de bataillon, commissaire militaire des voies navigables et des ports maritimes.

M. Legouez, ancien vice-président de la chambre de commerce de Paris.

M. Stahl, membre de la chambre de commerce de Lille et du comité directeur de l'office des transports des chambres de commerce du Nord.

M. Mussat, président de l'Union syndicale des fournisseurs du bâtiment.

M. Gruner, vice-président du Comité central des houillères de France.

M. Lecoustre, marinier (bateau *Equité*).

M. Zintzmeyer, marinier patenté du Rhin (bateau *Ave Maria*).

M. Marcel Petit, administrateur de la compagnie générale de navigation H.P.L.M.

M. Périer de Féral, président du syndicat général de la marine (navigation intérieure).

M. de Watteville, président du conseil d'administration de la compagnie lyonnaise de navigation et de remorquage.

M. Georges Weil, directeur général de la compagnie générale de traction sur les voies navigables

M. Rouland, administrateur délégué de la société du Gaz de Paris.

M. Lemarchand, conseiller municipal de Paris.

M. Baudron, président du syndicat général des constructeurs et réparateurs de bateaux fluviaux.

M. Leblond, affréteur à Béthune.

M. Hubert de Wendel, industriel, président de la chambre de commerce de Metz.

M. Dusuzeau, président du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg.

M. Henri Lévy, industriel à Strasbourg, membre du comité consultatif d'Alsace-Lorraine.

M. Champy, directeur général de la compagnie des mines d'Anzin.

M. Palmyr Leclercq président du syndicat général de la petite batellerie.

Ont été nommés membres du comité consultatif de la navigation intérieure :

M. **Willemin**, inspecteur général des ponts et chaussées, jusqu'au 31 décembre 1936 en remplacement de M. Armand en retraite.

M. Hauterre, chef de l'exploitation adjoint à la compagnie des chemins de fer de l'Etat pour une période de quatre années, à dater du 1^{er} janvier 1935.

MM. Théodore Tissier, vice-président du conseil d'Etat, et Deloncle, président de section au conseil d'Etat, rempliront respectivement les fonctions de président et de vice-président du comité pendant les années 1935 et 1936.

Aux termes d'un arrêté en date du 14 janvier 1935, M. **Richard**, inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées, membre de la 1^{re} section du conseil général des ponts et chaussées, fera, en outre, partie de la 4^e section dudit conseil.

Les inspecteurs généraux de 2^e classe des ponts et chaussées dont les noms suivent feront partie des sections ci-après indiquées du conseil général des ponts et chaussées, savoir :

MM.

Rocheray, 2^e et 4^e sections.

Girard, 1^{re} et 4^e sections.

Jeannin, 1^{re} et 2^e sections.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} janvier 1935.



Comité d'électricité

Par décret du 17 janvier 1935, ont été nommés membres du comité d'électricité pour les années 1935 et 1936 :

a) *Représentants professionnels des grandes industries électriques*

M. Pinson, directeur général de la Compagnie générale d'électricité.

M. Boutan, ingénieur des arts et manufactures, administrateur de sociétés.

M. Imbs, administrateur de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité.

M. Maroger, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

M. Brylinski, délégué général du syndicat des producteurs et distributeurs d'électricité.

M. Peridier, directeur du service de l'exploitation et des services techniques de la S.T.C.R.P.

M. Duval, président du syndicat des entrepreneurs de réseaux et centrales électriques.

M. Cahen, président de l'union des syndicats de l'électricité, président du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

M. Antoine (Aristide), administrateur délégué de la société Electricité et gaz du Nord.

M. Girousse, administrateur délégué de la société Nord-Lumière.

M. Legouez, président honoraire de l'union des syndicats de l'électricité.

M. Bouille, délégué général du conseil d'administration de la Compagnie générale française de tramways.

M. Mercier, administrateur délégué de l'union d'électricité.

M. Deteuf, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président du syndicat général de la construction électrique.

M. Bachellery, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer du Midi.

b) *Représentants des administrations publiques*

Ministère de l'Agriculture

M. Preaud, directeur des eaux et du génie rural.

M. Troté, inspecteur général du service hydraulique.

Ministère de la Guerre

M. le général Riegel, commandant supérieur des troupes et service de transmission.

M. le colonel Redon, directeur du matériel du génie.

M. le chef d'escadron Gaudibert, de la direction des fabrications d'armement.

Ministère de l'Intérieur

M. Brun, directeur de l'administration départementale et communale (avec faculté de se faire suppléer en cas d'empêchement par M. Bideaux, sous-directeur chargé du 4^e bureau).

M. Barthes, membre du comité consultatif de la vicinalité.

M. Bouly, inspecteur général chef des services techniques de la voie publique, de l'éclairage et du nettoyage à la préfecture de la Seine.

Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones
M. Drouet, directeur du service d'études et de recherches techniques.

M. Tucoulat, directeur des services techniques de Paris (extra-muros).

M. Reynaud-Bonin, inspecteur général.

Ministère des Travaux Publics

M. **Suquet**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Le Roux**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Rossignol de Fargues**, ingénieur des ponts et chaussées.

Commission permanente chargée de l'étude de la revision des règlements applicables aux transports des matières dangereuses autres que les transports par chemins de fer et à la manutention de ces matières dans les ports de commerce.

Par arrêté du 21 janvier 1935, ont été nommés, pour les années 1935 et 1936, membres de la commission susvisée :

Représentants du conseil d'Etat

M. Vel-Durand, conseiller d'Etat.

M. Coterel, maître des requêtes.

M. Pichat, auditeur.

Représentant du ministère de l'intérieur

M. Bayon-Targe, chef du 4^e bureau de la direction de la sûreté générale ou son suppléant.

Représentant du ministère du travail

M. Delauney, sous-directeur du travail, avec faculté de se faire suppléer par M. Desvaux, inspecteur du travail.

Représentant du ministère de la santé publique

M. le professeur Tanon, conseiller sanitaire technique, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Représentants du ministère des finances

M. Déthieux, ingénieur en chef des manufactures de l'Etat.

M. Tayon, chef de bureau à la direction générale des contributions indirectes.

Représentants du ministère de la guerre

M. l'ingénieur principal Rougé, de la direction des poudres.

M. le lieutenant-colonel Ollivier, de la section technique du génie.

M. le commandant d'administration Vaucher, de la direction de l'intendance, bureau des transports.

M. le capitaine Joos, de la direction des fabrications d'armement.

M. le lieutenant-colonel Enria, de la section technique de l'artillerie.

Représentant du ministère de la marine

M. Blavignac, ingénieur principal de l'artillerie navale.

Représentant du ministère des colonies

M. Wahl, ingénieur général de la marine.

Représentants du ministère des travaux publics

Service des ponts et chaussées

M. **Deval**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Delemer**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Tartrat**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Lemoine**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Beau**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Service des mines

M. **Loiret**, inspecteur général des mines.

Représentants du ministère de la marine marchande

M. Lindemann, chef de bureau adjoint au directeur des services du travail maritime et de la comptabilité.

M. Marie, ingénieur en chef du génie maritime.

Représentants du ministère du commerce et de l'industrie

M. Bihoreau, chef des services techniques à l'office national des combustibles liquides.

M. Brunel, chef du service d'inspection des établissements classés à la préfecture de police. Membre du comité consultatif des arts et manufactures.

M. Suchemin, président de l'Union des industries chimiques.

Représentant du ministère de l'air

M. Verneuil, ingénieur en chef, chef de la section aérostation de Chalais-Meudon.

Représentants des constructeurs de navires

M. Vergé, secrétaire général de la chambre syndicale des constructeurs de navires.

Représentants des industries chimiques

M. Bourdon, secrétaire général de l'Union des industries chimiques.

M. Le Play, président du syndicat des fabricants d'explosifs et produits accessoires.

M. Furet, directeur commercial de la compagnie des produits chimiques et électrométallurgiques d'Alais, Froges et Camargue.

Représentant du comité central des armateurs de France

M. Rossigneux, chef du service technique du comité central des armateurs de France.

Représentant de l'association des employeurs de main-d'œuvre dans les ports de France

M. Pierre de Joinville, secrétaire général de l'association.

Représentant des compagnies de navigation intérieure

M. Lavaud, directeur de la Société générale de tonnage et de remorquage.

Représentant du bureau Véritas

M. Berlhe de Berlhe, administrateur délégué.

Représentant des constructeurs et réparateurs de bateaux fluviaux

M. Baudron, président du syndicat général.

A été nommé secrétaire de la commission :

M. Corre, rédacteur à l'administration centrale des travaux publics.

M. Vel-Durand a été chargé des fonctions de président de la commission jusqu'au 31 décembre 1936.



Conseil d'administration du port autonome du Havre

Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre des travaux publics.

Vu la loi du 12 juin 1920 concernant l'autonomie des ports maritimes de commerce et la simplification des formalités relatives à l'exécution des travaux des ports, et notamment les articles 4 et 5 relatifs au conseil d'administration du port autonome ;

Vu le décret du 23 septembre 1921 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 12 juin 1920, et notamment les articles 7, 9 et 10 relatifs à la désignation des membres du conseil d'administration ;

Vu le décret du 13 novembre 1924 qui a institué le régime de l'autonomie au port du Havre ;

Vu les décrets des 14 janvier 1929 et 13 février 1934 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome du Havre ;

Vu la délibération du conseil d'administration du port autonome du 22 décembre 1934 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Article premier. — Sont nommés, pour six ans,

à compter du 1^{er} janvier 1935, membres du conseil d'administration du port autonome du Havre :

M. **Lemoine**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Pellarin, ingénieur en chef adjoint à l'ingénieur en chef de l'exploitation des chemins de fer de l'Est.

M. Bourgeois, administrateur délégué de la compagnie industrielle maritime du Havre.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1935.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

HENRI ROY.

Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics

Par arrêté du 15 janvier 1934, MM. **Theron** et **Richard**, inspecteurs généraux des ponts et chaussées, ont été nommés jusqu'au 3 mars 1936, membres titulaires du comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics au ministère de l'air, en remplacement de MM. **Biette** et **Armand**, inspecteurs généraux des ponts et chaussées en retraite, démissionnaires.

Par le même arrêté, MM. **Theron** et **Richard** ont été nommés pour la même période rapporteurs près ledit comité.

Conseil supérieur des travaux publics

Par arrêté du 14 janvier 1935, ont été désignés comme membres adjoints du conseil supérieur des travaux publics, pour l'année 1935, au titre de :

Représentants des administrations publiques

M. Cahen-Salvador, conseiller d'État.

M. **Le Roux**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Philippe**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Theron**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Vasseur**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Guyot**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Richard**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Deval**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Delemer**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Montigny**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. l'inspecteur général du contrôle des voies ferrées d'intérêt local.

M. le chef du service central des forces hydrauliques au ministère des travaux publics.

M. le directeur des pêches maritimes du personnel et de la comptabilité au ministère de la marine marchande.

M. l'administrateur général de l'inscription maritime, inspecteur général des services de l'inscription maritime.

M. le directeur de la flotte de commerce et du travail maritime au ministère de la marine marchande.

M. le chef du service central des travaux maritimes et immobiliers au ministère de la marine militaire.

M. le directeur adjoint du budget et du contrôle financier au ministère des finances.

M. le sous-directeur de l'expansion commerciale et des transports au ministère du commerce et de l'industrie.

M. Gabriel Faure, inspecteur général des monuments historiques, représentant de l'administration des beaux-arts.

M. le directeur général des travaux de Paris.

Représentants des intérêts généraux du pays

M. Martinet, ingénieur en chef du service de la construction à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Paul Beghin, vice-président de l'Union technique des voies ferrées d'intérêt local.

M. Marcel Petit, administrateur de la compagnie générale de navigation (H. P. L. M.).

M. Maurice Sénécaux, administrateur directeur de la Société générale de transports.

M. Petiet, président de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

M. Canu, président de la section des pêches maritimes du comité central des armateurs de France.

M. de Laurens-Castellet, secrétaire de la section des pêches maritimes du comité central des armateurs de France.

M. Jacques Marchegay, secrétaire général du comité central des armateurs de France.

M. Sillard (Jean), représentant du syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France.

M. Alby, président du conseil d'administration de la Société générale d'entreprises.

M. de Catalano, directeur de l'agence du Havre de la Compagnie générale transatlantique.

M. Duval, président du Groupe 2 de l'Union des Syndicats de l'électricité.

M. Lambert-Ribot, délégué général de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Commission des distributions d'énergie électrique

Par arrêté du 23 janvier 1935, ont été nommés membres de la commission des distributions d'énergie électrique pour les années 1935 et 1936 :

Huit représentants du ministère des travaux publics

M. le conseiller d'Etat, directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique.

M. le conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer et des routes.

M. **Suquet**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Willemain**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Le Roux**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Génissieu**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. **Schwartz**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. **Bressot**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Deux représentants du ministère de l'agriculture

M. **Preaud**, directeur des eaux et du génie rural.

M. **Troté**, inspecteur général du service hydraulique

Un représentant du ministère de l'intérieur

M. le directeur de l'administration départementale et communale (avec faculté de se faire suppléer en cas d'empêchement par M. **Bideaux**, sous-directeur, chargé du 4^e bureau.)

Un représentant du ministère des finances

M. le directeur du budget et du contrôle financier (avec faculté de se faire suppléer, en cas d'empêchement, par un fonctionnaire de son service).

Un représentant du ministère du travail

M. **Delauney**, sous-directeur du travail (avec faculté de se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. **Desvaux**, inspecteur du travail, chargé d'enquêtes spéciales).

Un représentant du ministère du commerce et de l'industrie

M. le directeur des affaires commerciales et industrielles.

Trois maîtres des requêtes ou auditeurs au conseil d'Etat.

M. **Comolet-Tirman**, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. **Coterel**, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. **Fouan**, auditeur au conseil d'Etat.

Six-sept représentants professionnels des industries de production, de transport et de distributions d'énergie électrique.

M. **Brylinski**, délégué général du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

M. **Cahen (H.)**, vice-président de la société Sud-électrique.

M. **P. Caillaux**, président du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

M. **Champigny**, ingénieur conseil.

M. **Clément**, directeur des forces motrices du Haut-Rhin.

M. **Cordier (E.)**, administrateur délégué de la société Energie électrique du littoral méditerranéen.

M. **Girousse**, administrateur délégué de la Société d'électricité de Paris.

M. **Jourdain**, administrateur délégué de la Compagnie générale d'électricité.

M. **Legouez**, président honoraire de l'Union des syndicats de l'électricité.

M. **Maroger**, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

M. **Marterer**, administrateur délégué de la Société des forces motrices du Centre.

M. **Moulun**, administrateur délégué de la société Force et Lumière des Pyrénées.

M. **Paré**, directeur de la Société saint-quentinoise d'éclairage.

M. **Parodi**, ingénieur conseil.

M. **Pontzen**, administrateur délégué de la société Energie électrique du Nord de la France.

M. **Tirman**, président de la société Electricité et gaz du Nord.

M. **Weiss**, administrateur de la Compagnie électrique du Nord.

Quatre représentants des municipalités ou des collectivités électrifiées

M. **François Latour**, membre du conseil municipal de Paris.

M. **Marquet**, député, maire de Bordeaux.

M. **Jaubert**, député, maire de Larche (Corrèze).

M. **Gentin**, député de l'Aube, président de la fédération nationale des collectivités publiques électrifiées.

Trois représentants des chambres de commerce

M. le président de la chambre de commerce de Lille.

M. le président de la chambre de commerce de Lyon

M. le président de la chambre de commerce de Nantes.

Deux représentants professionnels des agriculteurs

M. **Prosper Gervais**, vice-président de l'académie d'agriculture.

M. **Montmirel**, vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Trois représentants professionnels de l'industrie

M. **Ed. Weitz**, membre du conseil de direction de l'Union des industries métallurgiques et minières, président de la chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône.

M. **de Waubert**, vice-président de la Fédération

des chambres syndicales des chaux et ciments de France.

M. Dubois, industriel, administrateur de la caisse d'épargne de Paris.

Deux représentants du personnel ouvrier.

M. Lobre, électricien au triphasé.

M. Sufeuil, électricien-monteur (société Thomson-Houston).

Un représentant des chambres d'agriculture.

M. Joseph Faure, sénateur, président de l'assemblée des présidents des chambres d'agriculture.

Un représentant des offices régionaux d'énergie électrique.

M. Garnier, président de l'union des offices d'énergie électrique.

Un représentant des associations de consommateurs d'énergie électrique.

M. Vauclin, président de la fédération des groupements de consommateurs d'électricité de France.

MM. **Suquet** et **Willeminf** rempliront respectivement les fonctions de président et de vice-président de la commission.

Sont désignés pour remplir auprès de la commission des distributions d'énergie électrique, pour les années 1935 et 1936 les fonctions ci-après :

Secrétaire :

M. **Rossignol de Fargues**, ingénieur des ponts et chaussées.

Secrétaire adjoint

M. Blaevot, chef du bureau des distributions d'énergie électrique à l'administration centrale des travaux publics.

Secrétaires adjoints rapporteurs

M. **Besson**, ingénieur des ponts et chaussées.

M. **Morane**, ingénieur des ponts et chaussées.

M. **Schuhl**, ingénieur des ponts et chaussées.

M. **Dupouy**, ingénieur des ponts et chaussées.

M. **Geny**, ingénieur des ponts et chaussées.

M. A. **Janet**, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur en chef du service de la voie publique à Paris.

Mlle Deglaire, rédacteur principal au ministère des travaux publics.



Section permanente de la commission des distributions d'énergie électrique.

Par arrêté du 23 janvier 1935, ont été nommés membres de la section permanente de la commission des distributions d'énergie électrique pour les années 1935 et 1936 :

M. **Willeminf** inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Le Roux**, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. **Génissieu**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Troté, inspecteur général du service hydraulique.

M. le directeur de l'administration départementale et commerciale au ministère de l'intérieur.

M. le directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et de l'industrie.

M. Comolet-Tirman, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Fouan, auditeur au conseil d'Etat.

M. P. Caillaux, président du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

M. Brylinski, délégué général du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

M. Gironde, administrateur délégué de la Société d'électricité de Paris.

M. Maroger, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

M. Marterer, administrateur délégué de la Société des forces motrices du Centre.

M. E. Cordier, administrateur délégué de la société Energie électrique du littoral méditerranéen.

M. Ed. Weitz, membre du conseil de direction de l'union des industries métallurgiques et minières, président de la chambre syndicale des industries métallurgiques, président de la chambre syndicale des industries métallurgiques.

M. François Latour, membre du conseil municipal de Paris.

M. le président de la chambre de commerce de Lille.

M. Vauclin, président de la fédération des groupements de consommateurs d'électricité de France.

M. Garnier, président de l'union des offices d'énergie électrique.

M. Gentin, député de l'Aube, président de la fédération nationale des collectivités publiques électrifiées.



Commission centrale des machines à vapeur

Aux termes d'un arrêté du 31 janvier 1935, la commission centrale des machines à vapeur comprend des membres de droit et des membres nommés, par arrêté ministériel, pour deux ans.

Les membres sortants peuvent être renommés.

Sont membres de droit :

Le directeur général des chemins de fer et des routes.

Le directeur des mines, qui pourra se faire représenter par le chef du bureau chargé des affaires concernant les appareils à vapeur.

Le directeur des voies navigables et des ports maritimes.

Le directeur du personnel de la comptabilité et de l'administration générale.

Les membres nommés par arrêté comprennent :

Dix représentants du corps des mines ou du personnel enseignant des écoles nationales supérieures des mines.

Deux représentants du corps des ponts et chaussées ou du personnel enseignant de l'école nationale des ponts et chaussées.

Un représentant du ministère de la marine.

Un représentant du service des manufactures de l'État.

Deux représentants de l'industrie des chemins de fer.

Trois représentants de l'association des constructeurs.

Trois représentants des associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

Un représentant d'une société agréée de classification de navires.

Un ingénieur des travaux publics de l'État (service des mines).

Éventuellement, un ou deux professeurs, ingénieurs ou techniciens, ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.

Un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire sont désignés chaque année par le ministre parmi les membres de la commission.

Le ministre désigne chaque année un sous-chef de bureau de l'administration centrale pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint ; le secrétaire adjoint a voix consultative.

La commission donne son avis sur les affaires concernant la construction, l'installation, la mise en service et la surveillance des appareils à vapeur au sujet desquelles elle est consultée par le ministre.

Toutes les affaires sont adressées au président, qui les transmet au rapporteur et, s'il y a lieu, au secrétaire.

L'exposé de chaque affaire est fait oralement par le rapporteur, après qu'un résumé écrit des principales circonstances de l'affaire et les conclusions du rapporteur ont été distribués, avant chaque séance, aux membres de la commission.

Les arrêtés des 6 février 1925, 12 avril 1928, 15 février 1929 et 3 janvier 1933 ont été abrogés.

Par arrêté du 31 janvier 1935, ont été nommés membres de la commission centrale des machines à vapeur pour, les années 1935 et 1936 :

M. **Bès de Berc**, vice-président du conseil général des mines.

M. **Walckenaer**, inspecteur général des mines en retraite.

M. **Bochet**, inspecteur général des mines en retraite.

M. **Sauvage**, inspecteur général des mines en retraite.

M. **Rivet**, inspecteur général des mines en retraite.

M. **Jouquet**, inspecteur général des mines.

M. **Leprince-Ringuet**, inspecteur général des mines.

M. **Loiret**, inspecteur général des mines.

M. **Lafay**, ingénieur en chef des mines.

M. **Roy**, ingénieur des mines.

M. **Caquot**, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

M. **Sentenac**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Beausire, ingénieur en chef de 1^{re} classe du génie maritime.

M. Bouillet, ingénieur en chef du service central des constructions des manufactures de l'État au ministère des finances.

M. Lancrenon, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie du chemin de fer du Nord.

M. Renevey, directeur de l'office central d'études du matériel des chemins de fer.

M. Marcel Leconte, ingénieur en chef du service des chaudières à la compagnie de Fives-Lille.

M. Benner, ingénieur-conseil de la société générale Alsthom.

M. Louis, directeur général de la société française des constructions Babcock et Wilcox.

M. Compère, ancien directeur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur.

M. Delacour, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France.

M. Kammerer, directeur de l'association alsacienne des propriétaires d'appareils à vapeur.

M. Portevin, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

M. Licoys, ingénieur en chef du service maritime du bureau Véritas.

M. Hutin, ingénieur des travaux publics de l'État (service des mines), à Paris.

Ont été désignés pour remplir les fonctions ci-après, durant l'année 1935 :

Président. — M. **Walckenaer**.

Vice-président. — M. **Bès de Berc**.

Rapporteur. — M. **Lafay**.

Secrétaire. — M. **Roy**.

Secrétaire adjoint. — Le sous-chef du bureau de la direction des mines chargé des affaires concernant les appareils à vapeur.

Commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines.

Aux termes d'un arrêté du 31 janvier 1935, la commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines, comprend des membres de droit et 16 membres nommés par arrêté ministériel :

Sont membres de droit :

Le directeur des mines.

Les inspecteurs généraux des mines chargés d'une division d'inspection générale du service ordinaire des mines.

Les directeurs des écoles nationales supérieures des mines de Paris, de Saint-Étienne et des écoles techniques des mines d'Alès et de Douai.

Le directeur et le directeur adjoint de la station d'essais

Les professeurs du cours d'exploitation des mines aux écoles nationales supérieures des mines et à l'école centrale des arts et manufactures.

Les membres nommés par arrêté comprennent :

Deux membres de l'académie des sciences.

Six membres du corps des mines en activité de service (inspecteurs généraux, ingénieurs en chef ou ingénieurs ordinaires).

Deux ingénieurs des poudres et salpêtres.

Six ingénieurs exploitants de mines.

Le président, le vice-président, le secrétaire et les secrétaires adjoints sont désignés chaque année par le ministre.

L'arrêté ministériel du 2 mars 1912, modifié et complété par les arrêtés des 18 mai 1914, 14 janvier 1924, 24 janvier 1928 et 24 octobre 1929 est abrogé.

Par arrêté du 31 janvier 1935, ont été nommés membres de la commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines :

En qualité de membres du corps des mines

M. **Jouguet**, inspecteur général des mines ;

M. **Friedel**, ingénieur en chef des mines, en remplacement de MM. Georges et Daval.

En qualité d'ingénieur des poudres et salpêtres

M. Rausch, en remplacement de M. Vieille, décédé.

Au titre d'ingénieurs exploitant des mines

M. Bucher, directeur de la société des mines de Lens ;

M. Chavy, directeur de la société houillère de Liévin, en remplacement de MM. Cuvelette et Guerre.

QUESTIONS ÉCRITES

(Journal officiel du 9 janvier 1935.)

10089. — *M. Renaud Jean* expose à *M. le ministre des Finances* : a) que de nombreux fonctionnaires mis à la retraite d'office par application des décrets-lois, depuis le 1^{er} juillet dernier, n'ont pas encore vu liquider leur pension de retraite ; b) que depuis cette date, ils ne touchent ni traitement, ni pension de retraite ; c) que, par contre, certains fonctionnaires mis à la retraite en application de ces mêmes décrets-lois, bénéficient d'un traitement de faveur, l'administration leur devant, paraît-il, un préavis de six mois avant de les licencier par mise à la retraite d'office ou par suppression d'emploi ; et demande : 1^o à quelle date approximative seront liquidées les retraites par application des décrets-lois en date du 1^{er} juillet dernier ; 2^o si des mesures sont prévues pour permettre à ces vieux travailleurs de l'État de subsister en attendant la liquidation définitive de leur retraite, mesures telles que le versement d'acomptes, avances sur pensions, etc. ; 3^o quelles sont les catégories de fonctionnaires qui, bénéficiant de ce préavis de six mois, ont continué à toucher leur traitement malgré leur licenciement. (*Question du 13 novembre 1934.*)

Réponse. — 1^o La liquidation des pensions en cause devant obéir aux règles nouvelles applicables à l'ensemble des pensions civiles et militaires ne pouvait intervenir avant que lesdites règles aient été définitivement fixées ; celles-ci faisant l'objet des décrets des 4 avril et 10 mai, aménagés par le décret du 28 octobre 1934, dont les conditions d'application ont été précisées par l'instruction du 14 novembre 1934, rien ne s'oppose plus désormais à la liquidation de ces pensions ; 2^o conformément aux dispositions du décret du 10 mai 1934 sur les mises à la retraite anticipées, les intéressés reçoivent des avances sur pensions ; 3^o un autre décret du 10 mai 1934 spécifie que jusqu'au 31 décembre 1934, les fonctionnaires admis à la retraite au titre de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924 devront cesser leurs fonctions dans le mois qui suit le jour de cette admission ; par ailleurs, le préavis de six mois visé par l'article 11 de la loi du 14 avril 1924, modifié par l'article 72 de la loi du 31 mars 1932, ne joue pas dans le cas de mise à la retraite d'office.

10394. — *M. Charles Coutel* expose à *M. le ministre des Finances* : a) qu'un décret en date du 30 juin 1934 a décidé, en son article premier, paragraphe 6, que les fonctionnaires de l'État ne peuvent être pla-

cés en service détaché auprès d'administrations privées que par périodes renouvelables ne pouvant excéder, au total, une durée de six années ; b) que le rapport accompagnant ce décret précise que celui-ci n'a pas d'effet rétroactif et que les agents en service détaché lors de sa publication continueront à bénéficier de la réglementation antérieure jusqu'à l'expiration de la période pour la durée de laquelle le détachement a été autorisé ; et demande si un fonctionnaire, détaché pour une période de cinq ans, à compter de novembre 1930, pourra obtenir d'être détaché pour une nouvelle période de six années, ou s'il risque de se voir opposer le décret du 30 juin 1934 n'autorisant qu'un détachement complémentaire d'une durée maximum d'une année. (*Question du 30 novembre 1934.*)

Réponse. — Le délai prévu au dernier alinéa de l'article premier du décret du 30 juin 1934, complétant et modifiant les deuxième et troisième paragraphes de l'article 15 de la loi du 14 avril 1924, ne commencerait à courir, pour le fonctionnaire dont il s'agit, que du premier jour de la période pour laquelle serait autorisé le maintien en service détaché de l'intéressé.

(Journal officiel du 16 janvier 1935.)

2761. — *M. Demellier* sénateur, expose à *M. le ministre de l'Intérieur* que, dans beaucoup de départements, les collectivités et les particuliers confient aux fonctionnaires départementaux, et notamment aux agents du service vicinal et des Ponts et Chaussées, des travaux qui, normalement, devraient être exécutés par des professionnels patentés ; et demande — cette façon d'opérer étant contraire à l'esprit gouvernement actuel, hostile au cumul, et portant un préjudice certain à ces professionnels — s'il ne serait pas opportun de rappeler aux préfets les circulaires antérieures réglant la matière. (*Question du 15 juillet 1934.*)

Réponse. — Une circulaire aux préfets, en date du 20 décembre 1934, rappelle les circulaires interministérielles et celles du ministre de l'Intérieur sur la question. Cette circulaire recommande notamment, tant aux fonctionnaires du service vicinal qu'aux agents de l'État ou des départements, d'employer leur activité à leurs charges administratives sans empiéter, par des travaux quelconques, sur le domaine spécial des techniciens patentés, à quelque ordre que ceux-ci appartiennent.

(Journal officiel du 23 janvier 1935.)

7128. — *M. Joseph Denais* demande à *M. le président du Conseil* : quelles sont les règles en vigueur pour le personnel des différents ministères, en ce qui concerne les activités à lui permises en dehors de ses fonctions administratives, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, ou comme patrons ou comme salariés. *Question du 19 janvier 1935.*

Réponse. — En dehors des deux circulaires émanant de la présidence du Conseil, en date du 12 avril 1926 et du 15 octobre 1932, qui interdisent aux fonctionnaires et agents de ministères de se livrer à des opérations commerciales ou de diriger des entreprises de travaux, il existe des règles spéciales à chaque département ministériel. Il est interdit, d'une manière générale, aux fonctionnaires dépendant du ministère des Travaux publics en activité de service, de se livrer à des occupations commerciales ou industrielles et de participer à la direction ou à l'administration de sociétés ou entreprises privées. Ces interdictions ont fait l'objet, notamment, d'une circulaire du 21 août 1921. Par ailleurs, en ce qui concerne le ministère du Travail, une circulaire en date du 13 mars 1919, interdit aux inspecteurs du Travail de remplir des fonctions rétribuées ou d'occuper un poste lucratif, sans y être autorisés par l'administration supérieure. D'autre part, il est interdit à l'ensemble des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de se livrer à des opérations commerciales ou industrielles ou à des entreprises de travaux; plus particulièrement, le personnel de l'administration des Eaux et Forêts est soumis, à l'égard de ses activités éventuelles en ce qui concerne le commerce et l'industrie du bois, à des restrictions spéciales édictées par l'article 21 du Code forestier. Toutefois, il est admis que les membres du personnel enseignant des écoles vétérinaires ont le droit d'exercer la médecine vétérinaire, droit qu'ils tiennent de la possession du diplôme de docteur vétérinaire, sous la réserve que l'exercice de la clientèle ne les empêche pas d'accomplir les obligations administratives auxquelles ils sont astreints par les dispositions impératives du règlement général du 20 mars 1926 fixant le statut des écoles vétérinaires. Au ministère de la Marine marchande, le statut des officiers de l'armée de mer interdit, sauf dérogations exceptionnelles et motivées, toute occupation salariée ou autre dans le commerce ou l'industrie. La seule dérogation actuelle concerne la compensation des compas de navires exécutée par certains professeurs d'hydrographie pour le compte d'armateurs qui, faute de trouver sur place des personnes qualifiées pour ce travail délicat, le feraient exécuter à l'étranger si une autorisation spéciale n'avait été accordée. Quant aux fonctionnaires civils, certaines catégories

(syndics des gens de mer et gardes maritimes) sont soumises à une interdiction particulière en ce qui concerne la tenue de débits de boisson, d'un commerce ou d'une industrie patentée dans les ports où ils sont en fonctions. Aux termes des règlements en vigueur, au ministère des Postes, télégraphes et téléphones, les fonctions d'agent des postes, télégraphes et téléphones sont incompatibles avec l'exercice, direct ou par personne interposée, de tout commerce et de toute industrie, et ainsi les agents de cette administration ne peuvent être patrons. De plus, les prescriptions susvisées sont interprétées comme ne leur permettant pas non plus d'être salariés. Enfin, les circulaires du 3 mars 1907 et du 22 avril 1927 interdisent aux ouvriers dépendant du ministère de la Guerre de se faire embaucher chez un patron, les jours de congés payés, et, en ce qui concerne les fonctionnaires et employés de ce département, l'exercice d'une profession commerciale est interdite à certaines catégories par des textes spéciaux; pour celles qui ne sont pas visées par ces textes spéciaux, il existe une interdiction générale d'accomplir des actes de commerce isolés, et d'exercer un commerce d'une manière continue. La jurisprudence a, du reste, confirmé ce principe par un arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1926. (Sirey, 1928-3-23.)

(Journal officiel du 28 janvier 1935.)

10941. — *M. Michel Parès* demande à *M. le ministre des Travaux publics* dans quelle mesure les ingénieurs du service des Ponts et Chaussées, détachés dans les différents services de l'Algérie, dépendent du ministère des Travaux publics; s'ils sont définitivement rayés des contrôles du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées dépendant du ministère des Travaux publics; par qui l'avancement leur est donné; quel est le service qui conserve sur eux le pouvoir disciplinaire; s'ils sont rattachés au service compétent du gouvernement général de l'Algérie seulement au point de vue technique ou à tous les égards. *(Question du 8 janvier 1935.)*

Réponse. — Les ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées mis à la disposition du Gouvernement général de l'Algérie, sont placés dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913. Ils continuent de figurer sur le tableau d'ancienneté des fonctionnaires de cette catégorie. Les avancements de classe et de grade leur sont accordés comme à leurs collègues métropolitains, par le ministre des Travaux publics, dans les conditions déterminées par le décret du 25 mai 1926.

Ils sont, aussi bien pour les questions de discipline, sous l'autorité du gouverneur général de l'Algérie, après avis duquel le ministre des Travaux publics statue en ces matières.

(Journal officiel du 6 février 1935.)

11010. — *M. Joseph Denais* demande à *M. le ministre des Travaux publics* comment est assuré le contrôle des travaux effectués par une commune lorsque l'ingénieur des Ponts et Chaussées a été chargé de leur exécution. (*Question du 10 janvier 1935.*)

Réponse. — Il faut distinguer entre les travaux donnant lieu réglementairement à un contrôle (travaux subventionnés par l'État) et ceux pour lesquels aucun contrôle n'est prévu; lorsqu'un service des Ponts et Chaussées est chargé, par une commune, de dresser un projet et de diriger l'exécution des travaux, la surveillance continue exercée aux divers échelons du service et les vérifications fréquentes auxquelles elle donne lieu constituent un contrôle, offrant les mêmes garanties que celui qui s'exerce sur les travaux effectués pour le compte de l'État et par le même service.

Une nouvelle Revue

TRANSPORTS

(Rail — Route — Air — Eau)

Il n'existait pas jusqu'ici de grande revue traitant simultanément des Chemins de fer, de l'Automobile, de la Route, de la Navigation extérieure et intérieure, de l'Aviation.

Cette lacune, la revue *Transports*, dont le numéro 5 vient de paraître, se propose de la combler.

Sous l'impulsion d'un Comité de Direction où figurent les noms de MM. les sénateurs Marcel Régnier, Borrel, général Bourgeois, Rio, Lancien; MM. Le Besnerais, directeur de l'Exploitation de la Compagnie du Nord; Louis Bréguet, Maurice Bonhomme, Achille Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, elle se propose d'exposer les grands problèmes de transports à l'ordre du jour, les progrès techniques, les efforts d'ordre commercial des différents modes de transport.

Mais elle cherche également à confronter les solutions, et comme l'écrivait M. Marcel Régnier dans un article liminaire, à « ordonner, coordonner tous les moyens de transport, les faire se compléter les uns les autres; leur permettre également de s'entraider, d'être l'instrument souple, complet,

aussi bon marché que possible, de la vie économique du pays. »

Elle veut *décrire*; elle veut aussi aider à *construire*.

Transports paraît mensuellement, par numéros d'au moins 64 pages, sur papier couché, abondamment illustré.

La revue a déjà publié des articles de MM. Antoine Borrel, Louis Bréguet, Lévêque, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Mermier, ingénieur à la Compagnie P.L.M.; Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris; Parmantier, ingénieur en chef de la Compagnie P.L.M.; Surleau, ingénieur en chef au réseau de l'Etat. etc.

Les Éditeurs veulent bien consentir, aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées, la réduction à 50 francs du prix de l'abonnement annuel fixé à 80 francs.

Les souscriptions doivent être envoyées à MM. Baillièrre et Fils, 19, rue Hautefeuille, Paris (6^e).
Chèque postal Paris-202.

Numéro spécimen sur demande.



ADJUDICATIONS

AVIS

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

PONTS ET CHAUSSEES

Travaux d'Extension du Port de Strasbourg

Il sera procédé, le 27 février 1935, à 15 heures, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des **Travaux d'achèvement des perrès du bassin Vauban et du bassin de la Citadelle de Strasbourg** (1^{er} lot).

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.....	254.992 fr.
Somme à valoir.....	35.008 fr.

Total..... 290.000 fr.

DEPARTEMENT DU NORD

PONTS ET CHAUSSEES

Arrondissement de Cambrai (R. N. 39)

Il sera procédé, le 27 février 1935, à 15 heures, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication des travaux de **Fourniture de 2.125 tonnes de tarmacadam** (3^e lot).

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'Administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

DEPARTEMENT DE L'ORNE

PONTS ET CHAUSSEES ET SERVICE VICINAL

Entretien des Routes Nationales et des Chemins de Grande Communication et d'Intérêt Commun du Département pendant l'année 1935.

Il sera procédé, le jeudi 28 février, à 14 h. 30, en l'Hôtel de la Préfecture, aux adjudications suivantes :

1^o Fourniture de bitume pur et d'émulsion de bitume formant deux lots évalués respectivement à 91.000 francs et 458.160 fr.;

2^o Répandage de goudron de houille et de produits goudronneux destinés au revêtement des chaussées des routes nationales et des chemins vicinaux en 1935, travaux évalués à 1.141.150 francs.

DEPARTEMENT DE LA CORSE

PONTS ET CHAUSSEES

Entretien et remise en état en 1935 des Routes Nationales et Forestières du Département.

Il sera procédé, le vendredi 1^{er} mars, à 11 heures, en l'Hôtel de la Préfecture, aux adjudications au rabais des travaux suivants :

1^o Fourniture en fûts légers perdus de 1.120 tonnes de goudron préparé livrable sur quais dans différents ports de la Corse.

Montant de la fourniture..... 528.320 fr.

2^o Fourniture en fûts légers perdus de 560 tonnes de bitume pur livrable sur quais dans différents ports de la Corse.

Montant de la fourniture..... 308.480 fr.

DEPARTEMENT DU TARN

PONTS ET CHAUSSEES ROUTES NATIONALES

Il sera procédé, le samedi 2 mars, à 15 heures, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des **fournitures de l'essence de tourisme et du carburant « Poids Lourds »** nécessaires, pour l'année 1935, au fonctionnement des véhicules automobiles du Service Ordinaire des Ponts et Chaussées du Département.

Le montant de ces fournitures est évalué comme il suit :

Fournitures proprement dites.....	223.000 fr.
Somme à valoir.....	17.000 fr.

Total..... 240 000 fr.

DEPARTEMENT DE L'AIN

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 19 décembre 1934

pour **fourniture de matériaux et remise en état de diverses sections des routes nationales N^{os} 75 et 83**, et comportant une prévision de dépenses de 215.000 fr. pour le 1^{er} lot et de 200.000 fr. pour le 2^e lot.

1^o Extrait du détail estimatif :

Fouilles pour encaissement.....	le m ³	7. »
Façon de blocage.....	—	3. »
Fourniture de pierres brutes.....	—	30. »
Fourniture de pierres cassées.....	—	38. »
Fourniture de gravillon.....	—	41. »
Fourniture de matière d'agrégation...	—	28. »

2^o Rabais consentis :

1^{er} lot :

MM. Morel et Martin, à Sault-Brenaz, <i>adj.</i>	35 %
Pilières à La Roche Vineuse.....	17 %
Colzart, à Dompierre-sur-Ain.....	16 %
Larue, Le Miroir.....	12 %
Etablissements Monin, à St-Cenis-l'Argentière.....	11 %
Moulon, à Varenne-St-Sauveur.....	11 %
Savy, à Bourg.....	8 %
S. E. T. R. A., à Bourg.....	7 %
Marbeau et Roux (<i>Augmentat. 5 %</i>)	
Chanel, à Cormoz (<i>Augmentat. 25 %</i>)	

2^e lot :

Mme Vve Duboisset, à Bourg, <i>Adjudicat.</i>	39,1 %
MM. Morel et Martin, à Sault-Brenaz....	39 %
Abel, à Bourg.....	28 %
Guerrier, à Corveissiat.....	25 %
Sigrand, à Ambérieur.....	16 %
Et. Monin, à St-Cenis-l'Argentière..	16 %
Colzart, à Dompierre-sur-Ain.....	16 %
S. E. T. R. A., à Bourg.....	10 %

RÉSULTATS

DEPARTEMENT DE L'AIN

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 9 janvier 1935

pour **fourniture de matériaux et remise en état de diverses sections de la R. N. N^o 79**, et comportant les prévisions de dépenses suivantes :

1^{er} lot : 67.000 fr.; 2^e lot : 45.000 fr.; 3^e lot : 57.000 fr.

1^o Extrait du détail estimatif :

1^{er} lot :

Fouilles pour encaissement.....	le m ³	8. »
Façon de blocage.....	—	4. »
Fournitures de pierres brutes.....	—	30. »
Pierres cassées à l'anneau de 0,10-0,15.	—	35. »
Pierres cassées à l'anneau de 0,05-0,09.	—	40. »
Matière d'agrégation.	—	30. »

2^e lot :

Fouilles pour encaissement.....	le m ³	8. »
Façon de blocage.....	—	4. »
Fournitures de pierres brutes.....	—	43. »

Pierres cassées à l'anneau de ,10-0,15.	—	45. »
Pierres cassées à l'anneau de 0,05-0,09.	—	48. »
Matière d'agrégation.....	—	43. »

3^e lot :

Fouilles pour encaissement.....	le m ³	8. »
Façon de blocage.....	—	4. »
Fournitures de pierres brutes.....	—	38. »
Pierres cassées à l'anneau de 0,10-0,15.	—	40. »
Pierres cassées à l'aneau de 0,05-0,09.	—	43. »
Matière d'agrégation.	—	38. »

2^o Rabais consentis :

1^{er} lot :

MM. Lacharme, à Chânes, <i>adjudicataire</i>	32 %
Abel, à Bourg.....	1 %
Veille, à Pont-de-Veyle.....	13 %
Berthoux, à Charbonnière.....	12 %
Pilière, à La Roche-Vineuse.....	9 %

2^e lot :

MM. Lacharme, à Chânes, <i>adjudicataire</i>	32 %
Savy, à Bourg.....	28 %
Mme Vve Duboisset, à Bourg.....	27 %

MM. Guerrier, à Corveissiat.....	24 %
Abel, à Bourg.....	24 %
Veille, à Pont-de-Veyle.....	23 %
Berthoux, à Charbonnière.....	15 %
Pillière, à La Roche-Vineuse.....	21 %

3° lot :

MM. Lacharme, à Chânes, <i>adjudicataire</i>	32 %
Savy, à Bourg.....	31 %
Mme Vve Duboisset, à Bourg.....	31 %
MM. Guerrier, à Corveissiat.....	24 %
Abel, à Bourg.....	22 %
Veille, à Pont-de-Veyle.....	22 %
Pillière, à La Roche-Vineuse.....	1 %
Colart, à Dompierre-sur-Ain.....	17 %



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 25 janvier 1935

pour **fourniture de moellons, ballasts et pierres cassées, sur les R. N. Nos 176 et 776**, et comportant les prévisions de dépenses suivantes :
1^{er} lot : 90.100 fr.; 2^e lot : 45.050 fr.; 3^e lot : 235.850 fr.

1^{er} Extrait du détail estimatif :

Moellon rendu à pied-d'œuvre et emmétré.	le m ³	43. »
Ballast rendu à pied-d'œuvre et emmétré	le m ³	53. »
Pierres cassées à 0,07 rendu à pied-d'œuvre et emmétré.	le m ³	63. »

2° Rabais consentis :

1^{er} lot :

MM. Huet et Gallais, à Avranches, <i>adjudic.</i>	23 %
Barthélemy, à Pontorson.....	21 %

2° lot :

MM. Huet et Gallais, à Avranches, <i>adjudic.</i>	31 %
Barthélemy, à Pontorson.....	21 %

3° lot :

MM. Huet et Gallais, à Avranches.....	18 %
Boucher, à Bazouges-la-Pérouse, <i>adjud.</i>	21 %
Pioc, à Vieux-Vy-sur-Couesnon.....	18 %

DEPARTEMENT DE L'ISERE

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 6 octobre 1934

pour les **travaux d'élargissement de la R. N. 528, de Brignoud au Rivier d'Allemont**, et comportant une prévision de dépense de 1.250.000 fr.

I) Extrait du détail estimatif :	le m ³	—
Terrassements, déblais	7. »	
Chaussée : cailloux cassés à l'anneau de 0,06.	30. »	
Cailloux bruts en sous-chaussée.....	21. »	
Matière d'agrégation	20. »	

II) Rabais consentis :

L'Union des Coopératives de Travaux Publics, 16, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris, <i>adjudicataire</i>	35 %
---	------

MM.

Dotto Marius, Grenoble.....	28 %
Boyer, Dijon	23 %
Sté des Etablissements Tombu.....	23 %
Paçaud, à Belley.....	22 %
Sté d'Entreprise de Travaux industriels et Publics, à Marseille.....	21 %
Sté Grenobloise de Travaux publics, à Grenoble	19 %
Murienne, Uriage	18 %
Colla, à Gap.....	18 %
Pascal et Fils, à Grenoble.....	14 %
Carpano, à Grenoble.....	14 %
Bianchi, à Cognin.....	13 %
Chauvin, à Saint-Etienne.....	10 %
Dalberto et C ^{ie} , à Grenoble.....	8 %
Curri, à Manosque.....	7 %
Louis Monteil et Fils, à Cette-Eygun.....	7 %
Pouillon, à La Tronche.....	4 %
Bazza, à Evian.....	3 %



DEPARTEMENT DE L'ISERE

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 3 novembre 1934

pour les **travaux d'élargissement de la R. N. 525, d'Alleverd à Fond-de-France**, et comportant une prévision de dépense de 630.000 francs.

I) Extrait du détail estimatif :

Déblais	le m ³	6. »
Blocages en pierre sèche.....	—	25. »

Pierres cassées	—	40. »
Maçonnerie à pierre sèche.....	—	50. »
Gabions	—	70. »
Maçonnerie ordinaire	--	90. »
Maçonnerie de moellons smillés....	—	400. »
Béton armé	—	300. »
Acier doux	le kgr.	1.80
Fer forgé	—	6. »

II) Rabais consentis :

MM.

Didier, à Le Moutaret.....	32 %
Sté Grenobloise de Travaux Publics, à Grenoble	32 %
Bianchi, à Cognin.....	29 %
Guy, Pascal et C ^{ie} , à Grenoble.....	22 %
Pacaud, à Belley.....	18 %
Gros, à Allevard.....	18 %
Dotto, à Grenoble.....	17 %
Giaccometti, à Grenoble.....	15 %
Quacchia, à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne	11 %
Dalberto et C ^{ie} , à Grenoble.....	2 %

M. Didier et la Société Grenobloise de Travaux Publics ayant consenti les mêmes rabais, ont été remis en concurrence.

Les nouveaux rabais sont les suivants :

M. Didier, <i>adjudicataire</i>	36 %
Sté Grenobloise de Travaux Publics.....	32,8 %



MINISTÈRE DE L'AIR

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Adjudication du 20 décembre 1934

pour les **travaux de construction d'un mess d'officiers à l'aérodrome de Reims-Champagne**, et comportant une prévision de dépense de 732.000 fr.

I) Extrait du Bordereau des prix unitaires :

Terrassements, maçonnerie et dérivés :

Fouille en excavation ou en rigole, le m ³ .	7. »
Béton armé pour massifs, le m ³	170. «
Béton armé, le m ³	400. »
Mur de moellon en fondation, le m ³	127. »
Brique pleine, le m ³	186. »
Brique creuse pour remplissage d'ossature, le m ³	147. »
Étanchéité et isolement pour toiture-terrasse, le mètre superficiel.....	38. »
Étanchéité sans isolement, le mètre superficiel	120. »
Isolement de planchers, le mètre superficiel	18. »

Chéneau au pourtour des terrasses, le mètre linéaire	10. »
Cloison en brique creuse de 0,11 d'épaisseur, le mètre superficiel.....	16.25
Plus-value pour cloisons de 0,11 isolantes, le mètre superficiel.....	10. »
Plafonds en plâtre, le mètre superficiel...	8. »
Plus-value pour plafonds sur lattis, le mètre superficiel	9.50
Revêtement en carreaux de faïence, le mètre superficiel	50. »
Semis de carborandum, le mètre superficiel	30. »
Ravalement d'escalier en granito, le mètre superficiel	41. »
Carrelage céramique, le mètre superficiel.	43. »
Dallage en granito, le mètre superficiel...	35. »
Plinthe en céramique, le mètre linéaire...	10. »
Plinthe en granito, le mètre linéaire.....	8. »

Menuiseries et escalier en bois, parquets :

Huisseries en sapin de 0,08×0,08, le mètre linéaire	7.30
Huisseries en chêne de 0,08×0,08, le mètre linéaire	12.80
Bâtis en chêne de 0,07×0,07, le mètre linéaire	11.80
Lambris d'assemblage à table saillante et à glace, tout chêne, bâtis de 0,041 et panneaux de 0,034, le mètre linéaire.....	70.50
Châssis vitré en chêne de 0,041, le m ³ ...	43. »
Volets roulants, le m ³	100. »
Bâtis en chêne de 0,054×0,05, le mètre linéaire	7. »
Châssis en sapin de 0,034, le mètre linéaire.	24. »
Portes par frises en chêne, de 0,034, le m ³	64. »
Lambris à double revêtement de contre-plaqué, bâtis de 0,034 d'épaisseur, le m ²	70. »
Portes en lambris à double revêtement de contre-plaqué, bâtis de 0,041 d'épaisseur, le m ²	80. »
Portes vitrées de 0,041 d'épaisseur, le m ² .	36. »
Battelements en chêne de 0,054×0,04, le mètre linéaire	7.10
Chambranles et cimaises moulurés, en sapin de 0,018×0,06, le mètre linéaire...	2.25
Socles de chambranles en chêne de 0,027×0,7, le mètre linéaire.....	1.10
Socles de marches rampants en sapin de 0,018 d'épaisseur, le mètre linéaire....	5.90
Marches d'escalier à quartier tournant, sur limon et crémaillère de 0,80 d'embranchement, l'unité	96. »
Parquet en chêne de 0,025 d'épaisseur, posé à l'anglaise et replanis, le m ²	43. »
Lambourdes en chêne de 0,027×0,08, le mètre linéaire	1. »

Scellement au bitume des lambourdes, compris augets et solins, le m ²	15. »	Evier de 0.75×0.50. L'unité.....	160. »
<i>Menuiseries métalliques :</i>		Evier de 1.20×0.60. L'unité.....	325. »
Châssis à guillotine, le m ²	250. »	Evier de 1.20×0.60×0.18. L'unité.....	400. »
Châssis ordinaire, le m ²	200. »	Lavabos à 2 robinets. L'unité.....	278. »
<i>Ferronnerie, serrurerie et quincaillerie :</i>		Poste d'eau. L'unité.....	200. »
Rampe du grand escalier, le mètre linéaire	175. »	Poste d'incendie. L'unité.....	780. »
Rampe de l'escalier du gérant, le m. linéaire	100. »	Robinets purgeurs de 12/17. L'unité.....	16. »
Garde-corps des balcons, le mètre linéaire.	150. »	Robinet de puisage 12/17.....	50. »
Rampe à col de cygne à scellement, barreaux en fer rond de 0.016 et main-courante en fer 1/2 rond de 0.035×0.007. Le mètre linéaire.....	60. »	Robinets d'arrêt de 12/17. L'unité.....	50. »
Boutons de tirage en cuivre creux de 0.025 de diamètre. L'unité.....	2. »	Tube fer galvanisé de 12/17. Le m. linéaire	16.80
Charnières en cuivre de 0.080. L'unité....	2. »	Urinoirs. L'unité.....	225. »
Paires de charnières spéciales à ressort, à double action en acier verni noir de 0 m. 150. L'unité.....	50. »	Water-closets communs. L'unité.....	365. »
Loqueteau va-et-vient en cuivre de 0.078. L'unité.	2.75	Water-closets particuliers L'unité.....	290. »
Pattes à scellement de façon faites exprès. L'unité.	0.50	<i>Chauffage central :</i>	
Paumelles doubles de 0.095. L'unité.....	2. »	Chaudière à eau chaude d'une surface de chauffe de 5.60 m ² , avec grille oscillante, jaquette calorifuge, thermomètre, tuyau de fumée pour raccordement sur carneau et tous accessoires. L'unité.....	3.000. »
Paumelles doubles de 0.140. L'unité.....	2.60	Chaudière à vapeur à basse pression pour service d'eau chaude et table chaude d'une surface de chauffe de 1.20 m ² , avec niveau d'eau, robinets de jauge, accessoires et enduit d'amiante calorifuge.	1.450. »
Paumelles doubles de 0.190. L'unité.....	3.50	Régulateurs automatique de tirage. L'unité.	50. »
Paumelles doubles renforcées de 0.190. L'unité.	7.50	Appareil de sécurité à réamorçage automatique, manomètre métallique et soupape de sûreté.	80. »
Porte-manteaux en fonte bronzé à boule et barrette de 0.21. L'unité.....	4. »	Robinets d'alimentation des chaudières en eau froide, en bronze à boisseau avec clé à carré 15×21. L'unité.....	20. »
Plaques de propreté en duralumin de 0.50×0.07. L'unité.....	15. »	Robinets de vidange des chaudières, en bronze avec clé à carré 20×27 muni d'un raccord pour tuyau caoutchouc mobile. L'unité.	25. »
Serrures à pêne dormant noir de 0.140. L'unité.	17.25	Vase d'expansion cylindrique, modèle vertical en tôle galvanisée d'une contenance de 50 litres, avec garniture de niveau d'eau et consoles de fixation.....	80. »
Serrure à pêne dormant 1/2 tour, verticales, de 0.080 L'unité.....	20. »	Collecteur principal de départ d'eau chaude de 150 mm. de diamètre en tôle d'acier avec tubulures soudées à l'autogène pour 2 chaudières et 2 circuits.....	200. »
Serrures à mortaises à pêne dormant de 0.080. L'unité.	19. »	Collecteur principal de retour d'eau chaude de 150 mm. de diamètre, en tôle d'acier.	200. »
Serrures de sûreté 4 gorges, à pêne dormant, verticales de 0.080. L'unité.....	22. »	Vannes en bronze pour isolement des chaudières et circuits de 80/90.....	150. »
Serrures de sûreté 6 gorges à fouillot, verticales de 0.080. L'unité.....	31.90	Radiateur à 4 tubes de 0.95 de hauteur. Le mètre carré.....	60. »
Becs de cane verticaux de 0.080. L'unité..	12.30	Robinets en bronze à double réglage. L'unité.	20. »
Targettes automatiques en cuivre nickelé de 0.047, avec plaque indicatrice « Libre-Occupé ». L'unité.....	20. »	Coude unions de 15 m/m pour radiateurs. L'unité.	5. »
Paires de verrous à aiguille 0/2 renforcés avec gâche. L'unité.....	75. »	Tube fer noir compris raccords et supports de 50/60. Le mètre linéaire.....	35. »
Paires de verrous à aiguille renforcé avec gâches en cuivre. La paire.....	105. »		
<i>Installations sanitaires, plomberie, robinetterie, défense contre l'incendie :</i>			
Egouttoir de 0.50×0.60. L'unité.....	110. »		
Egouttoir de 0.75×0.60. L'unité.....	117. »		

Réservoir avec réchauffeur simple pour vapeur d'une capacité de 300 litres calorifugé éprouvé à 10 kgs de pression, avec tampon autoclave et accessoires. 800. »

Table chaude en tôle douce de 1,5 mm d'épaisseur de 4,25×0,50, formant coffre avec dessus amovible, compris consoles de fixation, système de chauffage en tube cuivre 15/18, avec robinet d'arrêt pour vapeur et isolation des faces non chauffantes. 500. »

Électricité :

Câble armé à 3 conducteurs de 17.8 m/m². Le mètre. 20. »

Boîte de dérivation en fonte pour câble armé à 3 conducteurs de 17.8 m/m². L'unité. 125. »

Boîte d'extrémité en fonte, type intérieur pour 3 conducteurs de 14.1 m/m², avec coupe-circuit et sortie filetée pour tube acier de 23 mm. 250. »

Interrupteur principal tripolaire combiné de 25 ampères, sous coffret métallique posé sur tableau de compteur. 80. »

Distributeur à plots de 3×30 ampères. 50. »

Tableaux de coupe-circuit en chêne sur tasseaux bois, compris appareillage et équipement. L'unité. 40. »

Interrupteur bipolaire combiné de 25 ampères sous coffret métallique posé sur tableau chêne pour machine frigorifique. 50. »

Lampes de plafonds. 12. »

Plafonniers. L'unité. 20. »

Diffuseurs, L'unité. 30. »

Prises de courant bipolaire 5 ampères, à encastrement. 16. »

Interrupteurs à encastrement. 15. »

Commutateur va et vient à encastrement. 20. »

Lampes 15 watts. L'unité. 4. »

Lampes 200 watts. L'unité. 20. »

Câble série 250 RT de 10.8. Le mètre. 2.85

Fil série 250 RT, de 20/10. Le mètre. 1.70

Tube isolateur acier, compris raccords de 23 mm. 13. »

Paratonnerres :

Ruban conducteur en cuivre rouge étamé de 30×2 mm, avec crampons fer galvanisé. 11. »

Pointes en cuivre rouge de 0.02 de diamètre et de 0.20 de longueur. 20. »

Porte pointe fer galvanisé à scellement. 18. »

Tuyau méplat en fer galvanisé pour protection, compris collier de fixation. 12. »

Ruban conducteur en cuivre étamé de 30×2 mm sous plomb. Le mètre. 12.50

Colliers pour le raccordement des masses métalliques et tuyauteries d'eau. 4. »

Perd-fluides pour prises de terre formés de 15.00 de conducteur en cuivre étamé de 30×2 mm sous plomb. 140. »

Monte-charge :

Monte-charge à corde sans fin, frein à arrêt automatique continu et régulateur automatique de vitesse, benne métallique de 0.70×0.40, à 3 côtés relevés, grille de protection sur le devant et parachute de sûreté (charge utile 100 kgs, course 6.50). 2.500. »

Monte-charge à plateau à treuil et manivelle, avec mécanisme en dessous à arrêt automatique et à frein double effet (plateau de 0.80×0.60 charge utile 100 kgs, course 2.40). 3.000. »

Peinture-Vitrierie :

Egrenage, couche d'impression à l'huile, rebouchage au mastic à l'huile peinture silicaté pour intérieur (grani fin), 2 couches. Au mètre superficiel. 5. »

Egrenage, rebouchage au mastic à la colle, peinture à la colle, 2 couches. Au mètre superficiel. 1.40

Egrenage, enduit ratissage, peinture à l'huile 1 couche, peinture laquée brillante, 1 couche. Au mètre superficiel. 4.50

Egrenage, ratissage, peinture huile, 2 couches. Au mètre superficiel. 3.30

Impression huile, rebouchage, peinture huile 1 couche, et peinture laquée mate, 1 couche. Au mètre superficiel. 4.35

Impression huile, rebouchage, peinture huile 2 couches. 3.10

Impression huile, rebouchage, peinture huile 1 couche, peinture laquée brillante 1 couche. 4.35

Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour fer, 2 couches, peinture laquée mate 1 couche. Le m. superficiel. 4.15

Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour fer, 3 couches. Le mètre superficiel. 3.50

Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour fer, 2 couches et peinture laquée brillante 1 couche. Le m. superfic. 4.15

Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour radiateurs, 3 couches. Le mètre superficiel. 6.60

Egrenage, enduit en mastic, peinture à l'huile, 2 couches. Le mètre superficiel. 6.50

Egrenage, enduit repassé, les moulures imprimées, rebouchées, peinture à l'huile, 1 couche, peinture laquée mate, 1 couche. Le mètre superficiel.....	7.50
Egrenage, enduit repassé, peinture à l'huile 2 couches mates. Le mètre superficiel..	6.50
Impression huile, enduit repassé, ponçage, peinture à l'huile 1 couche, peinture laquée mate 1 couche. Le m. superficiel.	8.20
Impression huile, enduit repassé, ponçage, peinture huile mate 2 couches. Le mètre superficiel	7.20
Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour fer 2 couches, peinture laquée mate 1 couche. Le mètre superficiel.	6.20
Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour fer 2 couches, peinture huile mate 1 couche. Le mètre superficiel.	5.20
Brossage à la brosse métallique, peinture spéciale pour radiateurs 3 couches. Le mètre superficiel.	10. »
Vitrierie en verre demi-double 2 ^e choix. Le mètre superficiel.	24. »
Vitrierie en verre martelé de 0.003 à 0.006 d'épaisseur. Le mètre superficiel.	30. »
Vitrierie en verre armé de 0.005 à 0.007 d'épaisseur. Le mètre superficiel.	40. »

II) Prix consentis : —

Entreprise Thomas Kotland, à Saint-Quentin, rue Quentin-Barré. Fr.	960.000
Etablissements Maneyraud et Cie, à Magenta, avenue Jean-Jaurès.	779.000
Lebourcq, Entrepreneur de T. P., à Hermonville.	758.650
Batout Eugène, Entrepreneur de T. P., à Hermonville.	695.000

DEPARTEMENT DE L'OISE
PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 4 janvier 1935

pour **manutention et transport de matériaux** pendant l'année 1935 dans le département de l'Oise

I) Extrait du détail estimatif :

Taux normal et courant du salaire par heure de travail effectif :	
Ouvriers qualifiés. l'heure	4. »
Manceuvres. —	2.50
Jeunes manceuvres. —	1.50
Charretiers. —	3. »

Déchargement de wagon et chargement de matériaux sur camions automobiles ou voitures hippomobiles, avec ou sans mise à terre, reprise pour chargement s'il y a lieu, déchargement sur les accotements des routes ou chemins, retroussage des matériaux déposés sur la chaussée, y compris tous faux frais pour dépôts temporaires, matériel de déchargement, indemnités de magasinage, etc.

Matériaux d'empierrement. la T.	2. »
Tarmacadam ou produits similaires. —	3. »
Pavés et bordures. —	2.50
Fûts pleins de goudron et d'émulsion. —	2.50
Fûts vides. —	0.20

Déchargement de péniches (comme ci-dessus):

Matériaux d'empierrement. la T.	4. »
Tarmacadam ou produits similaires. —	6. »
Pavés et bordures. —	4. »
Fûts pleins de goudron ou d'émulsion. —	4. »
Fûts vides. —	0.40

Chargement de matériaux ou matériel pris en carrière, usine ou dépôt (comme ci-dessus) :

Matériaux d'empierrement. la T.	2. »
Tarmacadam ou produits similaires. —	3. »
Pavés et bordures. —	2.50
Fûts pleins de goudron ou d'émulsion. —	2.50
Fûts vides. —	0.20

Transport à pied d'œuvre des matériaux de toute nature depuis la gare d'arrivée, le port d'arrivée, la carrière, l'usine ou le dépôt :

Matériaux d'empierrement, tarmacadam ou produits similaires, pavés et bordures, fûts pleins de goudron ou d'émulsion :

De 0 à 3 kilomètres. la T. kil.	1.30
Au-dessus de 3 kilomètres. —	1.20

Fûts vides :

De 0 à 3 kilomètres. le fût kil.	0.25
Au-dessus de 3 kilomètres. —	0.20

II) Rabais consentis.

1^{er} Lot. . . (Prévision : 11.700 fr.).

Musémaque-Dupille, 192, route de Calais, à Notre-Dame-du-Thil (<i>Adjudicataire</i>)	20 %
Guilluy-Callens, à Saint-Omer-en-Chaussée.	16 %
Louvet Frères, à Marissel.	15 %

2^e Lot. — (Prévision : 74.500 fr.).

Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (<i>Adjudicataire</i>)	23 %
Musémaque-Dupille, à Notre-Dame-du-Thil.	20 %
Duhamel, à Jamericourt.	6 %
Longchaud, à Aubervilliers.	3 %
Louvet frères, à Marissel.	2 %

3^e Lot. — (Prévision : 63.350 fr.).

Cauet-Moitié, 98, rue de la République, à Breteuil (<i>Adjudicataire</i>)	23 %
---	------

Lemoine, à Bayeux..... 21 %
 Descoutures, à Breteuil..... 11 %

4^e Lot. — (Prévision : 19.100 fr.)
 Lemoine G., 60, route de Port, à Bayeux
 (Calvados) (*Adjudicataire*) 23 %
 Duhamel, à Jamericourt..... 6 %
 Longechaud, à Aubervilliers..... 2 %

5^e Lot. — (Prévision : 31.900 fr.)
 Lemoine G., 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (*Adjudicataire*) 21 %
 André André, rue de la Gare, à Formerie.. 11 %
 Delacour, à Formerie..... 5 %

6^e Lot. — (Prévision : 138.000 fr.)
 Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux.
 (Calvados) (*Adjudicataire*)..... 25 %
 Roussel, à Breteuil..... 22 %
 Longechaud, à Aubervilliers..... 14 %
 Descoutures, à Breteuil..... 11 %
 Théron Pierre, à Clermont..... 10 %
 Alamy, à Liancourt..... 1 %

7^e Lot. — (Prévision : 31.000 fr.)
 Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (*Adjudicataire*) 23 %
 Portebois, à Grandvilliers..... 5 %
 Descoutures, à Breteuil..... 1 %

8^e Lot. — (Prévision : 37.300 fr.)
 Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (*Adjudicataire*) 23 %
 Marquant, à Méru..... 8 %
 Alamy, à Liancourt..... 1 %

9^e Lot. — (Prévision : 40.000 Fr.)
 Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (*Adjudicataire*) 21 %
 Alamy, à Liancourt..... 1 %

10^e Lot. — (Prévision : 21.700 fr.)
 Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calvados) (*Adjudicataire*) 23 %
 Guilluy-Callens, à Saint-Omer-en-Chaussées. 16 %
 Delacour, à Formerie..... 5 %

11^e Lot. — (Prévision : 133.000 fr.)
 Sté « Général Transports-Autos », 15, rue du
 Marché, Montrouge (*Adjudicataire*)..... 25 %
 Longéchaud, à Aubervilliers..... 11 %
 Théron Pierre, à Clermont..... 10 %
 Boesnach, à Creil..... 9 %
 Marquant, à Méru..... 7 %
 Alamy, à Liancourt..... 5 %
 Oualle, à Villers-Cotterets..... 0 %

12^e Lot. — (Prévision : 74.000 fr.)
 Sté « Général Transports Autos », 15, rue du
 Marché, Montrouge (*adjudicataire*)..... 22 %
 Oualle, à Villers-Cotterets..... 10 %
 Perrot, à Compiègne..... 0 %

13^e Lot. — (Prévision : 55.000 fr.)
 Théron Pierre, à Clermont, place de la Gare
 Clermont (Oise) (*adjudicataire*)..... 12 %
 Boesnach, à Creil..... 6 %

14^e Lot. — (Prévision : 152.000 fr.)
 Lalanne, à Guiscard, rue de Ham, à Guiscard
 (*Adjudicataire*) 32 et 34 %
 Sté « Général Transports Autos »... 32 et 33,2 %
 Hamart, à Chauny (Aisne)..... 29 %
 Eusèbe, à Flavvy-le-Martel..... 21 %
 Cullot Rémi, à Reims..... 26 %
 Sénéchal, à Ignaucourt (Somme)..... 11 %
 Lecœuche, à Béthune..... 6 %
 Oualle, à Villers-Cotterets..... 5 %
 Binet, à Noyon..... 3 %

15^e Lot. — (Prévision : 10.000 fr.)
 Hamart, 29, avenue Jean-Jaurès, Chauny
 (*Adjudicataire*) 23 %
 Cullot, à Reims..... 21 %
 Demaret Georges, à Roye (Somme)..... 16 %
 Société Traga, à Thourotte..... 13 %

16^e Lot — (Prévision : 82.000 fr.)
 Sénéchal Raoul, à Ignaucourt (Somme) (*Adjudicataire*) 7 %
 Alamy, à Liancourt..... 1 %

17^e Lot. — (Prévision 23.500 fr.)
 Hamart Charles, 29, av. Jean-Jaurès, Chau-
 ny (Somme) (*Adjudicataire*)..... 27 %
 Cullot, à Reims..... 19 %
 Bartaux, à Noyon..... 15 %
 Schaller et Cie, à Noyon..... 9 %
 Lerouge, à Carlepont..... 10 %
 Binet, à Noyon..... 3 %

18^e Lot. — (Prévision : 35.500 Fr.)
 Hamart Charles, 29, av. Jean-Jaurès, Chau-
 ny (*Adjudicataire*) 31 %
 Sté « Général Transports Autos »..... 27 %
 Cullot, à Reims..... 23 %
 Société Traga, à Thourotte..... 14 %
 Bartaux, à Noyon..... 15 %
 Lerouge, à Carlepont..... 12 %
 Schaller et Cie, à Noyon..... 9 %
 Perrot, à Compiègne..... 0 %

19^e Lot. — (Prévision : 24.000 fr.)
 Pas d'adjudicataire.

20 ^e Lot. — (Prévision : 20.000 fr.).		Théron Pierre, à Clermont.....	16 %
Oualle, Maurice, 43, rue de Soissons, Villers-Cotterets (<i>Adjudicataire</i>)	10 %	Boesnach, à Creil.....	11 %
Basselier, à Crépy-en-Valois.....	4 %	Alamy, à Liancourt.....	6 %
Gofinvaux, à Antilly.....	2 %		
21 ^e Lot. — (Prévision : 23.500 fr.).		25 ^e Lot. — (Prévision : 9.700 fr.).	
Parmentier Raoul, 36, rue Victor-Hugo, Creil (<i>Adjudicataire</i>)	22 %	Basselier Arthur, Place d'Aragon, Crépy-en-Valois (<i>Adjudicataire</i>)	5 %
Théron Pierre, à Clermont.....	16 %	Oualle, à Villers-Cotterets.....	0 %
22 ^e Lot. — (Prévision : 20.600 fr.).		26 ^e Lot. — (Prévision : 11.700 fr.).	
Parmentier Raoul, 36, rue Victor-Hugo, Creil (<i>Adjudicataire</i>)	25 %	Lemoine, 60, route de Port, à Bayeux (Calva-	
Boesnach, à Creil.....	10 %	dos) (<i>Adjudicataire</i>)	21 %
Théron Pierre, à Clermont.....	10 %	Bourdon, à Chambly.....	17 %
Portas, à Pont-Ste-Maxence.....	1 %	Théron Pierre, à Clermont.....	8 %
		Boesnach, à Creil.....	7 %
		Chanussot, à St-Leu-d'Esserent.....	4 %
23 ^e Lot. — (Prévision : 1.300 fr.).		27 ^e Lot. — (Prévision : 45.000 fr.).	
Basselier Arthur, à Crépy-en-Valois, place d'Aragon (<i>Adjudicataire</i>)	2 %	Louvet frères, 56, route de Clermont, à Mar-	
Oualle, à Villers-Cotterets.....	0 %	rissel (<i>Adjudicataire</i>).....	32 et 34,2 %
24 ^e Lot. — (Prévision : 47.500 fr.).		Général Transports Autos.....	32 et 32 5 %
Parmentier Raoul, 36, rue Victor-Hugo, Creil (<i>Adjudicataire</i>)	25 %	Monmarthe, à Marissel.....	14 %
		Alamy, à Liancourt.....	5 %
		Longéchaud, à Aubervilliers.....	4 %



SOCIÉTÉ NOUVELLE DE GÉOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE

MOULIN WANTZ DUFOUR
Géomètres Topographes

A. WANTZ
Géomètre-Expert D.P.L.G.

81, rue de Châtillon, MONTROUGE (Seine)
Téléphone Alésia 24-26

Exécution rapide et soignée de toutes les opérations
topographiques se rapportant aux travaux publics.

PLANS D'ÉTUDE

Plans cotés avec courbes de niveau et Plans Parcelaires
pour l'étude de routes, voies navigables, chemins de fer,
canalisations, adductions barrages-reservoirs, etc

PLANS D'ALIGNEMENTS . PLANS D'AMÉNAGEMENTS IMPLANTATION DE PROJETS

Nivellement - Lignes de pente, profils en long et en travers
sondages en rivières

Opérations de précision - Triangulations, mesurages de
précision au fil d'invar

Références : Services des Ponts et Chaussées de différents
départements



ÉTABLISSEMENTS

DAVEY BICKFORD SMITH & Co

Explosifs de Mines

6, RUE STANISLAS GIRARDIN, ROUEN (S.-L.)



LE FERRUM

Société anonyme au Capital de 1.500.000 francs

Peinture métallique adoptée par :

les Chemins de Fer de l'Etat, du Nord, de Ceinture, du Midi, de l'Est, P.L.M., P.O., Métropolitain de Paris, les Mines, la Ville de Paris, les Compagnies gazières, les Ponts et Chaussées, le Service de la Navigation aérienne, les Sociétés d'électricité, les Sociétés pétrolières, les Industries privées.

29, rue de Mogador, Paris (9^e)

Trinité 36-08

Anciennement : Ste des Anciens Ets Ch. Funget et Cie

SOCIÉTÉ DU
GAZ DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs

6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9^e

■

GOUDRON PRÉPARÉ

POUR LES ROUTES

Conforme aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

BRAIS

POUR: TARMACADAM
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX
JOINTOIEMENT
DES PAVÉS DE BOIS

HUILES

POUR: FLUXAGE
IMPRÉGNATION DES PAVÉS
DE BOIS ET TOUS USAGES

S'adresser au Service Commercial: 6, RUE CONDORCET. PARIS (1^{re})

Tél. TRUDAINE 73.00 à 73.09

R C Seine 45.943

Ad. Tél. SOUPRODOS. 83. PARIS